

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Aspects de l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg de 1950 à 1953, par M. Jérôme Anders — La politique des changes et la politique commerciale de l'Italie depuis la guerre (1^{re} partie) — Nouvelle statistique des rendements des principaux types d'obligations — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

ASPECTS DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG DE 1950 A 1953

par M. JÉRÔME ANDERS,

Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires économiques
du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans une suite d'études parues dans ce *Bulletin*, nous avons analysé l'œuvre de redressement économique accomplie au Grand-Duché de Luxembourg au cours des quatre années après la Libération. Nous y avons décrit les efforts faits et les progrès réalisés dans les divers domaines de l'économie luxembourgeoise.

Dans le présent exposé, nous examinerons d'abord les principaux événements de l'activité industrielle et agricole tels qu'ils se sont déroulés de 1950 à 1953. Nous ferons connaître ensuite les caractéristiques essentielles du commerce extérieur et essayerons de faire le bilan de l'industrie touristique, deux sujets que nous n'avons pas encore eu l'occasion de traiter ici.

L'industrie

Dans son ensemble, l'évolution industrielle du Grand-Duché de Luxembourg, au cours des trois dernières années, a été extrêmement favorable. Elle restera, dans l'histoire économique de l'après-guerre, celle de la plus haute production que l'industrie sidérurgique luxembourgeoise ait jamais atteinte.

Trois faits principaux retiendront notre attention dans l'examen de cette évolution : le « boom sidérurgique » de 1951, l'état de crise de certaines industries moyennes, et la mise en application du Plan Schuman.

Avant de retracer la courbe des événements tels qu'ils se sont succédé depuis 1950, il nous paraît utile d'indiquer succinctement la politique que le Gouvernement luxembourgeois a suivie, dans le domaine industriel, au cours de cette période.

Dans le cadre de sa politique économique générale, le Gouvernement a dirigé ses efforts avant tout vers le maintien du plein emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs. A cette fin, il a favorisé l'accroissement de la productivité et la capacité de compétition des entreprises industrielles en encourageant les investissements en vue de la modernisation de leur outillage.

En ce qui concerne les entreprises moyennes, spécialement celles qui sont viables mais passagèrement déficientes par suite de circonstances particulières ou d'une conjoncture défavorable, le Gouvernement les a soutenues par des mesures financières ou autres.

Dans cet ordre d'idées, il a institué aussi un fonds de crise.

D'un autre côté, il s'est efforcé de favoriser la création, sur des bases rationnelles, d'entreprises transformatrices nouvelles en vue de conférer à la production luxembourgeoise, essentiellement axée sur la sidérurgie, un caractère plus diversifié et partant plus stable, notamment en temps de dépression. Il cherche surtout à provoquer la création d'entreprises fabriquant des mar-

chandises de haute qualité et pour lesquelles les frais de transport n'ont que relativement peu d'importance. En créant ainsi de nouvelles possibilités de travail, de préférence dans certaines régions économiquement affaiblies, le Gouvernement luxembourgeois tente d'y fixer une partie relativement importante de la population active qui, sans cela, irait s'établir dans les centres industriels du pays.

Le Gouvernement a suivi également une politique constructive et d'entraide à l'égard des entreprises artisanales. Il s'est préoccupé de seconder leurs efforts par l'octroi de crédits de rééquipement destinés à perfectionner leur outillage en vue de les rendre compétitives dans la mesure du possible et assurer ainsi leur rentabilité.

Rappelons maintenant brièvement l'évolution de la production industrielle telle qu'elle s'est effectuée pendant la période envisagée dans cette étude.

Dès la fin de 1949, la production industrielle a suivi un mouvement ascendant qui a atteint son niveau le plus élevé en octobre 1950. Vers la fin de cette année, la courbe de la production a normalement fléchi, mais s'est vivement redressée dès janvier 1951.

Après avoir suivi une tendance légèrement irrégulière, elle s'est orientée nettement vers la hausse et a atteint son point culminant et record au mois d'octobre. A ce moment, l'indice général de la production industrielle s'établit aux environs de 160 par rapport à la période de base 1937-1938.

Au début de 1952, la production industrielle est restée au-dessus du niveau de 1951 pour les deux premiers mois; mais comme les perspectives du « boom » de 1951 n'existaient plus, il s'est produit une certaine régression qui a persisté jusqu'à la fin de l'année, après quelques redressements en septembre et en octobre.

Cependant cette évolution ne s'est pas effectuée d'une manière égale dans tous les secteurs industriels et les courbes de production ont, dans certains cas, varié suivant les industries. C'est ce qui s'est produit dans le secteur des industries moyennes, qui comprennent les branches d'activité très diversifiées et dont le degré de production a été plus ou moins variable. Tandis que certaines se sont trouvées dans une situation relativement favorable, d'autres, au contraire, étaient en recul. Quelques-unes, comme celles du cuir, des ardoises et de la menuiserie, ont été en crise.

L'on sait qu'à la base de toute l'activité industrielle se trouve la sidérurgie; c'est elle qui détermine l'allure générale de la courbe de la production industrielle.

La production sidérurgique, après une ascension lente d'abord, de septembre 1949 à juin 1950, s'est accélérée à la suite des événements de Corée et des programmes de réarmement pour arriver à un niveau extrêmement élevé en octobre. On a assisté à une mise à feu de plusieurs hauts fourneaux, ce qui en a porté le nombre à 26 en décembre 1950, contre 20 en janvier. La production sidérurgique s'est maintenue, pendant cette année, en moyenne, à 208.240 tonnes de fonte par mois et à peu près à autant d'acier. Au total, la production d'acier au cours de l'année 1950 peut être évaluée à 2.450.689 tonnes,

total qui n'est inférieur que de peu par rapport aux 2.452.844 tonnes de 1948, alors la meilleure année d'après-guerre.

L'exportation a été très soutenue et motivée par une demande généralisée sur les marchés mondiaux. Aussi les prix des aciers ont-ils augmenté notablement.

C'est en 1951 que la production sidérurgique a atteint un niveau record. Avec plus de trois millions de tonnes de fonte et d'acier, elle a dépassé de près de 14 p. c. celle de l'année-record 1929.

Par rapport à 1950, elle a augmenté de plus de 25 p. c.

Il est essentiel de noter que cet accroissement a été obtenu avec une moyenne de 18.371 ouvriers contre 17.828 en 1950, soit une augmentation de 3 p.c. seulement, ce qui atteste indiscutablement la capacité de production des usines et la qualité de la main-d'œuvre luxembourgeoise. La valeur brute de la production a été évaluée à 13,8 milliards de francs, contre 6,4 milliards de francs en 1950; la valeur ajoutée s'établit respectivement à 4,7 milliards et 1,9 milliard (1).

Le marché à l'exportation s'est particulièrement raffermi au cours de cette année.

Cependant, en raison des mesures prises dans le cadre de l'U. E. P., la sidérurgie a dû réduire ses exportations vers les pays d'Europe et les reporter vers ceux de la zone dollar. En Europe, c'est la Belgique qui a été le meilleur acheteur, suivie par la Hollande. Les pays scandinaves, de même que la Suisse, ont également effectué d'importants achats.

En 1952, la sidérurgie luxembourgeoise a presque maintenu le niveau record atteint l'année précédente pour la production de fonte et d'acier. Le total de la production de fonte s'est chiffré à 3.075.190 tonnes et celui de l'acier à 3.001.705 tonnes, ce qui présente une diminution de respectivement 76.000 et 80.000 tonnes, par rapport à la production record de l'année précédente.

Le tonnage produit pendant les trois premiers mois de l'année a été supérieur à celui des mois correspondants en 1951, mais il a été en légère diminution irrégulière depuis avril jusqu'en septembre. Un faible redressement de la production s'est manifesté en juillet, sous l'effet de la grève de l'acier aux Etats-Unis et de la demande pressante de l'Allemagne en acier. A partir de ce moment jusqu'à la fin de l'année, la production est restée très satisfaisante bien qu'un peu moins élevée qu'à pareille époque en 1951.

Ce mouvement de recul s'explique par un certain ralentissement des commandes, qui s'est manifesté à partir d'octobre, surtout en provenance des pays d'outre-mer et de l'Allemagne où la concurrence française a paru de plus en plus vive. Ceci a eu pour conséquence une sérieuse réduction des prix.

Il est indéniable aussi que la perspective de l'ouverture prochaine du marché commun a provoqué, en fin d'année, une atmosphère générale d'incertitude, d'attente et de

(1) *Le Revenu national du Grand-Duché de Luxembourg, en 1950 et 1951.* p. 62. Service d'Etudes du Ministère des Affaires économiques.

dépression qui s'est répercutée sur l'état des marchés et le niveau des prix.

Dans l'ensemble, la situation de la sidérurgie luxembourgeoise au cours de ces trois dernières années a été exceptionnellement prospère et a permis aux trois grandes entreprises métallurgiques de réaliser des gains appréciables. L'essor de la sidérurgie a influencé favorablement les branches les plus proches de la sidérurgie et surtout l'industrie minière. Au surplus, toute l'économie luxembourgeoise en a largement profité, notamment les travailleurs, les chemins de fer et les pouvoirs publics.

Le montant total des salaires et traitements bruts payés dans la sidérurgie pendant les années 1950 et 1951 dépasse 3,5 milliards de francs. Au cours des années 1950, 1951 et 1952 les trois sociétés métallurgiques ont versé à l'Etat plus de 4 milliards de francs d'impôts directs. Notons encore qu'environ 80 p. c. de tout le trafic ferroviaire sont formés par les transports des industries sidérurgique et minière.

Cet essor remarquable n'aurait pu être obtenu sans les longs et coûteux efforts faits par les entreprises sidérurgiques en vue de la modernisation et du rééquipement de leurs usines. Les investissements réalisés par autofinancement se chiffrent, depuis 1950 jusqu'en 1953, à plus de 2 milliards et demi. Après 1954, l'industrie sidérurgique aura consacré, depuis 1945, plus de 4 milliards de francs à ses investissements.

Dès la Libération, l'industrie sidérurgique a repris et développé son programme de modernisation d'avant-guerre et l'a inlassablement poursuivi au cours des trois dernières années.

Ce programme a principalement pour but de perfectionner et rationaliser les moyens de production, de réduire les prix de revient et d'améliorer la qualité des produits.

C'est ainsi qu'en 1951 l'ARBED a mis en marche la nouvelle tôle à chaud et à froid de son usine de Dudelange. Cette même entreprise a procédé également à la modernisation et au rééquipement de ses centrales électriques. A Dudelange aussi elle a construit une installation de production d'oxygène, en vue d'enrichir l'air insufflé dans les cornues Thomas et d'améliorer ainsi la qualité de l'acier destiné au laminage des tôles. De même, elle poursuit la généralisation, dans l'ensemble de ses usines, des installations de préparation de minerai, en vue de réaliser une économie de coke et d'assurer la régularisation de marche des hauts fourneaux.

La Société HADIR a également entrepris une série de travaux de modernisation et de rééquipement de ses usines. Elle a édifié une nouvelle centrale et procédé à l'installation d'un train à feuillards et bandes à tubes jusque 550 mm de large. Elle a commencé de même la construction d'une fabrique d'oxygène.

Enfin la Société Minière et Métallurgique de Rodange a réalisé en grande partie son programme de modernisation entamé en 1949. Celui-ci comprend, en particulier, l'électrification du blooming, le développement de sa centrale et le remplacement des cornues de son aciérie par d'autres, de plus forte capacité.

Il va sans dire que la haute productivité qui résultera de la réalisation de ces vastes programmes deviendra singulièrement nécessaire, en présence des sidérurgies concurrentes, précisément au moment de l'ouverture du marché commun. Mais, si la production sidérurgique a fait des progrès si remarquables de 1950 à 1953, il n'en a pas été de même, comme nous l'avons signalé précédemment, en ce qui concerne certaines industries moyennes, particulièrement celles qui dépendent de l'étranger aussi bien pour leur approvisionnement en matières premières que pour l'écoulement de leurs produits, et qui subissent une véritable crise de mévente.

Tel est le cas de l'industrie du cuir qui par son importance a été pendant longtemps le second secteur dans l'économie industrielle.

Depuis la dernière guerre, sa production a considérablement diminué, surtout en ce qui concerne la fabrication du cuir à semelle, qui ne représente plus que 20 p. c. à peine de celle de 1938. En 1950, la production globale n'atteint que le tiers de sa capacité; en 1951, l'indice de la production du cuir a été de 50 p. c. par rapport à 1937/1938. Poursuivant sa rétrogradation des années précédentes, l'indice de la production est tombé à 43 p. c. en 1952, après s'être relevé quelque peu en octobre et en décembre.

Outre son caractère économique, cette crise revêt un aspect social particulièrement grave, qui s'explique par l'importance que cette industrie, localisée en Ardenne, représente dans la structure économique de toute cette région du pays. Suivant les statistiques du recensement de 1947, la population dépendant directement de cette branche industrielle représente environ 35 p. c. de la population totale des localités intéressées. Au surplus, les salaires et traitements payés par les entreprises représentent 25 p. c. du chiffre d'affaires du commerce de détail de la principale de ces localités.

Les causes de cette crise sont à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. Il y a d'abord les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Parmi ces dernières, les peaux brutes sont surtout sujettes à des fluctuations conjoncturelles très sensibles. Ce sont particulièrement les mouvements survenus au cours des trois dernières années qui ont causé des pertes très lourdes aux tanneries luxembourgeoises. Et puis, ce qui fait du tort à l'industrie du cuir à semelle, c'est l'emploi de plus en plus généralisé, par les fabriques de chaussures, de matériaux de remplacement tels que le caoutchouc, le crêpe et le « Werkstoff ».

Il y a encore le fait que certaines entreprises, pour des raisons diverses, sont insuffisamment outillées tant au point de vue de la production que de la vente, pour affronter avec quelque succès la concurrence étrangère.

Non moins préjudiciable est l'incidence des droits de douane. Les droits de Benelux étant beaucoup moins élevés que ceux des autres pays, ils permettent aux cuirs étrangers de faire une forte concurrence aux tanneries luxembourgeoises sur le marché de Benelux, tandis que les marchés traditionnels d'exportation sont protégés par des barrières douanières très élevées, renforcées

souvent par des mesures de contingentement sévères. D'autre part, le fait que des entreprises concurrentes se sont établies dans les pays autrefois clients ou fournisseurs de peaux brutes et que les marchés de l'Allemagne orientale et de l'Est en général ont été perdus, a considérablement réduit les débouchés de notre industrie du cuir et aggravé la crise dans laquelle elle se débat.

Ce sont également les difficultés d'écoulement sur le marché allemand qui créent de sérieux embarras à l'industrie ardoisière. Ces difficultés sont dues à la disparité actuelle entre les prix de revient, dans lesquels la main-d'œuvre joue un rôle prépondérant, et les prix de vente en Allemagne. En outre, sur le marché intérieur, cette industrie rencontre une concurrence de plus en plus sensible de la part des matériaux de couverture artificiels et des tuiles. Aussi le manque d'écoulement provoque-t-il une forte accumulation des stocks, qui en 1951 et 1952 ont atteint plus de 40 p. c. de la production totale.

La situation de l'industrie luxembourgeoise du meuble est beaucoup plus précaire. Il est un fait que le meuble luxembourgeois se vend très mal, depuis plusieurs années. Avant la guerre, il était protégé par un tarif douanier contre la concurrence étrangère. Actuellement celle-ci se fait de plus en plus envahissante, surtout du côté de l'Allemagne, d'où sont importés pour près de 90 millions de francs de meubles par an. Les importations belges ne sont pas beaucoup inférieures.

Périodiquement, la Fédération des Patrons-Menusiers dénonce les méfaits de cette concurrence favorisée par des mesures de soutien, ainsi que par des coûts et des méthodes de fabrication et de vente que les fabricants luxembourgeois ne sont pas à même de pratiquer. Car ces derniers, qui dans la majorité des cas sont de simples artisans, ne disposent pas des moyens nécessaires pour la fabrication en grande série et la vente à crédit, causes essentielles de la réussite de la concurrence étrangère. Des contacts ont été établis entre patrons luxembourgeois et belges en vue d'une politique de défense commune contre les fabricants étrangers; des mesures gouvernementales ont été prises en faveur de la menuiserie luxembourgeoise par l'allocation de crédits de rééquipement, de primes de ménage pour favoriser l'achat de meubles luxembourgeois et par l'organisation de concours de meubles en vue de créer des types spécifiquement luxembourgeois.

Toutes ces mesures ont déjà eu des résultats appréciables; mais elles se sont avérées insuffisantes pour endiguer le flot toujours menaçant de la concurrence étrangère.

Le Plan Schuman

Après avoir esquissé les aspects essentiels de l'évolution industrielle, il convient d'évoquer la mise en application du Plan Schuman et de considérer la position de la sidérurgie luxembourgeoise en face des divers problèmes qu'elle soulève.

Le traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a été ratifié par le pouvoir législatif luxembourgeois, le 13 mai 1952.

Les négociations qui l'ont précédé furent particulièrement ardues pour les délégués luxembourgeois en raison des intérêts économiques vitaux en cause. La sidérurgie, en effet, joue un rôle prépondérant dans l'économie luxembourgeoise. Elle est le fondement même de l'existence économique et politique du pays. Toute atteinte à la structure ou à la prospérité de cette industrie de base est susceptible de créer des troubles fondamentaux dans l'économie générale du pays et peut menacer directement le bien-être national. Le fait que cette industrie occupe au Luxembourg une place qu'elle n'a dans aucun des autres pays de la Communauté explique toute l'importance que présente son intégration dans le marché commun.

Alors qu'en Belgique, par exemple, les industries du charbon et de l'acier ne fournissent ensemble que 35 p. c. de la production industrielle totale, ces mêmes industries représentent un pourcentage de plus de 80 p. c. pour le Grand-Duché de Luxembourg. Au surplus, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, étant essentiellement exportatrice, joue un rôle capital dans la balance commerciale du pays.

La consommation intérieure des produits sidérurgiques, en raison même de l'étroitesse du marché luxembourgeois, n'absorbe que 2 à 2,5 p. c. de la production totale. Tout le reste est vendu aux marchés extérieurs, ce qui représente environ 90 p. c. de la valeur totale des exportations luxembourgeoises, alors que dans le total du commerce extérieur belge, la valeur des exportations sidérurgiques n'intervient que pour 15 à 20 p. c., en 1950 et 1951. L'application du Plan Schuman pose pour le Luxembourg une série de problèmes concernant notamment l'approvisionnement en matières premières.

Étant complètement dépourvu de gisements houillers, le Luxembourg doit importer la totalité de ses combustibles. Il est vrai que l'industrie luxembourgeoise est établie sur un bassin minier; mais en raison de la faible teneur en fer du minerai luxembourgeois, la sidérurgie doit importer d'importantes quantités de minerais étrangers et de ferraille.

Un autre désavantage résulte du fait que l'industrie luxembourgeoise doit payer des salaires et charges sociales plus élevés que celles des autres pays du Pool.

D'autre part, la sidérurgie, dépourvue de possibilités de transports par voie d'eau, est handicapée par le fait qu'elle doit utiliser uniquement le réseau ferroviaire luxembourgeois, dont les tarifs doivent être élevés en vue d'assurer la rentabilité de la S. N. C. F. L. Aussi, l'application pure et simple aux chemins de fer luxembourgeois des dispositions du Traité concernant les tarifs de transport aurait-elle eu des conséquences extrêmement graves pour la S. N. C. F. L. C'est pour les éviter que les négociateurs luxembourgeois ont cherché à obtenir le bénéfice d'une clause de dérogation en faveur du Luxembourg (§ 1^o *in fine* de la Convention). Une autre clause de sauvegarde a été obtenue en faveur de la sidérurgie

luxembourgeoise, par la clause spéciale du § 31 de la Convention. Cette disposition se justifiait à la suite de l'application des mesures de péréquation prévues pour le charbon belge. Ces mesures risquaient en effet de rompre l'équilibre existant de longue date déjà entre les sidérurgies belge et luxembourgeoise, dans le cadre de l'U. E. B. L. et ce au détriment du Luxembourg, menacé ainsi de perdre les marchés belge et néerlandais.

L'on sait que cet équilibre s'était établi par le fait que la métallurgie belge jouit de conditions de salaires et de transports plus avantageuses et compensant les charges résultant pour elle de son approvisionnement plus onéreux en coke belge, tandis que la sidérurgie luxembourgeoise, désavantagée sous le rapport des salaires et des transports, peut s'approvisionner à meilleur compte en coke de la Ruhr.

Après d'ardues négociations, il a été décidé que la sidérurgie luxembourgeoise, conformément au § 31 précité, aurait également droit à des subventions comme la Belgique, si les allocations compensatoires accordées aux charbons belges permettaient aux usines belges de réduire leurs prix de vente au détriment du partenaire luxembourgeois.

A la veille d'être intégrée dans le marché commun de l'acier des pays Schuman, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise s'est trouvée placée devant des problèmes très complexes et d'une importance fondamentale pour l'économie du pays.

Considérant l'égalisation parfaite des conditions de la concurrence au point de départ comme l'élément essentiel du fonctionnement normal du marché commun, les industriels ont mis l'accent particulièrement sur l'application stricte des articles 3 (b) et 4 du Traité.

Ces articles comportent notamment la liberté et l'égalité d'accès aux matières premières pour tous les consommateurs de la Communauté; la suppression des droits d'entrée ou de sortie; taxes équivalentes et restrictions quantitatives; la suppression de toutes les discriminations dans les prix et dans les transports; la suppression des subventions, aides et charges accordées ou imposées par les Etats, sous quelque forme que ce soit ainsi que la suppression des pratiques restrictives.

L'on comprend aisément, pour les raisons que nous avons exposées précédemment, que l'ouverture du marché commun constitue pour la sidérurgie luxembourgeoise en particulier une expérience pleine d'inconnues. Néanmoins, les dirigeants responsables des trois grandes entreprises métallurgiques ont estimé qu'il fallait tenter hardiment l'expérience et s'efforcer d'entrer dans le marché commun avec le moins d'exceptions et de réglementations possible, faute de quoi ce marché commun risquerait de demeurer une illusion.

L'agriculture

En traitant de l'agriculture luxembourgeoise dans le *Bulletin* d'avril-mai 1952, nous avons considéré surtout l'évolution sociale du paysan luxembourgeois. Nous voudrions à présent évoquer les principaux aspects de

la politique agricole et les efforts faits tant par les pouvoirs publics que par les organisations professionnelles pour faire face aux multiples problèmes auxquels se trouve confrontée l'agriculture luxembourgeoise. Nous ferons ressortir ensuite les effets obtenus à cet égard sur les niveaux de production des secteurs agricoles les plus importants.

Au cours des trois dernières années, le Gouvernement a continué à suivre les principes essentiels de la politique agricole pratiquée depuis la Libération, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion agricole sous toutes ses formes, et l'amélioration des conditions sociales de l'agriculture. Dans la réalisation de son programme agricole, le Gouvernement s'est appuyé sur la collaboration très active de l'organisation professionnelle agricole dénommée Centrale paysanne.

L'on sait que la politique agricole est fonction de la situation spéciale de l'agriculture luxembourgeoise déterminée par des conditions de sol, de climat et de marchés défavorables. Elle a un caractère protectionniste et, par conséquent, dirigiste. Elle tend à assurer au monde agricole la place qui lui revient, étant donné l'importance de l'agriculture, dans l'économie luxembourgeoise et le pourcentage relativement considérable de la population rurale dans la population totale.

C'est dans ce but que la politique d'expansion agricole vise à établir des prix officiels rentables et stables et à assurer à la production des débouchés tant intérieurs qu'extérieurs.

La question des prix est liée à celle de la productivité qui elle-même dépend d'une série de facteurs dont la rationalisation et la modernisation des conditions et moyens de production sont essentielles.

Une des causes de la productivité actuellement insuffisante de l'agriculture luxembourgeoise réside dans le morcellement excessif et la dispersion des terres, deux graves obstacles à la mécanisation de l'agriculture et à la réduction des prix de revient.

Rappelons à cet égard que la superficie des parcelles n'atteint guère plus de 30 ares et que le nombre total des exploitations de plus de 2 ha. s'élève à 11.500, dont plus de la moitié mesure moins de 10 ha.

Aussi la question du remembrement des biens ruraux figure-t-elle au premier plan des préoccupations gouvernementales. La loi de 1949 avait institué le remembrement à l'amiable, mais les résultats en ont été pour ainsi dire nuls.

C'est pourquoi le Gouvernement cherche à rendre légal le remembrement des terres. Un projet de loi a été élaboré dans ce sens et soumis à l'avis des autorités compétentes.

Le problème du droit successoral qui est intimement lié à celui du remembrement est également à l'étude. D'ores et déjà, un projet de loi préparé par la Centrale paysanne ne tardera pas à être soumis au parlement.

C'est aussi en vue d'accroître la productivité que l'Etat attache une si grande importance à l'enseignement professionnel et ménager agricole, à la vulgarisation des

progrès techniques et du système de consultation pour les agriculteurs.

En ce qui concerne spécialement la valorisation des produits agricoles, l'on peut dire que le Gouvernement, avec la collaboration de la Centrale paysanne, a obtenu des résultats très encourageants, par la fixation de prix officiels pour la majeure partie des produits agricoles.

Notons que le système de fixation adopté à cet égard tient compte, en principe, du remboursement à l'exploitant des dépenses occasionnées par la production, de la rémunération du travail fourni par l'exploitant et de la rémunération du capital engagé y compris le facteur de sécurité des investissements financiers.

Les prix de certains produits agricoles bénéficient de subventions dites structurelles, qui ont pour but d'atténuer la hausse du prix de certaines denrées essentielles et jouent un rôle important dans l'établissement de l'indice du coût de la vie.

Les subventions se sont élevées en 1951 à plus de 197 millions et à près de 260 millions en 1952.

Pendant les milieux agricoles considèrent l'organisation des marchés comme imparfaite et souhaitent qu'elle soit bientôt fondée sur une base légale qui garantirait définitivement à la production indigène la priorité sur le marché intérieur.

Cette question fait l'objet d'études de la part des milieux gouvernementaux et professionnels.

Il en est de même d'une autre question qui fait l'objet des préoccupations majeures du monde agricole. C'est la sécurité sociale rurale.

En ce qui concerne l'assurance sociale au profit du chef d'entreprise et des siens, il n'existe actuellement que l'assurance obligatoire contre les accidents.

Or, depuis quelques années déjà, les milieux professionnels ne cessent de revendiquer l'extension à l'agriculture de l'assurance-vieillesse obligatoire.

C'est pour donner suite à ces revendications que le Gouvernement a fait préparer un projet de loi qui s'inspire de la législation concernant l'établissement d'une Caisse de Pension pour les artisans.

Pendant au cours des débats qui ont eu lieu à cet égard à la Chambre des Députés, le Ministre de l'Agriculture n'a pas manqué d'attirer l'attention des milieux intéressés sur les lourdes conséquences financières et sociales qu'implique, pour eux, pareille mesure législative.

La politique agricole s'est appliquée également à une série de problèmes techniques concernant notamment les domaines de la production des plants et semences, l'amélioration des races d'animaux, l'alimentation du bétail, la lutte systématique contre la tuberculose et les épidémies ainsi que la standardisation des produits. Signalons particulièrement à cet égard la création par l'Etat d'une station d'insémination artificielle, destinée à être exploitée par l'organisation professionnelle elle-même.

Une question importante au point de vue de l'amélioration de la production agricole est celle du crédit à bon marché. Des sommes relativement importantes ont figuré aux budgets de l'Etat pour favoriser l'octroi, par voie privée, de crédits individuels et collectifs à taux réduits.

Sur le plan de Benelux il faut signaler les efforts faits aux conférences de Luxembourg des 20 et 21 octobre 1950 et de La Haye des 28 et 29 décembre 1950 en vue du maintien du régime instauré par le protocole de mai 1947. Ils ont abouti à la confirmation des dispositions particulières prévues antérieurement en faveur de l'agriculture luxembourgeoise. Il a même été convenu à La Haye que les parties établiraient de commun accord une liste de produits pour lesquels le Grand-Duché aurait la faculté de prendre des mesures autonomes de réglementation.

Après avoir dégagé l'essentiel de la politique agricole suivie par le Gouvernement luxembourgeois au cours des trois dernières années, il convient d'en examiner les résultats, au point de vue du rendement obtenu dans les divers secteurs de la production agricole.

Les statistiques établies à cet égard montrent la continuation de l'évolution de la production vers les produits de l'élevage avec accroissement des surfaces vertes au détriment des surfaces consacrées aux labours.

Les produits laitiers constituent un facteur des plus importants de l'économie rurale luxembourgeoise. Ils représentent à peu près 40 p. c. du revenu agricole annuel. Si l'on ajoute le revenu provenant du bétail de boucherie qui atteint environ 15 p. c., on constate que le revenu de l'élevage bovin figure pour la moitié dans le revenu annuel total de l'agriculture.

En raison de l'importance croissante de la production laitière, nous estimons utile d'en retracer succinctement l'évolution pour mieux apprécier les progrès réalisés au cours de ces dernières années.

Depuis la Libération le cheptel bovin est en augmentation constante, il s'est développé surtout en vue de la production de lait et de viande. Grâce surtout à l'amélioration des méthodes d'élevage et de la nutrition, on a pu réaliser une augmentation sensible dans le rendement annuel moyen des vaches laitières. Il est de quelque 2.900 litres contre 2.500 avant la guerre.

Avant la guerre, l'on comptait 262 laiteries coopératives avec 12.000 membres. Elles étaient groupées en une Fédération au sein de laquelle il y avait un syndicat de vente comprenant alors 120 laiteries. Beaucoup de ces laiteries n'étaient que des stations d'écémage fournissant la crème à trois beurreries centrales.

Au cours de la guerre, un certain nombre de laiteries centrales furent fermées et leurs membres durent fournir leur lait aux centrales laitières continuant à fonctionner.

Après la guerre, cette concentration a été maintenue et actuellement, l'organisation des laiteries est en voie de rationalisation suivant un plan d'ensemble élaboré d'après le système suédois. Il ne tardera pas à être exécuté au cours de l'année 1953. Aux termes de ce projet, toute l'économie laitière sera axée sur trois grandes laiteries centrales groupant autour d'elles un certain nombre de stations d'écémage.

Le tableau suivant établi par le service agricole du Ministère de l'Agriculture fait connaître la production, la valeur et l'utilisation du lait, ainsi que la production et la valeur du beurre, depuis 1947 jusqu'en 1951.

Production, valeur et utilisation du lait; production et valeur du beurre

	1947	1948	1949	1950	1951
Vaches laitières productives, unités (1)...	51.500	54.800	55.000	55.400	56.900
Rendement moyen par vache, litres.....	2.350	2.650	2.755	2.825	2.950
Production totale de lait, en millions de litres	121,0	145,0	151,0	156,0	168,0
Valeur globale, en milliers de francs (2)...	496.000	565.500	591.000	610.350	624.960
Consommation humaine, en millions de litres	40,0	42,0	42,0	43,0	44,5
Lait entré dans la fabrication du beurre, en millions de litres	63,6	77,0	83,5	90,2	101,0
Lait nécessaire à la fabrication de 1 kg. de beurre, en litres	26,5	26,5	26,3	26,4	26,5
Production de beurre, en tonnes	2.400	2.900	3.175	3.415	3.805
Valeur du beurre, en milliers de francs (2).	212.289	298.162	320.675	346.935	389.500
Lait destiné à la fabrication de crème et de fromage et à la consommation dans l'élevage, en millions de litres	17,4	26,0	26,0	23,3	22,5

(1) Chiffres ronds.

(2) Valeur aux producteurs de la totalité du lait produit évalué à un prix uniforme par litre quelle qu'en soit l'utilisation. Il faut se garder de comparer sans discrimination la valeur du lait à celle du beurre, car l'une et l'autre contiennent les subsides alloués au lait entré dans la fabrication du beurre.

D'après le tableau ci-dessus, on constate que la production beurrière n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années.

En ce qui concerne la production laitière, en 1952, il faut distinguer entre celle du premier et celle du second semestre. Durant les six premiers mois, la production laitière a atteint un niveau-record.

Dans la seconde moitié de l'année, elle a été beaucoup moins favorable, en raison de la sécheresse excessive de l'été. La production du beurre a été moindre également.

En 1952, le prix du lait a été modifié en vue de l'adapter à l'augmentation des frais de production.

Le prix de consommation maximum du lait entier pasteurisé contenant 3,1 p. c. de matières grasses a été fixé, au maximum, à fr. 5,50 le litre en cruche et à fr. 6,50 en bouteille.

Quant à la production de viande nous constatons, d'après la statistique du Ministère de l'Agriculture que, dans son ensemble, le tonnage de la viande de gros bétail a augmenté en 1951 par rapport à 1950 et 1949. La production de viande de veau a augmenté également par rapport à 1950 mais a légèrement baissé par rapport à 1949. La production de viande de porc, au contraire, marque en 1951 soit une diminution soit une augmentation par rapport aux mêmes années. Quoique la production de viande bovine soit relativement forte, elle ne suffit pas à couvrir les besoins du pays. C'est ainsi qu'en 1951 il a fallu importer 153 tonnes de bovins vifs et 43 tonnes de bovins abattus. De même 58 tonnes de veaux vifs et 569 tonnes de veaux abattus ont été importés en 1951. Les bovins importés vivants provenaient de France et du Danemark, les bovins abattus provenaient de Hollande. Notons encore que 89 tonnes de porcs vifs et 266 tonnes de porcs abattus étaient importés de Belgique. Quant aux veaux, ils provenaient également de

Belgique. En dehors de la viande ainsi importée il a été acheté en Belgique et en Hollande, pendant l'année 1951, plus de 263 tonnes de viande préparée et conservée.

En 1952, aucune importation de gros bétail n'a été réalisée. L'importation de veaux abattus a encore augmenté pour atteindre environ 700 tonnes. Par contre, la production de porcs s'est révélée excédentaire de quelque 6.000 têtes.

La consommation annuelle de viande par habitant atteint le niveau élevé de quelque 63 kilos. Elle a augmenté de plusieurs kilos par rapport à l'avant-guerre.

En ce qui concerne les prix du bétail, notons qu'au début de l'année 1952 de nouveaux prix ont été fixés pour les porcs et les bovins de boucherie. La hausse des prix accordée est supportée partiellement par des subventions gouvernementales tendant à éviter une hausse anormale du prix au consommateur.

Quant à la production d'œufs, qui contribue à alimenter le fonds de roulement de l'agriculteur, elle est demeurée constante au cours des trois dernières années. En septembre 1952 le prix de consommation des œufs frais a été modifié et fixé à 42 francs la douzaine. La valeur de la production annuelle peut être estimée à 75 millions de francs.

Voilà pour les principales branches de la production animale.

Il nous reste à examiner l'évolution des cultures essentielles.

Dans leur ensemble, le rendement de celles-ci s'est développé favorablement en 1950 et 1951. Il en est de même en 1952, à l'exception des fourrages qui sont nettement en recul sur l'année dernière, à cause de la grande sécheresse de l'été. Les céréales constituent nos plus importantes cultures. Les céréales panifiables indigènes comprennent le froment, le seigle et le méteil.

Les emblavements de ces dernières se sont élevés de 1950 à 1952 à respectivement 24.896 ha, 23.689 ha et 24.155 ha, dont les trois quarts, à peu près, ont fourni du froment. Les surfaces réservées à la culture du seigle et au méteil diminuent d'année en année.

On attribue cette évolution à diverses causes techniques, économiques et sociales. Parmi les causes techniques il faut retenir surtout les progrès réalisés dans la préparation du sol, une meilleure sélection des semences et la généralisation de l'emploi d'engrais chimiques.

L'écoulement de la production est assuré par la mouture obligatoire introduite depuis 1930. Le taux de mélange obligatoire de graines indigènes à utiliser pour la fabrication de farine légale a été fixé en septembre 1952 à 80 p. c. de froment et 20 p. c. de seigle.

Cette proportion peut varier avec les quantités et la qualité des céréales livrées aux moulins. La farine blanche est fabriquée exclusivement avec du froment indigène.

La rentabilité de la culture des céréales est garantie par la fixation de prix officiels. Les prix qui ont été fixés en septembre 1952 pour la récolte de 1952 ont été de 25 francs par 100 kg supérieurs à ceux de la récolte précédente. Ces prix comprennent un montant commercial et une subvention structurelle. Les subventions dites structurelles ont été fixées comme suit en septembre 1952 :

Pour le froment : 95 francs par 100 kg, soit la différence entre le prix à la production de 575 francs les 100 kg et la moyenne annuelle des prix commerciaux fixés à 480 francs les 100 kg.

Pour le seigle : 135 francs les 100 kg, soit la différence entre le prix à la production de 515 francs et la moyenne annuelle des prix commerciaux fixés à 380 francs les 100 kg. Une quote-part des subventions structurelles, soit 85 francs par 100 kg de froment et 125 francs par 100 kg de seigle, doit être payée au producteur par le marchand de grains agréé en même temps que le prix commercial; une seconde quote-part de 10 francs par 100 kg de froment et de seigle doit être affectée à des buts d'amélioration et de stockage.

Parmi les céréales non panifiables, la production d'avoine a légèrement progressé depuis 1950 bien que la superficie réservée à cette culture ait quelque peu fléchi en faveur de celle qui est consacrée à la culture de l'orge. Le rendement de cette dernière culture a sensiblement augmenté.

Après les céréales, la pomme de terre est la plus importante de nos cultures. L'espace qui lui a été réservé a légèrement diminué depuis 1951. De 8.148 ha en 1950 il est tombé à 7.468 ha en 1952. Le rendement a légèrement baissé aussi en 1951 par suite des dégâts occasionnés par le mildiou. La récolte de 1952 a été très satisfaisante.

Nous résumerons les constatations que nous venons de faire sur l'évolution de l'agriculture luxembourgeoise en disant que les progrès réalisés tant au point de vue de la production qu'en matière de marché, ont été très appréciables.

Mesurée aux besoins de la consommation, la production agricole indigène fournit en moyenne 90 p. c. des céréales

panifiables, 65 p. c. des céréales fourragères, 100 p. c. des pommes de terre, 95 p. c. de la viande de bœuf et de veau, 100 p. c. de la viande de porc, 100 p. c. du lait de consommation, 100 p. c. du beurre, 70 p. c. des œufs, 75 p. c. des fruits et 65 p. c. des légumes. En 1952 la production a été excédentaire pour les pommes de terre, le beurre, la viande de porc et les pommes. Ce sont certes des résultats fort encourageants, mais qui, en raison de la situation structurelle spéciale de l'agriculture luxembourgeoise, n'auraient pu être atteints sans la politique protectionniste poursuivie rationnellement par le Gouvernement, en accord avec l'organisation professionnelle agricole.

Cet aperçu de l'évolution agricole serait cependant très incomplet s'il ne comprenait un bref aperçu de la situation de la viticulture luxembourgeoise.

La viticulture

Actuellement comme dans le passé, la viticulture luxembourgeoise joue, en effet, un rôle important dans l'économie rurale du Grand-Duché de Luxembourg, malgré les transformations fondamentales qu'elle dut subir au cours des trente dernières années pour s'adapter aux conditions changeantes d'une économie liée successivement à celles de l'Allemagne et de la Belgique.

Pour mieux faire ressortir les modifications structurelles profondes qui se sont ainsi produites et pour comprendre certains aspects des problèmes viticoles, il n'est pas inutile de jeter un regard en arrière et d'esquisser brièvement l'évolution de la viticulture luxembourgeoise sous le régime de l'U. E. B. L.

Rappelons d'abord que sous le régime du Zollverein, 90 p. c. de la production vinicole étaient vendus en Allemagne où le vin de Moselle servait presque exclusivement de vin de coupage. La demande y allait en augmentant d'année en année et provoquait l'extension de la viticulture. Celle-ci était forcément quantitative et négligeait presque complètement l'amélioration et la variété des cultures. La consommation intérieure était peu importante.

De 1842, date de l'accession du Grand-Duché à l'Union douanière allemande, jusqu'en 1926, la surface du vignoble luxembourgeois avait triplé en s'élevant de 500 ha à l'étendue record de 1.676 ha. La situation changea sous le régime de l'U. E. B. L. Dès lors il fallut produire des vins répondant au goût belge, moins acides et plus généreux. Une série de mesures structurelles durent être prises en vue d'adapter la production aux besoins et exigences des nouveaux marchés. Elles visaient essentiellement la limitation des plantations de vignes, la reconstruction des vignobles avec des plants de vignes sélectionnés et la création de la marque nationale du vin luxembourgeois.

Après 1924, la superficie viticole diminuait d'une façon presque constante; en 1945, elle n'était plus que de 1.250 ha. La superficie a donc pu être réduite d'un tiers en dix ans. La consommation intérieure, au contraire,

s'accrut rapidement et quadrupla pendant la même période. De 1.500 foudres en 1927, elle s'éleva à 6.300 foudres en 1936.

Cette œuvre de rénovation et d'amélioration est due en grande partie au travail scientifique de la Station viticole de l'Etat, créée en 1923, et aux efforts des caves coopératives soutenues par des subsides officiels.

Aujourd'hui, les deux tiers de la production vinicole proviennent des caves coopératives.

L'orientation nouvelle de la viticulture n'a pas manqué de donner d'appréciables résultats au point de vue du rendement et de la qualité. Alors qu'avant la guerre, la production moyenne annuelle a oscillé entre 7.000 et 8.000 foudres, celle des années 1945 à 1950 a atteint environ

10.000 foudres. En 1951 et 1952 elle s'élevait à 8.976 et 9.570 foudres. Les possibilités d'écoulement ont été de 8.000 à 9.000 foudres. La consommation intérieure n'a pas cessé d'augmenter. En 1949, elle atteignit 7.000 foudres. Cependant en 1950 la consommation subit une diminution considérable que l'on attribue au prix de consommation relativement élevé, et à la concurrence que certains vins étrangers, moins chers, ont faite aux vins ordinaires de la Moselle. En ce qui concerne l'exportation de nos vins, il faut noter qu'elle n'a pas encore récupéré ses débouchés d'antan. Le nombre des pays d'approvisionnement se limite principalement à trois : la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Voici quelques chiffres relatifs à l'exportation des vins luxembourgeois au cours des trois dernières années.

Exportation de vins de la Moselle

(en foudres de 1.000 litres)

	Belgique	Allomagne	Pays-Bas	Autres pays	Totaux
1 ^{er} semestre 1950	845	6	59	6	916
2 ^e semestre 1950	989	—	43	9	1.041
1 ^{er} semestre 1951	1.468	—	152	10	1.630
2 ^e semestre 1951	2.184	70	1.312	45	2.390
1 ^{er} semestre 1952	2.314	943	248	7	3.511
2 ^e semestre 1952	—	—	—	—	2.500

On voit que les vins luxembourgeois sont de plus en plus appréciés en Belgique et en Hollande.

Mais il reste encore de gros efforts de publicité et de prospection à faire dans ces deux pays. La suppression des droits d'accise sur les vins tranquilles et leur remplacement par une augmentation du tarif douanier pour les vins provenant de pays non compris dans l'union douanière, sont susceptibles de favoriser l'importation de nos vins aux Pays-Bas.

Nous venons de signaler qu'en 1950 la consommation s'était sérieusement réduite et que les stocks s'étaient accrus. Cette situation a sensiblement empiré en 1951, à la suite des récoltes extrêmement abondantes de 1950. Les 20.000 foudres de moût encavés à ce moment, sont venus grossir les stocks existants, qui se sont élevés au total à 24.000 foudres, d'où engorgement très sensible du marché. La crise d'écoulement qui en est résultée n'a pu être surmontée que par une série de mesures prises par le Gouvernement, telles que l'octroi d'un crédit aux caves coopératives pour augmenter leur capacité de stockage et la distillation d'une partie des vins de qualité moindre. Parmi les mesures d'ordre structurel prises, il faut signaler la réglementation légale des vendanges et de la taille de la vigne. Cette réglementation vise avant tout l'amélioration qualitative des vins.

D'autres mesures ont encore été envisagées spécialement en faveur des caves coopératives se trouvant dans une situation financière difficile par suite de trop gros investissements.

En vue de collaborer plus efficacement à l'œuvre de redressement de la viticulture, les viticulteurs et leurs organisations professionnelles se sont groupés et ont formé la Centrale viticole comprenant plus de 90 p. c. des viticulteurs. Cet organisme poursuit une politique identique à celle qui est pratiquée dans le domaine agricole par la Centrale paysanne, tant au point de vue économique que social. Elle revendique notamment la réglementation du marché et la promulgation de mesures législatives permettant le remembrement des parcelles viticoles. Elle demande également la réalisation d'une politique fiscale et de crédit tenant spécialement compte du besoin des viticulteurs. Enfin, à l'instar de l'agriculture, elle réclame l'instauration d'un système de sécurité sociale garantissant les vieux jours des viticulteurs et de leur famille.

Le Commerce extérieur

Pour le Grand-Duché de Luxembourg comme pour la Belgique, le commerce extérieur est une nécessité vitale.

Petit pays de haute production métallurgique disposant d'un marché intérieur extrêmement étroit, le Luxembourg est contraint d'exporter la plus grande quantité possible des produits de son activité industrielle.

En échange de ses exportations, il lui faut se procurer à l'étranger la plupart des matières premières qui lui font défaut.

Son sous-sol ne renferme, en effet, que du minerai de fer, comme richesse naturelle économiquement exploitable. Il est complètement dépourvu du combustible indispensable aux entreprises sidérurgiques.

C'est aussi à l'étranger que le Luxembourg doit se procurer la plupart des biens de consommation courante dont il a besoin pour entretenir sa population jouissant d'un standard de vie relativement élevé.

Ses relations commerciales avec l'étranger dépendent d'un ensemble de facteurs géographiques et économiques plus ou moins favorables aux échanges internationaux.

Placé au croisement des grandes voies de communications continentales, le Grand-Duché de Luxembourg jouit d'une position centrale qui le met facilement en contact avec les grands pays voisins de production et de commerce.

D'autre part, le fait d'être le partenaire économique de la Belgique lui permet de participer au mouvement d'expansion commerciale de ce pays exportateur par excellence.

Un autre élément favorable aux relations commerciales internationales du Luxembourg réside dans le réseau très étendu de comptoirs de vente qu'entretiennent ses grandes entreprises sidérurgiques dans le monde entier et qui constituent à la fois des centres permanents d'affaires et de prospection dont bénéficie l'ensemble de l'économie luxembourgeoise.

Pendant le manque d'accès direct à la mer et l'absence de voies d'eau navigables mettent le Luxembourg dans une situation d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents étrangers.

Ce désavantage s'ajoute à ceux qui résultent des tarifs de chemins de fer extrêmement élevés dont pâtissent particulièrement les entreprises industrielles, pour l'acheminement vers les marchés extérieurs, de leurs produits généralement lourds et volumineux et dont le transport est particulièrement onéreux par rapport à leur valeur.

Telles sont les principales conditions physiques et économiques qui agissent sur l'évolution des échanges que le Grand-Duché pratique avec l'étranger.

Nous ne pouvons analyser en détail la structure de nos échanges en raison de la précarité du matériel statistique disponible; nous nous contenterons d'exposer la situation de notre commerce extérieur dans le cadre de l'U. E. B. L., en mettant l'accent sur certains aspects particuliers des échanges luxembourgeois.

L'on sait que le Grand-Duché de Luxembourg ne poursuit pas une politique commerciale autonome; les traités et arrangements de commerce sont conclus au nom de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise par la Belgique, mais le Gouvernement grand-ducal est régulièrement consulté par le Gouvernement belge et des délégués luxembourgeois peuvent participer aux négociations commerciales.

Il n'est pas non plus établi de balance commerciale propre pour le Grand-Duché, et les chiffres des échanges

commerciaux luxembourgeois sont compris dans la balance de l'U. E. B. L.

Des évaluations ont pu être faites, avant la guerre, par divers organismes professionnels; mais on ne peut leur attribuer qu'une valeur toute relative. Ils renseignent sur les courants commerciaux et la composition des échanges et permettent de se faire une idée de l'importance de ces derniers. L'on peut en déduire que la balance commerciale du Grand-Duché a été active au cours des quatre dernières années d'avant-guerre, sauf en 1938. Pour la période d'après-guerre, nous disposons de données plus précises et détaillées. Ce sont les statistiques établies par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, par l'Office des Licences et par le Service d'Etudes au Ministère des Affaires économiques.

Ces diverses données nous permettent d'affirmer que la balance commerciale du Grand-Duché de Luxembourg est nettement créditrice depuis 1946.

En examinant sa composition, nous constatons que les importations comprennent principalement des matières brutes, tandis que les exportations comportent surtout des produits simplement fabriqués. Les exportations ont évolué en fonction de la spécialisation industrielle. Aussi, dans l'ensemble des exportations, les produits et sous-produits métallurgiques occupent-ils de loin la première place. La valeur de ces produits représente 80 à 90 p. c. du montant total des exportations, comme nous l'avons constaté précédemment.

En dehors des produits de la sidérurgie et de l'industrie du cuir, les principaux articles industriels d'exportation sont les faïences et carreaux céramiques, les ardoises, les minerais de fer, les ciments, les articles de caoutchouc, les cigarettes et quelques produits chimiques, textiles et alimentaires.

Le tableau suivant établi par le Service d'Etudes au Ministère des Affaires économiques, renseigne, pour chaque branche industrielle, le pourcentage en exportations par rapport à la production annuelle de 1947 à 1950.

Ce tableau fait apparaître clairement l'importance de nos exportations sidérurgiques par rapport à celles d'autres branches dont certaines accusent des pourcentages nettement décroissants telles que les industries du meuble, des produits alimentaires et des minéraux non métalliques.

En ce qui concerne la répartition géographique de nos échanges, l'on constate que la Belgique figure toujours en tête des pays importateurs, en absorbant régulièrement entre 25 et 30 p. c. de nos exportations totales. Rappelons cependant qu'un grand nombre des marchandises luxembourgeoises acheminées vers la Belgique ne font qu'y transiter, d'autres y subissent des transformations et sont réexpédiées ensuite vers d'autres pays. Elles représentent un élément actif important dans la balance de l'U. E. B. L. Nos exportations vers la Belgique comprennent pour plus de 80 p. c. des produits sidérurgiques, du minerai de fer et des scories, quelques produits alimentaires, des tabacs ainsi que des peaux et cuirs.

Branches industrielles	Exportations en % par rapport à la production de chaque branche			
	1947	1948	1949	1950
1. Industries extractives	22,99	34,81	34,71	20,—
2. Brasseries et malteries	18,73	19,25	18,01	15,60
3. Distillation et rectification des spiritueux.....	14,02	10,55	7,40	57,61
4. Minoteries	—	—	0,85	0,20
5. Industries de produits alimentaires divers (pâtes alimentaires, produits de confiserie, vinaigre, produits de viande, etc.)	8,95	36,19	34,40	7,35
6. Industries du tabac	31,76	30,56	26,58	30,69
7. Industries des produits minéraux non métalliques (ciment, chaux, plâtre, briques, faïence, articles en grès cérame, etc.).....	50,69	45,45	39,36	35,95
8. Industrie sidérurgique (1)	98,11	95,91	97,43	95,26
9. Industries des métaux non ferreux	32,32	31,63	23,20	22,40
10. Constructions métalliques	69,09	47,57	46,04	44,87
11. Industrie du bois	42,64	37,35	38,89	18,90
12. Industrie du meuble	1,16	0,71	0,55	—
13. Impression, édition et industries connexes.....	0,18	0,83	1,34	1,04
14. Industrie chimique (2)	82,81	87,24	86,—	85,54
15. Industrie textile et confection d'articles d'habillement	21,20	20,22	17,13	23,09
16. Industrie du cuir, chaussures et articles en cuir.	84,70	76,55	86,48	87,09
Moyennes annuelles...	79,25	80,01	78,07	72,72

(1) Non compris les constructions métalliques et les scories Thomas.

(2) Y compris les scories Thomas.

(3) La valeur de l'énergie électrique exportée est comprise dans les chiffres de l'industrie sidérurgique.

Nos exportations vers les Pays-Bas ont très favorablement progressé, depuis la conclusion de la préunion Benelux. Désormais, les Pays-Bas qui, avant la guerre, figuraient au neuvième rang de nos clients, sont devenus le meilleur client après la Belgique. Les Pays-Bas nous ont acheté principalement des produits sidérurgiques, des bois, des scories Thomas, des cuirs, des pneumatiques, des tabacs, des produits céramiques et quelques produits textiles.

Parmi les autres pays destinataires de nos exportations, il faut citer les pays scandinaves et la Suisse, avec lesquels nous entretenons des relations d'affaires plus importantes qu'avant la guerre. Nos exportations vers l'Amérique du nord et les pays de la zone dollar en général, sauf l'Amérique du Sud, ont été particulièrement intenses en 1950 et 1951.

L'Allemagne, au contraire, qui avant la guerre était, après la Belgique, le principal acheteur, n'a pas absorbé plus de 3 p. c. de nos exportations. Nos fournitures en Allemagne ont consisté principalement en minerai, scories Thomas, produits sidérurgiques, cuirs et ardoises.

En ce qui concerne nos exportations à destination de la France, elles n'ont pas dépassé 2 p. c. du total de nos exportations. Il en est de même en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Ces pays n'ont pas encore pu reprendre leur mouvement commercial traditionnel, par suite des

restrictions à l'importation qui y sont intervenues. En bref, on peut dire que 47 à 50 p. c. de nos exportations totales ont été écoulés vers les pays voisins : Belgique, Allemagne, Suisse, France et Hollande. Nos exportations avec les autres pays de l'Europe continentale ont été extrêmement réduites. C'est particulièrement le cas des pays de l'Est, conséquence fatale des bouleversements politiques.

Telles sont dans leurs traits essentiels les caractéristiques les plus nettes de l'évolution de nos exportations.

Examinons maintenant la situation de notre commerce d'importation.

Parmi les pays fournisseurs, c'est la Belgique qui figure d'une manière constante en première place. C'est de Belgique que nous viennent plus de la moitié de nos importations totales. Mais les marchandises que nous y achetons ne sont pas toutes d'origine belge; une bonne partie, à peu près 20 p. c., nous est fournie par le commerce de gros belge.

Faute de statistiques officielles, il n'est pas possible de chiffrer avec précision les échanges belgo-luxembourgeois. De simples estimations, basées sur les déclarations d'importation ou d'exportation déposées aux postes-frontières, font ressortir que les exportations belges vers

le Grand-Duché sont de beaucoup supérieures aux expéditions luxembourgeoises vers la Belgique.

On peut évaluer *grosso modo* le montant total des marchandises importées de Belgique, pour les trois dernières années, à une moyenne de 400 à 450 millions de francs par mois, alors que le montant des exportations pendant la même période n'a guère dépassé, en moyenne, 300 à 350 millions de francs par mois.

Notre balance avec la Belgique est donc déficitaire.

Après la Belgique, c'est l'Allemagne qui est le plus important fournisseur. Plus de 30 p. c. de nos importations, dont le gros est constitué par du combustible pour les hauts fourneaux proviennent de ce pays.

Notre balance est donc également déficitaire avec l'Allemagne. Nos importations de Hollande se sont intensifiées au cours des cinq dernières années. Elles comportent surtout des produits horticoles et agricoles ainsi que des textiles.

Nos importations de France, de Suisse et de Grande-Bretagne sont demeurées faibles au cours des trois dernières années. Il en est de même de nos importations des autres pays.

Cet examen succinct de nos échanges commerciaux avec l'étranger nous permet de constater que notre balance commerciale est nettement active, dans son ensemble, tout en étant passive avec chacun de nos trois pays voisins immédiats. D'après les calculs du Service d'Etudes, on peut affirmer qu'en général les échanges se sont accrus tant à l'exportation qu'à l'importation. Il est évident que la hausse des prix a fortement influencé le mouvement des exportations. Nous ne pouvons cependant assurer qu'elle a agi plus que l'augmentation du volume des échanges.

Un fait est certain, c'est que le commerce d'exportation joue un rôle capital dans l'économie luxembourgeoise, et il y a très peu de pays dont le revenu national et le bien-être en général sont aussi étroitement liés à l'importance de ses exportations qu'au Luxembourg.

Il est dès lors naturel que le Gouvernement luxembourgeois accorde une attention toujours croissante aux problèmes d'expansion économique.

Des efforts très encourageants ont été faits par le Service d'Expansion économique en collaboration avec la Fédération des Industriels luxembourgeois en vue de mieux faire connaître les produits luxembourgeois à l'étranger.

La mission envoyée récemment au Congo belge, la participation régulière aux foires et expositions à l'étranger, l'octroi de certaines facilités fiscales et financières attestent la volonté de la part des pouvoirs publics d'encourager nos industries exportatrices.

Cependant, il faut déplorer l'absence d'organismes destinés à favoriser directement le commerce extérieur, en finançant les transactions avec l'étranger, ou en assurant nos industries contre des risques qu'elles ne peuvent assumer elles-mêmes.

Aussi, en présence des difficultés toujours croissantes que nos industries moyennes, en particulier, rencontrent

dans leurs réalisations d'affaires à l'étranger, la nécessité de renforcer et de rationaliser notre politique d'expansion et d'encouragement à l'exportation s'impose chaque jour davantage.

Le tourisme

Le tourisme forme une branche très productive de l'économie luxembourgeoise. Par les besoins si divers qu'il engendre, il intéresse un grand nombre de secteurs de la production, des transports et de la distribution.

Ce qui caractérise particulièrement le tourisme luxembourgeois, c'est qu'il constitue une activité saisonnière très exposée aux caprices du temps et qui ne se manifeste d'une façon profitable que pendant la pleine saison s'étendant généralement de juillet à fin septembre. C'est là un élément qui influe sur le chiffre d'affaires des entreprises intéressées au tourisme et, en partie, sur le niveau des prix de même que sur la politique touristique.

Une autre caractéristique consiste dans le fait que le tourisme luxembourgeois est essentiellement « importateur » de touristes et dépend avant tout de la clientèle étrangère, la clientèle indigène étant trop restreinte pour pouvoir former un courant tant soit peu continu, principalement à l'industrie hôtelière.

L'industrie hôtelière est à la base du tourisme.

La grande majorité des hôtels luxembourgeois sont des entreprises relativement modestes à caractère individuel ou familial et dont les gérants sont généralement aussi les propriétaires. Rares sont les entreprises sociétaires ou anonymes; on ne constate guère non plus dans cette branche de tendance à la concentration. Beaucoup d'entreprises, surtout celles de la campagne, tirent des profits d'occupations accessoires.

Ces diverses particularités ont leur importance au point de vue de la rentabilité et de la capacité de résistance de l'hôtellerie luxembourgeoise. Les entreprises travaillant avec un capital et une main-d'œuvre relativement réduits n'ont pas à supporter des frais généraux aussi élevés que les grosses entreprises anonymes et sont, en temps de crise, moins vulnérables que ces dernières.

Il y a 423 hôtels, auberges et pensions de famille dans le pays, comportant 6.485 chambres pour 11.000 touristes environ. Ces 423 hôtels se répartissent de la manière suivante entre les différentes régions touristiques :

Centre :

94 hôtels avec 1.800 chambres pour 3.000 touristes;

Ardenne :

134 hôtels avec 1.600 chambres pour 2.710 touristes;

Mullerthal :

107 hôtels avec 2.000 chambres pour 3.200 touristes;

Moselle :

71 hôtels avec 1.085 chambres pour 1.600 touristes;

Sud :

17 hôtels avec 200 chambres pour 350 touristes.

Dans ce total ne sont pas comprises les possibilités de logement qu'offrent les particuliers en pleine saison, précisément aux jours de grande affluence touristique. Il est difficile d'être renseigné avec précision à cet égard, le nombre de chambres variant d'année en année. Toutefois, en se basant sur les listes des chambres privées qui ont été établies au cours des dernières années en vue des fêtes de Pâques et de Pentecôte, par exemple, l'on peut évaluer le nombre de ces chambres, pour l'ensemble des centres touristiques, à quelque 1.500.

Il convient de tenir compte aussi des possibilités de logement existant dans les auberges de jeunesse et les gîtes d'étapes. Il y a actuellement 12 auberges et 17 gîtes d'étapes avec 2.000 lits environ.

Il ne paraît dès lors pas exagéré d'affirmer que le nombre total de touristes pouvant être logés par nuit atteint 16.000 environ.

L'hôtellerie luxembourgeoise s'est considérablement améliorée au cours des cinq dernières années. C'est surtout dans la capitale et dans les régions sinistrées que beaucoup d'hôtels ont été nouvellement construits ou reconstruits et pourvus de beaucoup de confort.

Certains hôteliers ont fait de gros efforts à cet égard et ont consenti des sacrifices très lourds.

Aussi, les capitaux investis dans l'industrie hôtelière sont-ils relativement importants. Il est difficile, faute de données précises, d'évaluer l'outillage hôtelier luxembourgeois. Avant la guerre, nous l'avions estimé à quelque 200 millions de francs. Il nous paraît dès lors raisonnable d'appliquer à ce montant le coefficient de 3,5, parfois même 4,5. Il faut, en effet, savoir que la plupart des hôtels ont plus ou moins complètement renouvelé leur équipement d'avant-guerre et que la construction d'un nouvel hôtel demande des sommes évaluées au quadruple et parfois même au quintuple de ce qui était nécessaire en 1939. Les fonds engagés dans l'hôtellerie luxembourgeoise peuvent ainsi atteindre 750 à 900 millions de francs. Il va sans dire que cette somme ne correspond guère à la valeur vénale actuelle des hôtels et fonds de commerce. Il faudrait dans ce cas tenir compte de la valeur intrinsèque réelle de certaines entreprises et du facteur spéculatif.

Notons encore que les capitaux engagés dans l'hôtellerie sont d'origine luxembourgeoise, ce qui confère à cette branche d'activité économique un caractère essentiellement national et la différencie d'autres branches, dont les capitaux sont, souvent en majeure partie, fournis par l'étranger. Mais l'importance de l'hôtellerie ne se mesure pas seulement d'après le montant des capitaux engagés; elle se traduit encore par l'effectif des personnes qui y travaillent, soit comme patron, aidant ou employé.

On peut estimer ce nombre, pendant la saison touristique, à 3.500 environ.

En ce qui concerne les prix pratiqués par les hôteliers, on peut les considérer en général comme relativement modestes. En les comparant aux prix d'avant-guerre, il y a lieu de faire les constatations suivantes.

Les hôtels de la catégorie A ont augmenté en moyenne

les prix minima des repas 3,5 fois et les prix maxima, 3,8 fois.

Dans la catégorie B, la proportion est de 3,6 et 3,4; dans la catégorie C, elle est de 3,7 et 3,9.

Les prix de la pension complète ont varié à peu près de la même manière, à l'exception de ceux qui sont pratiqués par les hôtels modestes de la catégorie C où l'on relève une moyenne d'augmentation de 4,2 pour les prix minima et de 4,3 pour les prix maxima. C'est ainsi que pour les quelque 300 hôtels qui figurent dans le Guide des Hôtels, la moyenne des prix minima de la pension complète est de 120 francs par jour et la moyenne des prix maxima est de 153 francs. En ce qui concerne plus particulièrement certains hôtels reconstruits dans les régions sinistrées, l'on constate des augmentations de prix plus élevées. Ces hôtels sont, en effet, complètement modernisés, offrent désormais plus de confort qu'avant la guerre et se trouvent dans la nécessité de faire des recettes plus élevées que celles d'un vieil hôtel presque complètement amorti, pour être en mesure de rémunérer autant que possible les capitaux fraîchement investis.

D'autre part, lorsqu'on examine de plus près les prix de certains hôtels de la campagne surtout, on a l'impression qu'ils ont été fixés par analogie plutôt que d'après un prix de revient nettement calculé. Cela s'explique par le fait que bien des hôteliers ne travaillent guère sur une base commerciale et ne disposent pas d'une comptabilité rationnelle. Il faut cependant reconnaître que des progrès appréciables ont été réalisés à cet égard, au cours des dernières années, surtout parmi les jeunes hôteliers qui ont reçu un enseignement technique approprié dans des écoles hôtelières.

Connaissant le nombre d'hôtels, les capitaux y engagés et les prix pratiqués par les différentes catégories d'établissements, il serait intéressant d'être renseigné sur le chiffre d'affaires réalisé.

D'après des calculs effectués par le Service d'Etudes au Ministère des Affaires économiques, le chiffre d'affaires de quelque 150 hôtels, parmi lesquels figurent les plus importants, s'est élevé, en 1950, à 207 millions de francs. Chiffre appréciable certes, que l'on pourrait augmenter de 50 p. c. au moins si l'on tenait compte du chiffre d'affaires de la totalité des entreprises hôtelières.

Mais comment faire pour établir avec quelque précision la part qui revient au tourisme dans le montant de ces recettes totales ?

Il serait intéressant aussi de connaître le volume exact des matières premières employées dans l'hôtellerie notamment pour la cuisine. Là encore nous manquons de données précises. Il est certain que l'hôtellerie est un client sérieux de l'agriculture et du commerce d'alimentation en général. Les statistiques concernant les abatages de bétail dans les abattoirs publics démontrent clairement que les abatages augmentent considérablement pendant les mois de haute saison.

Voici à titre d'exemple, les abatages de bœufs au cours des trois dernières années, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre.

Abatages de bétail dans les abattoirs publics

Bœufs

	Nombre	Poids net kg.
1950 Juin	153	41.819
Juillet	113	26.301
Août	325	83.735
Septembre	276	67.029
1951 Juin	43	11.929
Juillet	98	24.202
Août	183	44.728
Septembre	261	70.069
1952 Juin	53	12.988
Juillet	136	33.029
Août	213	51.701
Septembre	266	65.562

L'on peut constater, en outre, pendant les mêmes mois au cours des années 1950 à 1953, une augmentation sensible des importations de produits alimentaires de Belgique qui en est notre principal fournisseur.

Mais ce que l'on désire avant tout connaître c'est le rendement de l'ensemble des divers éléments qui composent ce que l'on est convenu d'appeler l'industrie touristique. Malheureusement, c'est là un travail décevant et particulièrement délicat qui n'aboutit jamais qu'à des évaluations très précaires.

Car s'il est relativement facile d'être renseigné sur le nombre de touristes ayant séjourné dans le pays, il est quasi impossible, faute de données fondamentales précises, de calculer le montant total des dépenses individuelles effectuées par les touristes.

Pour ce faire, on doit se contenter de multiples présumptions et d'évaluations fort imprécises.

L'Office national de Tourisme, dans son rapport de 1951, déclare que « nos recettes touristiques dépassent largement les 500 millions de francs par an ». Il est possible que ce résultat réponde à la réalité; mais il nous paraît impossible de le corroborer par des données statistiques précises. Quoiqu'il en soit, comme le Luxembourg reçoit sensiblement plus de touristes qu'il n'en envoie à l'étranger, on peut affirmer que le mouvement

touristique constitue un élément actif de la balance des comptes du Grand-Duché de Luxembourg.

Nous allons tenter maintenant de marquer l'importance de quelques éléments essentiels du tourisme, permettant ainsi de se faire une idée de l'influence que peut avoir celui-ci sur l'économie générale.

Jusqu'en 1951, nous ne possédions pas de statistiques officielles concernant le séjour des touristes dans les hôtels. Les chiffres publiés alors par des organismes touristiques provenaient d'évaluations très approximatives.

A partir du 1^{er} mars 1951, des dispositions légales ont chargé l'Office de la Statistique générale d'établir un recensement mensuel en vue de déterminer pour tout le pays le nombre de nuitées passées par les voyageurs, et de mesurer le degré d'occupation des hôtels.

Cette statistique a déjà donné des résultats très satisfaisants. Mais sa mise en application est de date relativement trop récente pour qu'on puisse l'utiliser intégralement et en tirer des conclusions définitives.

Des données statistiques ainsi recueillies, il résulte que dans le mouvement touristique l'affluence luxembourgeoise ne figure que pour 9 p. c. à peine, alors que l'affluence étrangère dépasse 90 p. c.

Cette dernière se répartit par nationalités de la manière suivante :

Belges	52,6 p. c.	Scandinaves	1,6 p. c.
Hollandais ..	16 p. c.	Autres Européens ...	1,9 p. c.
Français	6,4 p. c.	Américains :	
Anglais	3,9 p. c.	U.S.A.	2,3 p. c.
Allemands ..	1,9 p. c.	Zone occidentale ..	1,3 p. c.
Suisses	1,9 p. c.	Divers	0,7 p. c.

Nous avons également des indications précises et détaillées concernant le tourisme de passage ou de transit.

Voici quelques-unes de ces données relatives au passage de voitures et autocars de tourisme aux postes de frontière pendant les saisons de 1951 et 1952, telles qu'elles sont établies par l'Office de la Statistique.

Statistiques des entrées aux frontières

Frontière	Mois	Autos privées		Autocars		Personnes entrées en auto et en autocar	
		1951	1952	1951	1952	1951	1952
Frontière belge	Mai	—	18.058	—	613	—	73.984
	Juin	—	23.359	—	1.316	—	114.327
	Juillet	32.154	35.703	1.242	1.614	135.732	162.099
	Août	29.358	42.688	1.489	1.882	137.024	191.294
	Septembre ..	15.136	16.532	402	445	57.928	65.406
Frontière française	Mai	—	16.105	—	328	—	59.765
	Juin	—	18.475	—	645	—	78.515
	Juillet	22.395	23.935	833	879	94.465	103.235
	Août	24.150	29.667	715	829	97.100	118.801
	Septembre ..	15.650	16.546	283	304	56.850	60.308
Frontière allemande	Mai	—	3.220	—	214	—	17.000
	Juin	—	3.785	—	301	—	21.985
	Juillet	3.924	4.878	316	392	22.722	29.014
	Août	2.668	6.679	141	319	12.714	31.697
	Septembre ..	1.984	3.867	66	158	8.022	17.041

Il est facile de constater l'accroissement considérable du trafic touristique aux frontières du pays pendant les mois de haute saison.

Malheureusement, nous ne sommes pas renseignés sur la durée du séjour des touristes ainsi dénombrés, ni sur les régions qui furent particulièrement visitées par eux. En rangeant les véhicules par nationalité, nous remarquons que c'est la Belgique qui figure en première place; viennent ensuite la France et, en troisième lieu, les Pays-Bas.

Nous sommes documentés également sur le trafic-voyageurs sur nos lignes de chemins de fer ainsi que sur le mouvement des recettes. Mais nous ignorons quel est dans le montant total de ces recettes la part attribuable au tourisme. Aucune donnée certaine ne permet de la chiffrer. Il est cependant aisé de constater que les mois de la pleine saison touristique accusent des recettes supérieures à la moyenne des autres mois de l'année. Il est permis d'attribuer au mouvement touristique la plus grande partie de l'excédent des recettes.

Voici à cet égard quelques chiffres relatifs aux recettes du trafic-voyageurs de la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois.

Recettes-voyageurs
(en millions de francs)

Mois	1947	1948	1949	1950	1951
Juin	8,0	8,94	8,95	8,—	8,8
Juillet	20,5	12,12	12,27	11,35	12,4
Août	12,8	12,76	12,98	11,38	11,7
Septembre	10,2	9,75	9,77	9,31	9,6
Octobre	8,4	8,24	8,31	8,—	7,6

En ce qui concerne le genre de clientèle qui fréquente les centres touristiques luxembourgeois, il y a lieu de noter que la majorité des touristes étrangers se recrutent dans les classes moyennes et les « congés payés ».

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer aux jours de grande affluence, la masse des touristes se dirigeant vers les diverses régions du pays.

Ce sont principalement des gens de condition modeste qui constituent le contingent le plus nombreux. Le touriste, client des palaces et des grands hôtels, forme une minorité. La clientèle dite de province est surtout nombreuse le dimanche.

C'est ce genre de clients, d'ailleurs, qui convient le mieux aux possibilités touristiques du Luxembourg.

Le Luxembourg est un petit pays; les beautés naturelles qu'il offre n'ont rien de grandiose. Il n'y a ni maisons de jeu, ni plages luxueuses, ni distractions mondaines qui attirent le « grand tourisme ».

Le tourisme luxembourgeois n'est donc point outillé pour recevoir et retenir le touriste richissime qui devient d'ailleurs de plus en plus rare.

Dans cette clientèle touristique, les jeunes occupent une place très importante.

D'après les renseignements publiés par les organismes des auberges de la jeunesse et des gîtes d'étapes, le tourisme des jeunes se développe d'année en année.

Au cours des trois dernières années, le nombre des nuitées relevées annuellement dépasse 50.000. Ce sont les Belges et les Hollandais qui ont été les plus nombreux parmi les usagers des auberges et des gîtes d'étapes. Les dépenses effectuées par chacun d'eux peuvent être évaluées à 40 francs par jour.

Non moins intéressant est le tourisme de plein air, dont les adeptes se multiplient d'année en année. Au cours de la saison 1952, on a enregistré dans les divers camps environ 90.000 nuitées.

Le campeur est un excellent consommateur. Il se ravitaille le plus souvent dans la région même où il campe. L'épicier, le boulanger, le cafetier et d'autres commerçants encore tirent profit de ces « petits touristes ».

Il nous reste pour terminer ce chapitre, à dire quelques mots au sujet du tourisme intérieur pratiqué par les Luxembourgeois. Tout porte à croire qu'il est en voie d'accroissement. Le nombre de propriétaires d'automobiles circulant régulièrement dans le pays est en constante augmentation, comme l'attestent les statistiques suivantes relatives au nombre de voitures de tourisme admises à la circulation.

Fin d'année	Voitures de tourisme.
1937	7.668
1945	3.217
1946	3.711
1947	5.286
1948	6.544
1949	8.050
1950	9.450
1951	11.000
1952	12.850

Nos observations personnelles nous permettent d'affirmer que le tourisme pédestre se développe aussi, d'année en année, grâce au réseau de sentiers signalisés dont sont dotées les diverses régions touristiques du pays.

En dehors du tourisme des jeunes et de plein air que nous pouvons considérer comme un élément essentiel du tourisme social, ce dernier, dans le sens propre du mot, n'est qu'à ses débuts au Grand-Duché de Luxembourg. Pour le promouvoir, le Ministère du Tourisme, en collaboration avec les diverses associations ouvrières intéressées, a envisagé de créer prochainement une série de maisons de vacances, qui permettront aux travailleurs de bénéficier, dans les meilleures conditions possibles, des vacances auxquelles ils ont droit.

Ces quelques considérations font ressortir toute l'importance que les pouvoirs publics attachent au développement du tourisme.

Mais ce dernier ne constitue pas seulement une source de profits et de devises. Dans de nombreux cas, il devient, sur le plan international, la cause de relations culturelles ou d'affaires, qui sont de la plus grande utilité pour un petit pays comme le Luxembourg.

LA POLITIQUE DES CHANGES

ET LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ITALIE DEPUIS LA GUERRE

(PREMIERE PARTIE)

La politique économique suivie par l'Italie dans ses rapports avec l'étranger depuis la fin de la deuxième guerre mondiale offre un exemple de la diversité des moyens qui peuvent être employés selon les circonstances pour atteindre un objectif déterminé.

Tout jugement relatif à la pertinence des mesures prises dans ce cadre comporte nécessairement l'examen des influences qu'elles exercent sur la vie économique du pays. Elles doivent, en effet, s'adapter à la situation de fait, non à des directives ou des plans valables *in abstracto*. C'est pourquoi cette étude décrit l'aspect morphologique de la politique des changes italienne, mais s'attache surtout à l'examen des conséquences économiques de cette politique dans le cadre de la balance des paiements. On verra ainsi comment, depuis 1945, l'Italie a parcouru rapidement à rebours une bonne partie du chemin qu'elle avait suivi après la dévaluation de la livre sterling, en septembre 1931, et après l'instauration d'une politique monétaire dirigiste par le Royaume-Uni. Il apparaît alors à l'évidence que le taux de change a repris dans la péninsule, peu à peu et du moins en partie, son rôle classique dans le domaine des paiements internationaux et est parvenu à balancer les recettes et les dépenses afférentes aux transactions commerciales courantes et aux mouvements normaux de capitaux.

Cette évolution s'est opérée en éliminant progressivement les réglementations destinées à maintenir l'équilibre des échanges sur une base autre que celle découlant du niveau des prix intérieurs et extérieurs.

I — EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DU CHANGE

Au lendemain de la guerre, précisément au moment de la reprise des relations commerciales privées avec l'étranger (15 février 1946), la politique italienne visant à équilibrer la balance des paiements était axée sur le contrôle administratif direct des transactions commerciales et financières. La fonction assignée aux taux de change et à la politique financière intérieure était secondaire. La réglementation en vigueur sanctionnait l'interdiction générale des importations et des exportations, établissait le régime des licences

et subordonnait le règlement des opérations aux dispositions très restrictives du contrôle des changes (1).

De son côté, le taux de change — composé de deux parties : un cours de base de 100 liras pour 1 dollar, et une quote additionnelle de 125 pour cent (décret ministériel du 18 janvier 1946), soit, en fait, 225 liras pour 1 dollar — était fixé à un niveau qui surévaluait la lire par rapport à son pouvoir d'achat intérieur (tableau 8, colonne 1).

Enfin, la politique financière intérieure, sollicitée par les dépenses de restauration, tendait à aggraver le passif de la balance des paiements plutôt qu'à l'atténuer.

Le niveau choisi pour les taux de change constituait donc un élément de déséquilibre de la balance des paiements, accentuait la tendance à l'accroissement des importations et à la diminution des exportations, surtout en ce qui concerne les pays à l'égard desquels la surévaluation du cours de la lire était plus sensible et qui disposaient en abondance de produits exportables.

La nécessité de développer les échanges avec l'étranger, que l'Italie chercha à favoriser immédiatement après la guerre, aboutit à faire considérer la pénurie de devises comme un problème de change plutôt que comme un problème de contrôle administratif. Cette manière de voir se traduisit dès le mois de mars 1946 par l'institution des comptes-devises 50 % pour les devises libres, c'est-à-dire pour les devises fortes du point de vue italien et non soumises au jeu d'accords de paiement bilatéraux, soit, à l'origine : le dollar américain, la livre sterling, le franc suisse, la livre

(1) L'origine de ce système remonte à la période antérieure à la seconde guerre mondiale :

a) lorsque fut conférée au Ministre des Finances la faculté de réglementer par décret le commerce des devises (décret-loi du 29 septembre 1931, n° 1207) et lorsque fut édictée l'obligation de céder à l'*Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero* les créances envers l'étranger (décrets-lois du 8 décembre 1934, n° 1942, et du 28 août 1935, n° 1614);

b) lorsque furent soumises à autorisation des importations de marchandises étrangères (décret ministériel du 28 décembre 1939) et les exportations de marchandises nationales (décret ministériel du 15 juillet 1940).

égyptienne, l'escudo portugais (décret-loi du 26 mars 1946, n° 139) (2).

Cette mesure constituait la première étape importante dans la transition vers des taux de change répondant mieux aux conditions du marché. En effet, elle mettait à la disposition des exportateurs de marchandises payées en l'une des monnaies susdites la moitié du produit de leurs exportations qui pouvait d'ailleurs être négociée et utilisée pour l'importation de marchandises.

Elle réalisait les vœux exprimés dans l'ordre du jour n° 1 adopté par le Congrès pour le Commerce Extérieur tenu à Milan en mars 1946 (3). Elle peut donc être considérée comme l'expression d'une directive suggérée par les milieux intéressés eux-mêmes et comme la conséquence logique de la nouvelle orientation du contrôle relatif au commerce extérieur. Ce dernier s'appuya non plus sur des artifices, mais bien sur des règles s'inspirant des réalités.

L'utilisation de ces 50 % de devises était subordonnée à un délai maximum qui, après plusieurs modifications, fut fixé à 60 jours courant à partir du premier jour du mois suivant celui durant lequel le compte-devises était crédité.

En mai 1946, ces dispositions devinrent applicables au produit en devises provenant du travail à façon de matières premières pour compte étranger et, en juillet, au produit des réparations de navires étrangers effectuées par des chantiers nationaux. Par après, l'*Ufficio Italiano dei Cambi* fut autorisé à mettre à la disposition des armateurs italiens et des affréteurs de navires marchands la moitié du montant des devises libres acceptées en contre-partie des frets nets (4). Ce pourcentage devait être utilisé endéans neuf mois à compter de la date d'inscription au crédit du compte-devises, pour les opérations suivantes : a) paiements pour l'acquisition de navires à l'étranger ; b) transfert à un compte-devises au nom d'un autre armateur ou affréteur italien, à la condition, pour ce dernier, d'utiliser le montant ainsi transféré aux mêmes fins et dans les mêmes délais que ceux fixés à l'origine pour le cédant ; c) paiement, sur autorisation du Ministère du Commerce Extérieur, de frais en devises relatifs à l'exercice de la navigation.

Le même décret autorisait enfin l'*Ufficio Italiano dei Cambi* à mettre à la disposition des armateurs italiens ayant acquis des navires battant pavillon étranger, grâce à des financements étrangers en devises libres, le montant intégral des frets nets en

(2) En principe, l'ouverture de comptes-devises (*conti valutari*) libellés en livres sud-africaines, australiennes, néo-zélandaises, en dollars canadiens et en couronnes suédoises fut également admise sans toutefois trouver d'application pratique.

En ce qui concerne les francs suisses et les couronnes suédoises, il fut décidé qu'il devrait s'agir de devises librement transférables, c'est-à-dire convertibles en une monnaie tierce. Quant aux livres égyptiennes, elles devaient être convertibles en livres sterling ou utilisables en Egypte pour un motif quelconque et sans limitation de temps.

Plus tard, tandis que l'on assistait à une disparition graduelle des comptes-devises libellés en l'une des monnaies ci-dessus, à l'exception du dollar U.S.A., il y eut — en rapport avec la suppression au Canada des contrôles sur le commerce des devises, décidée en décembre 1951 — une extension du régime des comptes-devises au dollar canadien.

(3) Premier Congrès pour le Commerce Extérieur. *Le commerce extérieur de l'Italie au moment actuel*. Milan, Typographie Cordani, 1946.

(4) Décret ministériel du 20 août 1946.

devises libres perçus à l'occasion de l'affrètement de ces navires. Ces disponibilités en devises ne pouvaient être utilisées que pour le règlement des financements obtenus en vue de l'acquisition de ces navires, la moitié seulement du surplus restant à la disposition des armateurs.

Ce système fonctionna sans tarder, grâce à l'expérience acquise avant la guerre, lors de l'institution, à côté des changes officiels, de changes spécifiques appliqués à certaines industries, celles de la laine, du coton, de la chapellerie et des cuirs entre autres.

C'est ainsi que fonctionna, à côté du régime des changes fixes, le marché des devises d'exportation, qui était un marché de changes fluctuants. Comme les taux des devises d'exportation pouvaient osciller indépendamment les uns des autres, le système de la parité de la lire avec les différentes monnaies, basée sur les *cross-rates*, fut disloqué et un traitement différentiel fut appliqué aux importateurs et aux exportateurs, de même qu'à l'intérieur de la catégorie des importateurs.

La première phase de l'acheminement vers un marché des changes normal ne répondait donc pas aux principes traditionnels. Il convient cependant d'observer, en ce qui concerne les changes fluctuants, que l'innovation était moins le résultat d'une préférence de principe qu'un instrument tactique provisoire destiné avant tout à permettre un développement substantiel des exportations vers les pays à monnaie forte, de façon à rendre plus normaux les rapports commerciaux avec ces pays et à supputer le niveau d'équilibre de la lire en vue du choix d'une nouvelle parité (5).

En rompant avec le système des *cross-rates*, les autorités italiennes cherchaient au surplus à neutraliser la surévaluation de presque toutes les monnaies étrangères par rapport au dollar américain, dans l'intention d'assouplir les contrôles quantitatifs sur les mouvements des marchandises.

D'autre part, la pression exercée sur les changes a été contenue par le système des licences à l'importation et à l'exportation et par l'adoption du système dit du *franco valuta*, c'est-à-dire des importations non payées par la voie officielle.

Toutes les importations et les exportations de marchandises sont soumises à un régime d'autorisations dont il sera parlé plus loin, mais elles peuvent être faites sans restriction ou moyennant restriction selon que l'autorisation est générale (marchandises non soumises à licence) ou particulière (marchandises soumises à licence). En transférant les marchandises d'une catégorie à l'autre et en modifiant les règles qui président à la délivrance des autorisations, on

(5) Cfr. GIOVANNI DEMARIA, « I rapporti di cambio manovrati in regime di autarchia corporativa », in : *Giornale degli economisti e rivista di statistica*, janvier 1938, et GIORGIO BOGGIO, « Contingentamenti e cambi specifici », in : *Rivista italiana di scienze economiche*, août 1939.

peut donc régler la demande et l'offre de devises d'exportation et, par conséquent, le niveau du taux de change.

Quant au système des importations non payées par la voie officielle (appliqué en majeure partie aux produits alimentaires), compte tenu d'un niveau déterminé de consommation et d'investissements à l'intérieur, il provoque un déplacement de la demande de devises du marché des changes officiel vers le marché libre parallèle. Dans la mesure où se produit un rapatriement de capitaux qui resteraient sinon à l'étranger, la pression sur les changes officiels diminue effectivement. Par contre, cet allègement est apparent si les importations non payées par la voie officielle provoquent à la fois un déplacement de la demande et un déplacement de l'offre du marché officiel vers le marché parallèle, par une recrudescence des évasions dans le domaine des changes.

Dans sa phase initiale, le système des importations « sans paiement », adopté en avril 1946, a eu des effets heureux. Il a permis de récupérer, sous la forme de produits alimentaires nécessaires au pays, des devises soustraites au contrôle. Mais par après, il se peut qu'il ait été à l'origine de fuites de devises. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer qu'au moment de sa suppression (juin 1948) ses résultats favorables appartenaient au passé.

Par décret ministériel du 20 janvier 1947, l'autorisation de disposer de la moitié des devises provenant d'exportations et les modalités d'utilisation de ces devises furent étendues à celles qui étaient transférées au titre de dépenses touristiques, d'investissements, de secours et de dons en faveur de résidents. A la suite de cette mesure, un accord fut conclu entre l'Italie et les Etats-Unis aux termes duquel la contre-valeur en dollars des liras servant au paiement des troupes américaines cantonnées en Italie serait établie, en vue de leur remboursement par les Etats-Unis, sur la base d'une moyenne mensuelle entre le taux de 225 liras pour 1 dollar et le taux moyen du change d'exportation. Cette extension du régime des comptes-devises aboutit en fait à donner au change fluctuant appliqué à la cession de devises de toute origine un taux uniforme, sauf pour les devises non régies par des accords bilatéraux.

A côté des règlements en devises libres examinés jusqu'ici — et adoptés surtout afin de développer les exportations en ces devises — subsistaient en effet des règlements basés sur des accords de compensation générale, répondant surtout à la préoccupation d'équilibrer les paiements. Mais ces accords eux-mêmes adoptèrent bientôt des formes mieux adaptées au développement progressif des échanges. Aux accords qui limitaient les paiements aux créanciers nationaux aux disponibilités constituées en monnaie natio-

nale (6) succédèrent des accords destinés à concilier les exigences de l'équilibre avec la continuité des paiements. A cet effet, les parties contractantes prirent l'engagement de s'accorder réciproquement des marges de crédit, généralement dans les limites déterminées (7) et quelquefois même au delà de ces limites, en se réservant toutefois la faculté de demander le remboursement de l'excédent en devises transférables.

Cette innovation contribua également à abattre le mur qui protégeait le marché intérieur contre les fluctuations des prix étrangers. Elle soumit le volume de la circulation monétaire à des variations commandées par l'évolution du solde des paiements entre les pays avec lesquels ces nouveaux types d'accords furent institués.

En outre, peu à peu se manifesta une tendance à remplacer les sous-comptes prévus dans les accords par un compte général unique. D'où la volonté d'abolir les cours de change différentiels selon les espèces de prestations formant l'objet des échanges.

Aussi longtemps que les taux de change prévus aux accords restèrent basés sur le cours officiel de la lire, les mesures destinées à accroître les échanges ne furent pas très efficaces.

Au vrai, l'économie libre que l'on s'efforçait de favoriser par les nouveaux accords de paiement était dépourvue de la base indispensable à son fonctionnement : le taux de change du marché, en l'absence duquel le reste est secondaire.

L'incidence de ces règlements sur le produit des exportations et le coût des importations, différente selon qu'il s'agissait d'échanges avec les pays à monnaie libre d'une part, et avec les pays liés à l'Italie par des accords de paiement d'autre part, entrava les exportations vers ces derniers et stimula par contre les importations en provenance de ceux-ci. Les exportations vers des pays de *clearing* furent souvent faites par l'entremise de pays à monnaie libre, tandis que les importations de ces derniers se faisaient par le canal de pays de *clearing*. Cette évolution donna naissance à la constitution d'un solde débiteur croissant pour l'Italie — en décembre 1946 ce solde atteignit la contre-valeur de 18 millions de dollars environ — et conduisit à l'adoption, en janvier 1947, de certaines mesures restrictives, relatives en particulier aux versements anticipés de liras par ceux qui craignaient que ces taux de change favorables ne soient pas maintenus dans les accords de compensation générale.

Que les taux prévus aux accords de compensation étaient anormaux est démontré indirectement par le

(6) Le premier exemple, après la guerre, d'un tel schéma de règlement est prévu par l'accord avec la Suède (24 novembre 1945). Des accords analogues ont été conclus par la suite avec l'Espagne (10 janvier 1946), la France (9 février 1946), le Danemark (2 mars 1946).

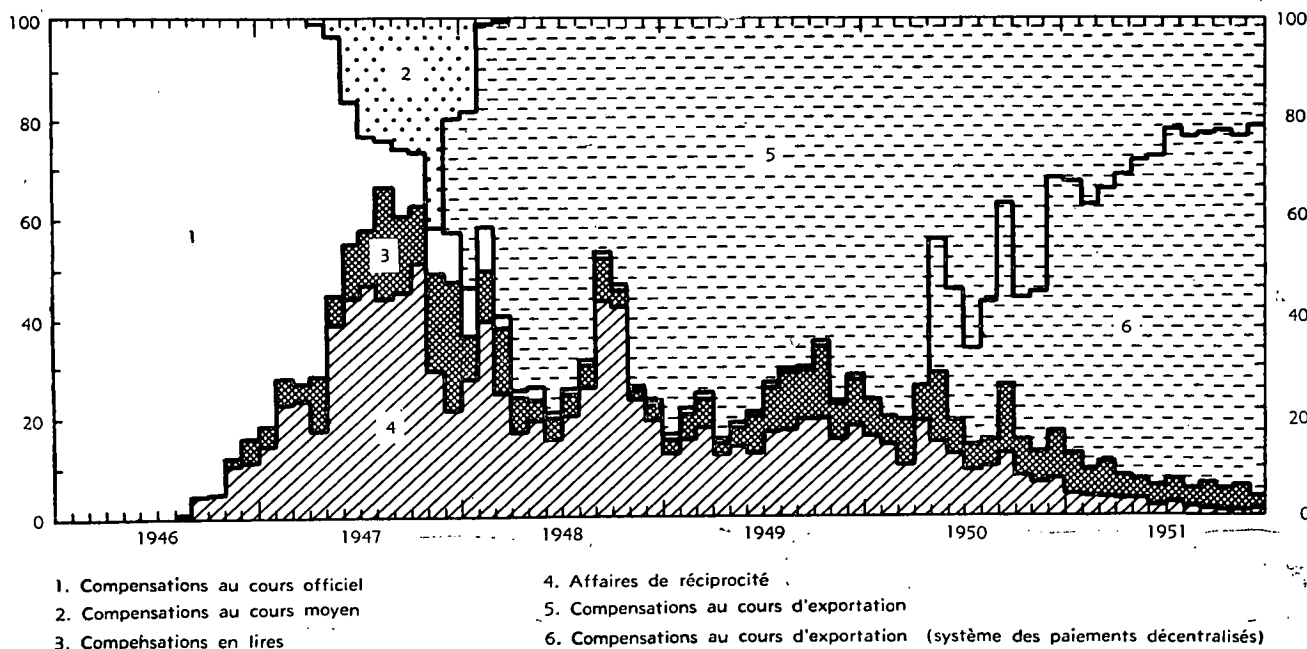
(7) Le premier accord de ce genre a été stipulé avec la Belgique (18 avril 1946).

développement considérable donné dans l'intervalle aux affaires de réciprocité, c'est-à-dire à une forme de troc dans laquelle les opérations d'importation et d'exportation sont réglées au moyen d'un compte spécial de compensation, à un taux de change convenu

entre les parties (graphique I). Au début, ces taux variaient fort d'une affaire à l'autre, surtout selon la nature des marchandises faisant l'objet des transactions. Mais lorsque ces affaires prirent de l'extension, les écarts entre les cours se réduisirent.

graphique I

TRANSACTIONS AVEC L'ETRANGER REGLEES EN COMPENSATION GENERALE ET RECIPROQUE REPARTIES SUIVANT LE SYSTEME DE DETERMINATION DES TAUX DE CHANGE



Ce mode de règlement oblige l'exportateur à trouver une contre-partie, mais lui permet de réaliser le change plein sur l'intégralité du produit en devises. A cet égard, signalons que, durant toute la phase de surévaluation de la lire, les transactions réciproques assurèrent aux échanges une certaine continuité en favorisant les exportations sur la base d'un cours effectif (8). En d'autres termes, ces transactions stimulèrent les exportations italiennes vers les pays où les prix n'étaient pas rémunérateurs, moyennant une quote-part complémentaire sur le change, à charge des importateurs. En particulier, le degré de décalage entre les changes effectifs et les changes de parité était fonction des rapports de substitution entre la possibilité d'exportation en une monnaie de compte-devises et la nécessité de conserver les marchés traditionnels; ou bien entre la vente à la commission en compte-devises et la vente directe en affaires de réciprocité; ou bien encore entre l'impossibilité d'exporter ultérieurement vers les pays à monnaie de compte-devises — par suite de l'épuisement

des contingents autorisés à l'importation en provenance de ces mêmes pays — et la possibilité d'exporter quand même en réciprocité.

La compensation privée a aussi trouvé à s'appliquer par des opérations de troc direct entre exportateurs et importateurs, moyennant autorisation du Ministère du Commerce Extérieur et sans intervention de l'*Ufficio Italiano dei Cambi* dans la liquidation des opérations. Selon qu'importateur et exportateur nationaux sont une seule et même personne ou deux personnes différentes, le nombre des parties intervenant dans la compensation privée peut varier de deux à quatre.

Ce genre de transaction, généralement adopté vis-à-vis des pays avec lesquels il n'avait pas été conclu d'accord, fonctionna surtout comme moyen d'appliquer les modalités de règlement en vigueur mais non comme instrument de substitution, contrairement à ce qui se produit fréquemment pour les affaires de réciprocité par rapport aux compensations générales.

(8) Ce genre de règlement fut adopté en 1946 avec la Norvège et la Suède, complémentairement aux accords de compensation générale; en 1947, à titre unique avec le Danemark, la zone française de l'Allemagne occidentale, la Grèce, la Suisse et la Hongrie, et par intégration aux accords de compensation générale avec la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

Des règles particulières furent adoptées en matière de travail à façon pour le compte de maisons étrangères. Au début, la rémunération de ce travail était généralement perçue en nature, par prélèvement d'une quantité de matière première travaillée. En septembre 1946, le Ministère du Commerce Extérieur se

réserva l'examen des opérations de l'espèce — qui concernaient en particulier la laine et le coton — et décida que les autorisations seraient accordées de préférence aux opérations comportant une rémunération en devises fortes qui devaient être cédées intégralement à l'*Ufficio Italiano dei Cambi*. C'est seulement dans le cas où la rémunération dépassait la moitié de la valeur du produit exporté que l'excédent était laissé à la disposition de l'importateur pour être utilisé selon les règles en vigueur. Par la suite, on revint progressivement — d'abord pour les soieries, la laine, le coton et les fourrures, ensuite (31 octobre 1947) pour toute autre espèce de marchandise — au système de la libre disposition de 50 % des devises reçues en paiement pour le travail à façon. Lors de l'adoption des mesures tendant à niveler les taux d'achat appliqués par l'*Ufficio Italiano dei Cambi* et ceux applicables aux comptes-devises — dont il sera parlé plus loin —, il fut décidé que les rémunérations pour travail à façon devaient être payées en l'une des devises acceptées par l'*Ufficio Italiano dei Cambi* (dollar U.S.A., livre sterling, franc suisse). Cette rémunération devait à nouveau être cédée intégralement à l'*Ufficio*, à concurrence de 50 % de la valeur du produit exporté; l'excédent éventuel pouvait être crédité en compte-devises. En avril 1948, dans le but de stimuler l'activité intérieure, le Ministère du Commerce Extérieur autorisa le paiement des rémunérations susdites soit en nature, soit par versement en *clearing*, selon le type de règlement des transactions en vigueur avec le pays pour le compte duquel le travail était effectué (compensation privée, affaire de réciprocité ou *clearing*).

Enfin, en novembre 1949, la rémunération du travail à façon fut assimilée aux créances d'origine quelconque.

La nécessité de régler les échanges prévus aux accords de compensation générale sur la base d'un taux qui ne fût pas simplement nominal, comme cela se pratiquait quand ce taux était établi sur le cours officiel de la lire, s'affirma graduellement au cours de l'année 1947, en même temps que la pression inflationniste à l'intérieur s'accroissait et que le déséquilibre entre les prix intérieurs et les prix étrangers devenait un obstacle aux exportations italiennes.

C'est pourquoi l'accord avec la Belgique, conclu en juin 1947, a prévu que le taux de change entre la lire et le franc belge serait fixé le premier et le 16 de chaque mois, sur la base du cours moyen entre le change officiel du dollar, y compris la quote-part additionnelle (225 liras pour 1 dollar), et la moyenne des cours du dollar-exportation à la Bourse de Rome pendant les quinze jours précédents, ce cours moyen étant rapporté au cours officiel du dollar établi par la Banque Nationale de Belgique.

Des taux de change liés au cours moyen du dollar furent établis également dans les autres accords prévoyant le dollar comme monnaie de compte, c'est-à-dire aux accords avec la Pologne (mars 1947) — mais pour les seuls échanges de certaines marchandises italiennes contre du charbon polonais —, avec les zones soviétique et anglo-américaine de l'Allemagne (juin 1947) et enfin avec l'Argentine (octobre 1947).

Le rattachement des taux de change de *clearing* au cours moyen du dollar, adopté dans les cas susdits,

ainsi que le relèvement du taux officiel du dollar à 350 liras (décret législatif du 1^{er} août 1947, n° 693) et l'augmentation des cours des autres monnaies sur la base de leur parité légale avec le dollar (décret ministériel du 2 août 1947) parvinrent à arrêter, après le mois d'août 1947, le développement des soldes débiteurs dans les comptes de compensation générale.

Tout ceci fait apparaître combien variée était la gamme des taux de change au cours de la période de réorganisation de la réglementation des changes qui s'étend jusqu'à novembre 1947. Remarquons par ailleurs que cette « phase anormale », comme l'ont appelée F. A. et V. C. Lutz (9), a donné force et vigueur aux arguments et aux tendances fondamentales qui forçaient à axer la solution du problème des changes sur les taux du marché.

En résumé, le système des changes en Italie présentait, en novembre 1947 :

1° dans le secteur des devises et des comptes-devises :

a) un cours officiel, appliqué aux importations et à la moitié des devises obligatoirement cédée par les exportateurs;

b) un cours relatif aux comptes-devises, appliqué aux autres importations et à l'autre moitié des devises laissée à la disposition des exportateurs;

c) un cours moyen réalisé par les exportateurs en devises libres, égal à la moyenne arithmétique des deux taux indiqués sous a) et b);

d) un cours de marché parallèle, relatif aux importations sans paiement;

2° dans le secteur des accords de paiement :

a) un cours moyen, dont il a été question ci-dessus, appliqué tant aux importations qu'aux exportations dans le cadre des accords conclus avec la Belgique, les zones anglo-américaine et soviétique d'Allemagne et l'Argentine;

b) un cours moyen, stipulé dans l'accord avec la Pologne, pour l'échange de certaines marchandises italiennes contre du charbon;

c) un cours officiel, appliqué tant aux importations qu'aux exportations dans le cadre des autres accords, à l'exclusion de ceux ayant stipulé la lire comme monnaie de compte et ne comportant par conséquent aucune disposition particulière en matière de change;

d) des cours applicables aux affaires de réciprocité et variables d'une transaction à l'autre.

La répartition en pourcentage des transactions avec l'étranger selon les taux de change (tableau 1) met en évidence l'importance des transactions accomplies sur la base de ces divers cours.

Les transactions au taux officiel déclinerent fort en 1946-1947, tant du côté débit (à cause notamment du fléchissement des achats gouvernementaux) que du côté crédit, au profit de celles qui étaient faites au taux d'exportation et au taux moyen. En même temps, les transactions sous forme de compensations privées et d'affaires de réciprocité se développèrent sensiblement.

(9) FRIEDRICH A. et VERA C. LUTZ. *Monetary and Foreign Exchange Policy in Italy*. Princeton University Press, 1950.

TABLEAU 1

**Répartition des transactions avec l'étranger
suivant les cours des changes**
(en pourcentages)

Cours	Dettes		Créances	
	1946	1947	1946	1947
1) Officiel.....	70,9	45,5	25,0	6,2
2) Moyen.....	—	5,1	54,9	59,3
3) D'exportation.....	10,1	23,7	—	—
4) Libre.....	4,1	6,4	—	—
5) De réciprocité.....	0,4	2,6	0,9	4,5
6) Compensation privée..	5,1	9,5	10,1	16,2
7) Autres (1).....	9,4	7,2	9,1	13,8
Total...	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris les transactions en liras italiennes.

Le retour graduel à des relations économiques plus normales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et l'affirmation croissante des principes qui postulaient le retour aux changes libres firent ressortir davantage combien une adaptation de la réglementation en vigueur était indispensable.

La différence entre les cours applicables aux comptes-devises — celui des importations et celui des exportations qui était sensiblement plus bas — constituait une sérieuse entrave à l'aménagement du marché.

Pendant quelque temps, cette différence n'avait pas eu d'incidence défavorable sur l'équilibre entre le coût des produits et leur prix, parce que les matières premières étaient distribuées au tarif officiel et que, par rapport à la situation d'avant-guerre, les taux de change d'exportation applicables aux prix intérieurs avaient relativement moins haussé; elle avait même permis de réaliser des gains considérables sur les importations gouvernementales. Mais bientôt le décalage entre les taux en compte-devises causa des perturbations croissantes sur le marché.

La majoration du prix de revient, résultant de la perte de change subie par le producteur national — dont les exportations de produits finis étaient payées au change moyen, par exemple 475 liras au lieu des 600 liras qu'il devait payer, d'après le change des comptes-devises, pour les importations de matières premières incorporées dans ces mêmes produits —, constituait un grave obstacle à l'exportation et faisait en outre supporter aux consommateurs italiens la charge des dépenses supplémentaires provenant de l'achat de matières premières incorporées dans les produits finis exportés. On avait bien tenté de remédier à cette situation en accordant à certains secteurs (chantiers navals, industries lainière et cotonnière) la faculté de négocier sur le marché des comptes-devises un pourcentage supérieur à 50 % du produit des exportations parce qu'il devint indispensable de s'approvisionner en matières premières à l'étranger, dès mai 1947 pour les chantiers navals et dès juillet pour les industries lainière et cotonnière. Mais cette

tentative ne constituait pas une solution adéquate du problème; en outre, elle créait des changes multiples et modifiait ainsi la structure du marché des changes italien, par des méthodes condamnées par les conventions de Bretton-Woods.

Ajoutons enfin que la possibilité d'exporter sous le régime des compensations privées ou des affaires de réciprocité plutôt que sous celui des comptes-devises causait des perturbations. En agissant ainsi, l'exportateur italien se transformait en importateur de marchandises étrangères très variées, sans avoir à cet égard ni l'expérience ni les renseignements requis, ce qui le contraignait à recourir à des intermédiaires et à supporter des frais supplémentaires (10).

Le décret législatif n° 1347 du 28 novembre 1947, qui instaura une plus grande unification des taux de change, mit fin à ces inconvénients.

L'*Ufficio Italiano dei Cambi* fut autorisé à acquérir, sur le marché des comptes-devises, la moitié du montant des devises qu'on lui cédaient, non au change officiel mais à un taux correspondant à la moyenne des cours du mois précédent, calculée à l'exclusion, pour le dollar, des cours inférieurs à 350 et supérieurs à 650 liras et, pour les autres monnaies, des cours inférieurs ou supérieurs à ces limites, compte tenu de leur parité officielle avec le dollar. En outre, afin d'éviter qu'en période de hausse des opérations spéculatives ne se greffent sur les opérations courantes et qu'en période de baisse les opérateurs ne cèdent leurs devises à l'*Ufficio* au lieu de les vendre sur le marché, l'interdiction faite au détenteur de devises de les céder à d'autres particuliers fut renforcée en appliquant un rabais de 20 % au prix d'achat par l'*Ufficio* du reliquat de devises non utilisé à l'expiration du délai de deux mois. Le système des comptes-devises resta en vigueur pour toutes les opérations commerciales et les transactions financières donnant lieu à une entrée de devises libres, mais les concessions de taux différentiels faites précédemment par le Ministère du Commerce Extérieur furent supprimées.

Grâce à ces dispositions, le taux de change effectif de la lire par rapport au dollar se rapprocha sensiblement du taux de marché exprimé par le rapport entre les indices des prix de gros italiens et américains (tableau n° 8, colonne 1). En outre, elles ouvrirent la voie à une égalisation des taux de change prévus aux accords de compensation.

Eu égard à la stabilité du taux de change d'exportation — de décembre 1948 à septembre 1949, époque de la dévaluation de la livre sterling, le taux du dollar-exportation est resté pratiquement inchangé à 575 liras — et, par conséquent, à la coïncidence entre le « taux moyen » réalisé par les exportateurs et le taux de change des comptes-devises payé par les importateurs, la situation créée par le nouveau régime devint assez voisine de celle existant sous un régime de change unique. Si, du point de vue

(10) LUIGI EINAUDI, « Questi fastidiosi cambi », in *Corriere della Sera*, 22 février 1948.

formel, le décret du 28 novembre 1947 introduisit un système flexible de contrôle des changes, il aboutit en pratique à un régime de changes fixes par rapport aux monnaies transférables (dollar, franc suisse).

En laissant fixer le cours d'achat du dollar par l'*Ufficio Italiano dei Cambi* sur la base du taux de change d'exportation, la nouvelle réglementation accueillit le principe de l'adaptation du cours officiel aux conditions du marché et laissait par ailleurs aux autorités la faculté d'influencer ce cours en apportant des limites quantitatives aux importations et en faisant varier les réserves officielles de change à des fins de politique économique.

Les systèmes de contrôle qui viennent d'être décrits s'interpénètrent évidemment. Il peut arriver en effet :

a) que ces systèmes puissent agir à sens unique seulement (dans celui de l'inflation ou de la déflation) et non pas dans les deux à la fois;

b) que des développements inflatoires ou déflatatoires, liés à certaines mesures, puissent être réalisés uniquement en renonçant à des fins considérées comme essentielles à d'autres égards.

Dans le premier ordre d'idées, il faut remarquer qu'il n'est pas toujours possible d'intervenir, soit parce que la possibilité matérielle d'agir dans le sens voulu fait défaut — il aurait pu en être ainsi, par exemple, si l'Italie avait voulu pratiquer une politique de déflation en 1947 au moyen de ses propres réserves en or et en devises, qui étaient alors très modestes —, soit parce que les réactions du marché peuvent annuler les effets des mesures adoptées — ce qui pourrait arriver si l'accélération ou le ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie annulait les effets respectifs d'une restriction ou d'une expansion monétaire provenant de la vente ou de l'achat de devises ou d'or.

Dans le second ordre d'idées, observons que les contrôles à l'importation, pour autant qu'on veuille les maintenir, ne permettent pas de poursuivre en même temps la déflation et la libération des échanges.

Le cours de la livre sterling continua, par contre, à osciller sur le marché d'exportation. Il subsista un certain écart entre les cours d'achat et de vente, tandis que s'aggravait l'écart négatif entre le cours de la livre et celui basé sur le *cross-rate* avec le dollar.

Quant aux taux de change des accords de compensation, ils furent adaptés rapidement au cours du dollar dans la mesure du possible.

Entre décembre 1947 et mars 1948, les taux fixés dans les accords prévoyant le dollar comme monnaie de compte furent établis au nouveau cours (zones d'occupation anglo-américaine et soviétique, Argentine, Pologne); on fit de même pour les accords avec

la Belgique et la France, soit, en somme, pour tous ceux conclus avec les principaux partenaires de l'Italie. Le nouveau taux du dollar prévu aux accords avec la Suisse et la Suède s'appliquait aux transactions financières seulement. Le nouveau taux de la livre fut appliqué au « compte spécial » avec le Danemark, par le canal duquel étaient réglés les paiements à caractère financier et les exportations italiennes effectuées en dehors des affaires de compensation. Restèrent exclus de ce régime les taux de change applicables aux transactions avec la Norvège, la Hollande, l'Espagne et (pour les seules opérations commerciales) le Danemark. Dans ces cas, les taux restèrent liés aux parités légales jusqu'à la dévaluation de la livre sterling, après laquelle les taux furent à nouveau révisés. D'ailleurs, les règlements en compensation avec ces derniers pays étaient peu importants car ils se bornaient aux transferts financiers, tandis que les règlements commerciaux étaient basés sur le système de réciprocité.

L'unification des taux sur la base du cours du dollar, en principe orthodoxe, ne fut en général pas favorisée par la situation monétaire des autres pays : à l'équilibre légal des changes ne correspondait pas un équilibre suffisant des prix. Au lieu d'être facilités, les courants d'échange s'en trouvaient altérés et entravés. On en revint donc à une utilisation plus large des compensations privées et des affaires de réciprocité (graphique 1).

Si donc, en 1948, la structure des changes s'améliora en principe grâce aux progrès de l'unification des taux, les règlements internationaux par contre reprirent des formes plus primitives afin d'atténuer les effets de la surévaluation de certaines monnaies par rapport à la lire, qui s'étaient fait jour après l'alignement des changes de *clearing* sur les cours effectifs du dollar. La situation évolua donc à l'encontre de celle qui avait existé jusqu'en 1947, lorsqu'on avait dû recourir aux affaires de réciprocité et aux compensations privées pour neutraliser la sous-évaluation de certaines monnaies par rapport à la lire.

Tout ceci est confirmé par la comparaison des taux de *clearing* ou des parités — par rapport au dollar — avec les taux de change déclarés à l'occasion d'affaires de réciprocité en juillet 1947 et en septembre 1948 (tableau 2).

En outre, tandis que le jeu des accords de compensation fut bloqué, en général jusqu'en août 1947, par suite de l'épuisement des marges de crédit par l'Italie, l'évolution des soldes se retourna si vivement en 1948 que le blocage se fit en sens opposé, l'étranger ayant épuisé ses marges de crédit en peu de temps. En août 1947, la contre-valeur en dollars du solde débiteur de l'Italie s'établissait à environ 14 millions (compte non tenu du solde avec l'Argentine); il fit place à un solde créditeur d'environ 3 millions de dollars à fin 1947, de 108 millions à fin 1948 et de 138 millions le 20 septembre 1949, en dépit de l'attribution de droits de tirage en faveur des membres de l'O.E.C.E. et du paiement de réparations à la France.

TABLEAU 2

Comparaison entre les taux de change des affaires de réciprocité et les taux de clearing ou de parité par rapport au dollar

Pays	Unité monétaire	Juillet 1947			Septembre 1948		
		Taux de réciprocité	Taux de		Taux de réciprocité	Taux de	
			clearing	parité (L. 225)		clearing	parité (L. 575)
Belgique	Fr. b.		11,82		12,85	13,11	
Danemark	Kr. d.	90		46,91	74,—		119,54
France	Fr. fr.		1,89		2,20	2,20	
Norvège	Kr. norv.	75	45,36		78,—		115,69
Pays-Bas	Fl. P.-B.	115	84,70		143,—		216,17
Suède	Kr. s.	95	62,50		116,—	159,90	
Suisse	Fr. s.			52,45	125,—	145,50	

Le déséquilibre avec la Belgique se traduit par un large dépassement de la marge de crédit de Fr. B. 100 millions prévue dans l'accord d'avril 1946. Pendant trois mois à partir du 5 septembre 1948, on recourut aux affaires de réciprocité. Un accord, signé à Rome le 31 décembre 1948, permit d'en revenir en principe au règlement par compensation et de régler l'excédent d'utilisation de la marge de crédit, en partie par un versement en dollars et par l'attribution de droits de tirage, en partie par versement à un nouveau compte comportant une garantie de change et le paiement d'intérêts.

Malgré le paiement de réparations de guerre et l'attribution de droits de tirage, les règlements avec la France durent se faire dans une mesure plus large par les affaires de réciprocité; en outre, le taux de change fut ramené de 215 à 180 liras (11) pour 100 francs et la marge de crédit fut relevée de 6,2 à 10 milliards de francs (mars 1949).

La marge de crédit avec la zone anglo-américaine d'Allemagne fut portée de 500.000 à 3 millions de dollars. Le développement considérable du solde créditeur avec l'Argentine permit de rembourser le crédit de roulement précédemment octroyé par ce pays et de mettre de côté les fonds destinés au service de l'emprunt à long terme octroyé à l'Italie.

Mais l'alignement de la livre sterling sur le taux d'arbitrage avec le dollar, en exécution de l'accord du 26 novembre 1948, amena des conséquences encore plus sérieuses pour l'Italie. Toutes les dispositions concernant les comptes-devises cessèrent d'être applicables à la livre sterling et le monopole intégral des opérations en cette devise fut confié à l'*Ufficio Italiano dei Cambi*.

Afin de rendre plus expéditifs les rapports entre les banques et l'*Ufficio* et de faciliter le travail des premières, elles furent autorisées à se faire ouvrir des comptes auprès de leurs correspondants, à la condition que les soldes n'excèdent pas un montant déterminé. Par contre, l'ouverture de « comptes transférables » (12) resta réservée à l'*Ufficio Italiano dei Cambi*.

(11) Le taux de 180 liras pour 100 francs français résultait du rapport entre le cours du dollar des comptes-devises en Italie et le cours libre du dollar en France. Le cours de 215 liras résultait, au contraire, du rapport entre la moyenne mensuelle des cours du dollar des comptes-devises en Italie et la moyenne du cours officiel et du cours libre du dollar en France.

(12) Le groupe des comptes transférables comprend actuellement : Autriche, Chili, Tchécoslovaquie, Danemark, Egypte, Ethiopie, Finlande, Allemagne occidentale, Grèce, Italie, Norvège, Hollande, Pologne, Espagne, Soudan anglo-égyptien, Suède, Thaïlande, U.R.S.S.

Cette réorganisation provoqua une forte hausse de la livre, accentua le déséquilibre des paiements et gonfla notablement les soldes en sterling.

Sous le régime des accords du 17 avril 1947, le cours de la livre sur le marché italien avait déjà atteint la parité avec le dollar. Mais alors la livre était convertible — d'ailleurs dès la suspension de la convertibilité, son taux baissa —, tandis que par après les possibilités de transfert étaient limitées et qu'en tout cas les livres ne pouvaient être converties en dollars. De décembre 1948 à septembre 1949, la contre-valeur en dollars des disponibilités de l'Italie en livres passa de 130 à environ 320 millions.

Le rattachement des devises étrangères à leur parité officielle, en exécution d'un des principaux objectifs des accords de Bretton Woods, fut favorable à la stabilisation du marché des changes international, mais provoqua, en Italie, une distorsion partielle des courants d'échange des investissements et de la consommation intérieure. Comme l'a dit le Prof. Bresciani Turrone, le système monétaire international formulé à Bretton Woods est incompatible avec un système d'accords de paiement bilatéraux (13).

La dévaluation de la livre atténua la portée de la distorsion susdite en éliminant la sous-évaluation de la lire par rapport à certaines monnaies. Le pourcentage de dévaluation de la livre sterling dépassant le niveau prévu et de nombreuses autres devises dévaluant en même temps, les autorités italiennes se décidèrent à aligner partiellement la lire. La dévaluation profonde de la livre ne pouvait pas, en effet, rester sans influencer sur la structure des changes italiens, déjà simplement, par suite de l'avantage dont disposaient les pays qui avaient dévalué sur les marchés de la zone dollar.

Mais, en outre, le cours auquel serait descendu le sterling sur la nouvelle base de 2,80 si le dollar avait été maintenu à 575, aurait été inférieur de 10 % environ à celui qu'il avait conservé, en régime de libre cotation, avant les accords de novembre 1948, ce qui aurait gravement compromis les exportations ita-

(13) C. BRESCIANI-TURRONI. « The Problems of the Cross-Rates of Exchange », in *Banco di Roma, Review of the Economic Conditions in Italy*, mai 1948, page 147.

liennes vers tous les pays de la zone sterling et d'ailleurs aussi vers les autres pays à monnaie dévaluée.

Les autorités italiennes décidèrent par conséquent une augmentation des cours et adoptèrent les mesures nécessaires pour reconnaître officiellement les nouveaux cours du dollar-exportation.

D'après le décret-loi n° 632 du 19 septembre 1949, le taux auquel la quote-part de 50 % de devises devait être cédée obligatoirement à l'*Ufficio Italiano dei Cambi* fut basé sur le cours de clôture coté, le jour de la cession, aux Bourses de Rome et de Milan pour les devises laissées à la disposition des exportateurs, et non sur le taux correspondant à la moyenne des cours du mois précédent.

Ainsi fut éliminée la disparité potentielle entre le cours d'achat de l'*Ufficio* et le taux pour l'exportation prévu par le décret du 28 novembre 1947. Il provoqua une nouvelle réadaptation des changes dans les accords de compensation. En fin de compte, la lire se trouva dévaluée de 8,7 % par rapport au dollar et aux monnaies qui n'avaient pas modifié leur parité avec celui-ci; mais les autres devises se trouvèrent dévaluées par rapport à la lire : le dollar canadien de 1,2 %, le franc belge de 3,2 %, le mark d'Allemagne occidentale de 13,7 %, la livre sterling et les monnaies qui l'avaient suivie de 24,5 % (14).

Le système qui rapporte le cours des différentes monnaies au cours journalier du dollar sur le marché, selon la parité de ces mêmes monnaies avec ce dernier, a abouti à instaurer le taux de change unique, car il s'est étendu graduellement à toutes les relations commerciales et financières avec l'étranger, sauf aux affaires de réciprocité et aux compensations privées, d'ailleurs négligeables.

Non seulement les taux de change prévus dans les accords de compensation furent révisés, mais le système de la compensation fut étendu aux transactions avec la Suède, la Hollande, l'Autriche, la Suisse et le Danemark, pays avec lesquels se faisaient jusqu'alors des affaires de réciprocité; de nouveaux accords furent conclus avec l'Espagne et le Portugal, les anciens accords de compensation n'ayant pas été renouvelés à leur échéance; enfin, des accords furent conclus pour la première fois avec la Finlande et le Brésil. L'Argentine ayant épuisé la marge de crédit de 80 millions de dollars prévue à l'accord du 13 octobre 1947, on recourut à titre exceptionnel, en mars 1950, à un système d'échanges prévoyant que l'exportation vers l'Argentine n'était admise que si les intéressés s'engageaient à importer ou à faire importer des produits argentins pour une valeur équivalente aux exportations italiennes, sauf en ce qui concerne

(14) Le change du franc suisse, qui était, avant les alignements monétaires, d'environ 141 liras et restait par conséquent inférieur de 5 % au taux d'arbitrage avec le dollar, fut fixé à 145 liras, soit à un cours de parité avec ce dernier. Le change de la lire par rapport au franc français passa à son tour de 1,75 à 1,81, bien que la France ait aligné le cours officiel du dollar (272) sur le cours libre du marché (350), c'est-à-dire dévalué sa propre monnaie par rapport au dollar dans une mesure supérieure à celle de l'Italie.

certain produits agricoles dont l'importation restait subordonnée aux dispositions de l'accord de compensation, sauf aussi l'exportation de certains produits italiens contingentés spécifiquement, et ne pouvant dépasser au total 500.000 dollars (protocole additionnel d'octobre 1949).

En même temps, les autorités furent amenées à relever quelque peu les marges de crédit contractuelles afin de faciliter les échanges : entre septembre 1949 et juin 1950, leur total passa de 76,1 milliards de liras à 89,8 milliards, celles prévues avec les pays de la zone sterling restant illimitées.

Par suite du développement même des modes de financement prévus à certains accords, les règles qui président au fonctionnement des systèmes de compensation générale furent progressivement abandonnées; la nécessité de subordonner le règlement des importations nationales au montant des disponibilités créées par les exportations se faisant moins sentir, il était normal que le rôle centralisateur des organismes préposés à la gestion et au contrôle des changes devint moins considérable. L'exécution des transferts fut confiée aux banques, qui furent autorisées à se faire ouvrir des comptes auprès de leurs correspondants étrangers (15).

La réglementation instituée en novembre 1948 en ce qui concerne les opérations en livres sterling, permit aux banques d'effectuer des paiements en livres au moyen de leurs avoirs auprès de leurs correspondants. Elle subordonna, par contre, les encaissements et le versement de leur contre-valeur en liras aux bénéficiaires italiens, à l'inscription préalable de la devise au crédit des comptes de l'*Ufficio Italiano dei Cambi*, afin de renforcer le contrôle officiel destiné, en Italie et au Royaume-Uni, à empêcher que les comptes italiens ne soient crédités à des titres autres que ceux qui étaient prévus dans l'accord. Après la dévaluation de la livre, les entrées irrégulières de livres ayant perdu leur raison d'être, l'*Ufficio Italiano dei Cambi* abrogea les dispositions de novembre 1948 et laissa aux banques le soin d'opérer tous les règlements.

La décentralisation des paiements fut étendue au franc français et au franc belge, à peu près de la même façon qu'à la livre sterling. Dans ce dernier cas, les banques pouvaient se faire ouvrir des comptes en liras auprès de leurs correspondants et effectuer les paiements dans les deux sens; les seules limitations concernaient les soldes qui ne devaient pas dépasser un montant déterminé et la faculté accordée à certaines catégories de personnes de se faire ouvrir des comptes en sterling par l'intermédiaire des banques agréées. Le système de décentralisation appliqué à d'autres monnaies accordait aux banques l'autorisation de s'ouvrir des comptes entre elles et d'effectuer les paiements sans l'intervention des organismes centraux, mais elles ne pouvaient procéder à la compensation des soldes débiteurs et créditeurs.

A cet égard, et contrairement à ce qui se passait pour les comptes sterling, il subsistait donc dans le

(15) GUIDO CARLI. « L'evoluzione degli accordi internazionali di pagamenti dal 1945 al 1950 ». *Moneta e Credito*, n° 12, 1950.

système de décentralisation appliqué aux autres devises, une possibilité d'utiliser les disponibilités provenant d'encaissements pour effectuer ensuite les paiements.

L'étape suivante dans le retour à une économie de marché international fut entamée en septembre 1950, grâce à la constitution de l'Union Européenne de Paiements. Cet organisme a, entre autres, apporté une innovation dans le système des financements, en substituant aux marges de crédit relatives aux différents pays une marge globale à l'égard de l'ensemble des adhérents. En ce qui concerne l'Italie, cette marge fut fixée, au moment de la constitution de l'U.E.P., à 76,9 milliards de liras [60 % du quota de 205 millions (16) d'unités de compte, soit 123 millions], tandis que le total des marges accordées précédemment par l'Italie aux mêmes pays avait été de 32 milliards, à l'exclusion des pays de la zone sterling, à l'égard desquels le montant des crédits, formellement illimité, atteignait, au 30 juin 1950, 120 milliards de

(16) Le quota de 205 millions d'unités de compte U.E.P. assigné à l'Italie correspond, selon les règles prévues dans l'accord, à 15 % du trafic global avec les autres pays participants pendant l'année 1949.

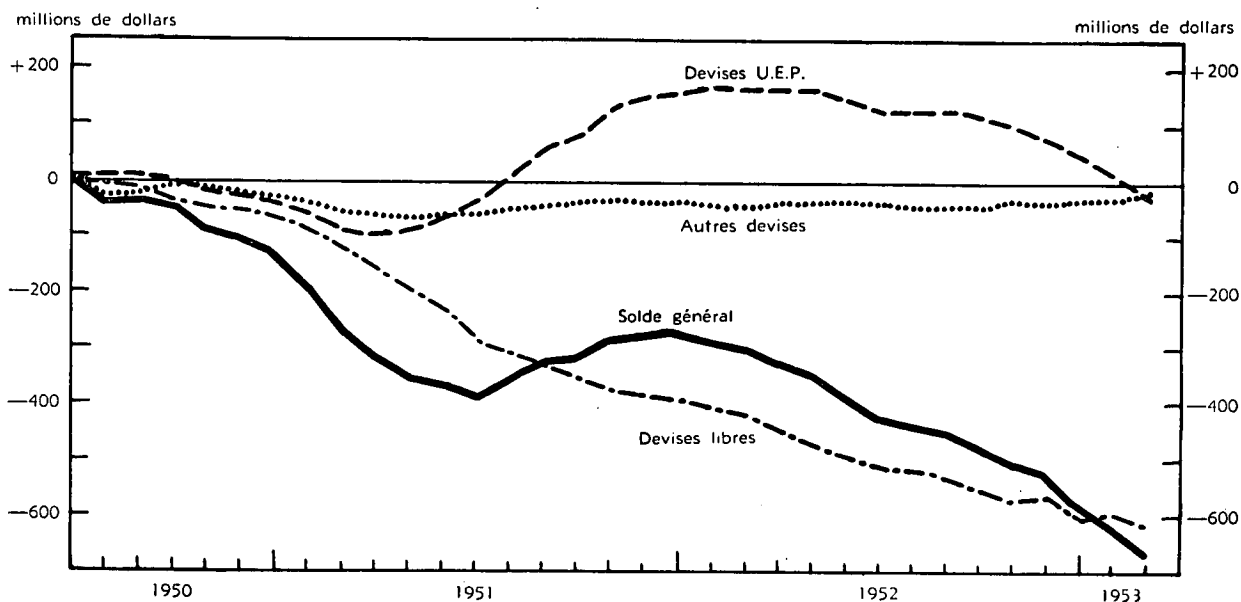
liras (68 millions de livres sterling), sans y inclure les comptes particuliers (17).

En outre, tandis que jusqu'alors l'utilisation des marges de crédit pouvait avoir lieu sans versement d'or ou de dollars, dans le schéma U.E.P. au contraire, elle est liée à ces versements. Le règlement des soldes existants entre l'Italie et les autres pays participants au moment de la constitution de l'U.E.P. s'est effectué par des accords bilatéraux en vertu desquels certaines positions se sont trouvées entièrement réglées dès la première opération, tandis que d'autres ont fait l'objet de règlements échelonnés. Le règlement des soldes en sterling a été opéré en donnant à l'Italie la faculté d'utiliser ses avoirs en livres pour la couverture de ses soldes débiteurs dans l'Union.

(17) Le chiffre de 68 millions de livres sterling comprend le solde des comptes de l'*Ufficio Italiano dei Cambi* auprès de la Banque d'Angleterre, fixé d'un commun accord au sein de l'U.E.P. à 59,6 millions (166,9 millions d'unités de compte), ainsi que le solde des comptes de l'*Ufficio* et des banques agréées italiennes auprès d'autres banques anglaises (*working balances*). (*Banca d'Italia*, Rapport présenté à l'Assemblée générale des participants le 31 mars 1951, Rome, Typographie Banca d'Italia, 1951, p. 193.)

graphique 2

SOLDÉS CUMULATIFS MENSUELS EN DEVISES



Après la constitution de l'U.E.P. et grâce au fonctionnement de celle-ci, la décentralisation des paiements en livres, en francs français et en francs belges put être étendue à l'Allemagne, au Danemark, à la Suisse, à la Suède et à la Norvège (18).

L'accroissement rapide de la position créditrice de l'Italie dans l'U.E.P. à partir de mars 1951 (graphique 2) est dû à l'importance des soldes actifs qui

(18) Tandis qu'avec certains pays (France, Allemagne, Danemark, Suède et Norvège), il existe des comptes doubles en liras et en monnaie de l'autre partie, avec d'autres pays (Belgique, Suisse) il n'existe qu'un compte unique en monnaie de ces mêmes pays. Cette distinction ne concerne d'ailleurs pas les banques. En effet, dans les deux cas, les banques italiennes ont la faculté de se faire ouvrir auprès de leurs correspondants étrangers des comptes en monnaie locale; les banques étrangères ont la même faculté en ce qui concerne les comptes en liras auprès de leurs correspondants italiens: ces comptes sont utilisables pour des paiements dans les deux sens et dans la limite des avoirs disponibles. Les montants en devises portés aux comptes des banques italiennes, dès qu'ils atteignent un chiffre déterminé, doivent être cédés à l'*Ufficio Italiano dei Cambi* auquel les banques doivent obligatoirement avoir recours, comme il a déjà été indiqué, pour se procurer les fonds nécessaires aux paiements en l'une des devises des pays visés. Les avoirs en liras que les banques étrangères détiennent auprès des banques italiennes doivent, à leur tour, être journellement versés dans les comptes spéciaux ouverts auprès de l'Institut d'émission au nom des différentes banques. (*Banca d'Italia*, Rapport à l'Assemblée générale des Participants tenue à Rome le 31 mars 1951, Rome, Typographie Banca d'Italia, p. 189.)

allaient s'accumulant à l'égard de la zone du franc français et de la zone sterling, soit à cause de la chute des prix de certaines matières premières achetées par l'Italie, soit du fait de l'augmentation considérable des exportations italiennes, soit enfin en raison de l'accroissement sensible des apports provenant des transactions invisibles, sur lesquelles influent les mouvements de capitaux découlant de l'incertitude qui régnait au sujet du sort de la livre et du franc français. Cet accroissement a donné lieu en novembre 1951 à l'attribution à l'Italie d'un quota supplémentaire de 100 millions de dollars, réglable moitié en or ou en dollars et moitié sous forme de nouveaux crédits de l'Italie à l'Union.

Cette mesure a clos l'évolution de la situation du marché italien des changes. De ce qui précède, il appert à l'évidence que l'Italie a désormais parcouru presque tout le chemin qui, grâce à une élimination graduelle des changes multiples et, conséquemment, à l'établissement d'un change unique et stable, devait la conduire à la réorganisation du marché des changes.

NOUVELLE STATISTIQUE DES RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

Depuis 1939, nous publions dans ce *Bulletin* un relevé mensuel des rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe (1); la méthode suivie jusqu'ici en vue de l'élaboration de ce relevé a été expliquée de manière détaillée au moment où il fut établi pour la première fois (2).

Rappelons que les obligations étaient réparties en quatre groupes selon la qualité de l'émetteur : Etat, Colonie, Pouvoirs subordonnés, Sociétés; en ce qui concerne les emprunts des Pouvoirs publics, un seul type d'obligation — le 4 p. c. net d'impôt — regardé à l'origine comme dominant, était retenu; les obligations de Sociétés étaient représentées à la fois par un type dominant — le 4,5 p. c. net d'impôt — et par un groupe de types divers.

Pour les emprunts de l'Etat ou de la Colonie, un titre unique — la dette unifiée 4 p. c. ou la dette coloniale 4 p. c. — était considéré comme représentatif du type retenu; par contre, le rendement des obligations émises par les Pouvoirs subordonnés et par les Sociétés était calculé annuellement sur la base de recensements exhaustifs et mensuellement sur la base d'un échantillon de 21 titres; dans tous les cas, le rendement était défini comme le rapport entre l'intérêt annuel et le cours boursier du titre au moment du recensement.

* * *

L'évolution de la structure du marché des obligations au cours des années récentes impose aujourd'hui une refonte de cette série statistique.

En premier lieu, il s'indique de revoir la nomenclature des titres recensés, qui n'a pas été modifiée en dépit des nombreuses émissions auxquelles il a été procédé depuis 1939; les emprunts des Organismes paraétatiques doivent prendre place dans les tableaux; en outre, la différenciation des caractéristiques des emprunts implique, dans tous les cas où un type dominant ne peut être nettement déterminé, le choix d'échantillons suffisamment représentatifs de chaque catégorie de titres.

Un autre objectif à poursuivre est de distinguer les émissions selon les échéances, celles-ci influençant de

plus en plus le comportement du marché; à cette fin, les titres d'un type déterminé doivent être répartis en groupes homogènes quant aux dates de remboursement.

Enfin, il convient d'inclure dans les calculs de rendement non seulement l'intérêt annuel bonifié, mais aussi les gains ou les pertes en capital que l'écart entre les cours boursiers et les valeurs de remboursement permet d'anticiper. Ces perspectives de gain ou de perte entrent, en effet, consciemment dans les calculs des professionnels et plus ou moins consciemment dans ceux des acheteurs et des vendeurs privés; elles constituent un facteur important de détermination des cotations.

* * *

Les caractéristiques de la nouvelle série statistique élaborée sur cette base sont indiquées ci-dessous.

I. Nomenclature et classement des obligations recensées

On trouvera en annexe la liste détaillée des titres recensés.

Le principe adopté a été d'inclure dans le relevé toutes les émissions importantes. Ce principe n'a été abandonné que sur deux points : la dette unifiée 4 p. c. a été considérée comme représentative de l'ensemble des dettes perpétuelles ou amortissables par rachats en bourse inscrites à la cote; par ailleurs, certains emprunts — tels les Emprunts de la Reconstruction ou l'Emprunt 4,5 p. c. à 10 ans émis en 1952 — ont été négligés en raison de la complexité particulière que présentent les calculs de rendement en ce qui les concerne.

La liste des emprunts recensés n'est pas déterminée *ne varietur* : les emprunts nouveaux y prendront place au moment de leur émission.

Les obligations retenues ont été classées selon quatre critères.

En premier lieu, on a distingué les emprunts perpétuels ou amortissables par rachats en bourse (représentés par la dette unifiée), les emprunts remboursables à date fixe, les emprunts remboursables par annuités et les emprunts à lots.

Les obligations ont été réparties également selon le temps qu'il leur reste à courir jusqu'à l'échéance.

(1) Cf. Statistiques mensuelles courantes. Tableau 16.

(2) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, mars 1939 : « L'observation statistique du marché belge des obligations ». Spécialement, p. 190.

A cet égard, on a établi quatre catégories groupant les titres dont l'échéance est éloignée respectivement de 1 à 5 ans, de 5 à 10 ans, de 10 à 20 ans et de plus de 20 ans. Au fur et à mesure qu'un titre se rapproche de son échéance, il est déplacé d'une catégorie à l'autre. En ce qui concerne les emprunts amortissables par annuités et les emprunts à lots, on a tenu compte pour les classer dans une de ces quatre catégories, de la vie moyenne de la fraction de chaque émission encore en circulation au moment où le recensement est établi.

Cinq groupes émetteurs ont été retenus : l'Etat; la Colonie; les Organismes paraétatiques; les Villes; les Sociétés.

Enfin, on a également classé les titres selon les taux d'intérêt nominaux bonifiés. Ceux-ci varient de 3,5 à 5 p. c.

II. Calcul du rendement

Le rendement de la dette unifiée 4 p. c. — représentative des emprunts perpétuels ou amortissables par rachats en bourse — est déterminé, comme précédemment, en rapportant l'intérêt annuel au cours du titre.

En ce qui regarde les emprunts amortissables à date fixe, le rendement d'un titre déterminé s'identifie au taux d'escompte à appliquer aux sommes à encaisser jusqu'à l'échéance par son détenteur — intérêts et remboursement du capital — pour que leur valeur actuelle corresponde au prix d'achat du titre, c'est-à-dire au cours augmenté des intérêts échus à bonifier, du courtage et des frais.

Comme ce calcul est trop complexe pour être effectué tous les mois, on se borne à le faire une fois par an, au 1^{er} janvier, et on procède pour les autres mois à une estimation obtenue comme suit : on calcule le rendement qui découle du rapport entre l'intérêt nominal et le prix d'achat et on y ajoute le taux annuel d'intérêt simple qui résulte de l'écart entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre; on suppose ensuite que les taux provisoires ainsi établis varient de la même façon que les taux de rendement réels, on calcule le rapport de chaque mois au mois précédent et on applique le coefficient obtenu au rendement réel au 1^{er} janvier.

En ce qui concerne les emprunts remboursables par annuités et les emprunts à lots, le taux de rendement varie d'un titre à l'autre selon le moment et les modalités du remboursement de chaque titre. Pour ces types d'emprunts, un rendement moyen a été calculé : il est égal au taux auquel les paiements à échoir à l'ensemble des détenteurs pendant la durée de l'emprunt — intérêts et remboursements au pair ou par lots — doivent être escomptés pour que leur valeur soit égale à la valeur d'achat globale de l'émission — cours, intérêt échu, courtage et frais — au moment du relevé. Le calcul complet n'est ici aussi effectué qu'une fois l'an, en date du 1^{er} janvier. Pour les

autres mois, on établit un taux approché raccordé au taux annuel par le système de la chaîne.

Pour chacune des catégories d'emprunts reprises dans la statistique, le rendement correspond à la moyenne arithmétique simple des rendements des titres qui la composent. En raison de la très grande similitude qui a été observée dans la plupart des cas entre le rendement d'emprunts du même type du point de vue des modalités de remboursement, de l'éloignement de l'échéance, de la qualité du débiteur et du taux d'intérêt nominal, il n'a pas été jugé nécessaire de rechercher un coefficient de pondération plus complexe. Il faut noter cependant que, en ce qui regarde les émissions des Sociétés, les rendements de différents emprunts d'un même type sont souvent moins homogènes; en outre, le nombre des emprunts de Sociétés groupés dans chacun des groupes entre lesquels ces emprunts ont été répartis est souvent fort limité, si bien que la moyenne établie entre des taux individuels parfois assez sensiblement divergents doit être interprétée avec les réserves nécessaires.

* * *

Les taux de rendement calculés sur ces bases nouvelles pour les années 1950 à 1952 sont reproduits dans les deux tableaux annexés à la présente information.

Les tendances générales des taux d'intérêt — hausse au cours des mois qui font suite au déclenchement des hostilités en Corée, jusque vers le milieu de 1951, détente ultérieurement — sont clairement perceptibles et confirment les indications données par les relevés statistiques établis antérieurement.

Le classement adopté dans la nouvelle série permet en outre de mettre en évidence un certain nombre d'aspects de la structure du marché et de son évolution au cours des trois dernières années.

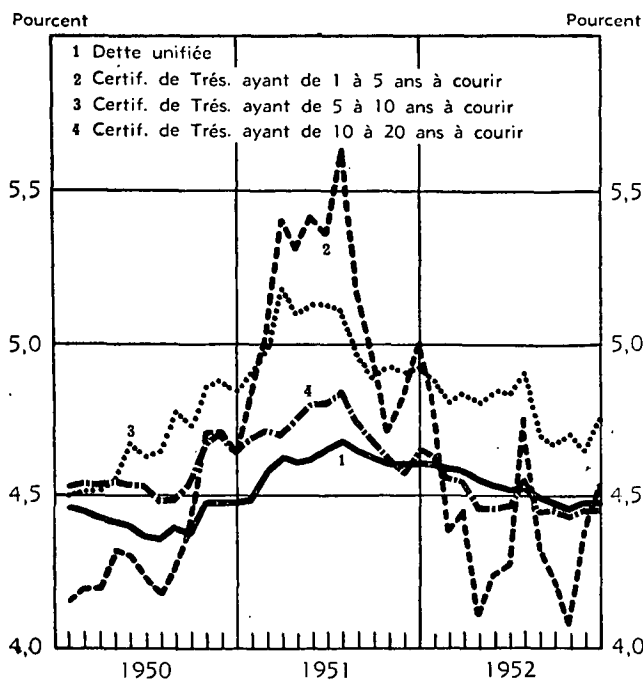
On observe que les mouvements généraux des rendements sont semblables pour les quatre catégories de titres qui ont été distinguées d'après leurs modalités de remboursement.

Un autre fait qui se dégage des chiffres est le rendement particulièrement élevé des obligations de Sociétés. L'écart par rapport à la rentabilité des emprunts de l'Etat, de la Colonie, des Organismes paraétatiques et des Villes est généralement appréciable pour des titres analogues dans toutes leurs spécifications autres que la qualité du débiteur.

Les calculs effectués montrent par ailleurs que les taux nominaux n'exercent guère d'influence actuelle sur les rendements effectifs : les titres qui ne diffèrent que par leur taux d'intérêt nominal ont des rendements très voisins.

Enfin — et c'est là probablement son aspect le plus intéressant du point de vue de l'analyse économique — la nouvelle statistique révèle clairement l'incidence des délais d'échéance sur le rendement des obligations.

RENDEMENT DES EMPRUNTS 4 P.C. DE L'ETAT



Le graphique ci-dessus montre comment ont évolué de 1950 à 1952, les rendements de la dette unifiée 4 p. c. et des certificats de trésorerie 4 p. c. ayant respectivement de 1 à 5, de 5 à 10 ou de 10 à 20 ans à courir. Ces emprunts ont été choisis en raison de l'identité de leurs caractéristiques autres que leurs modalités et leurs délais de remboursement.

Le rendement des certificats ayant de un à cinq ans à courir s'établissait, au début de 1950 et à la fin de 1952, légèrement en dessous de celui des certificats à plus long terme ou de la dette unifiée, situation normale en période de stabilité des rendements : l'écart correspond au risque accru qu'implique une immobilisation plus longue des capitaux investis.

On observe, par contre, que le mouvement de hausse, puis de repli des taux, observé de la fin de 1950 au début de 1952 a été plus accentué en ce qui regarde les certificats de 1 à 5 ans qu'en ce qui concerne les titres à plus long terme ou la dette unifiée ; au moment où les rendements ont atteint leur étiaje maximum, les taux à moins long terme dépassaient nettement les taux à plus long terme et le rendement de l'Unifié.

Ces phénomènes s'expliquent aisément si l'on tient compte du fait que plus l'échéance d'un emprunt est éloignée — les emprunts dont le remboursement au pair n'est pas prévu constituant à cet égard un cas-limite —, plus marquée est l'incidence des mouvements du taux d'intérêt sur les cotations boursières.

Dès lors, la position relative des rendements des titres à échéances diverses est déterminée par les anticipations du marché quant à l'évolution future des taux d'intérêt.

Aussi longtemps que le marché tient comme probable un mouvement haussier des taux, le rendement des titres à moins long terme reste inférieur à celui des obligations à échéance plus lointaine ou non remboursables au pair : la détention de celles-ci implique, en effet, un risque de perte en capital qui doit être compensé par un taux d'intérêt plus élevé. C'est la situation que l'on voit persister jusque dans les premiers mois de 1951.

Par contre, si le marché anticipe un fléchissement des taux, les perspectives de pertes en capital attachées à la détention des titres à long terme ou non remboursables au pair font place à des perspectives de gain ; dès lors, le rendement des emprunts à court terme, dont la possession ne réserve pas les mêmes possibilités de plus-values, doit être plus élevé. C'est ce que l'on observe pendant la plus grande partie de 1951 et au début de 1952.

Rendement des titres à revenu fixe

I — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe																		
		Echéance de 1 à 5 ans								Echéance de 5 à 10 ans								Echéance de 10 à 20 ans		
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat	Sociétés	
		3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %
1950 Janvier	4,46	4,37	4,15	4,41	4,35	4,—	4,35	4,99	4,96	4,48	4,50	4,77	4,48	4,68	—	5,71	5,21	4,52	5,24	5,30
Février	4,45	4,44	4,19	4,41	4,36	3,98	4,30	5,01	5,26	4,51	4,51	4,77	4,46	4,58	—	5,65	5,11	4,53	5,05	5,18
Mars	4,42	4,44	4,19	4,45	4,33	3,96	4,25	4,99	5,11	4,52	4,51	4,79	4,43	4,43	—	5,66	5,—	4,52	5,—	5,14
Avril	4,41	4,39	4,32	4,44	4,35	4,01	4,26	5,12	5,19	4,52	4,56	4,72	4,44	4,40	—	5,74	4,93	4,55	5,14	5,14
Mai	4,39	4,36	4,30	4,49	4,30	4,07	4,29	4,88	5,13	4,50	4,67	4,75	4,44	4,39	—	5,91	4,95	4,53	5,09	5,21
Juin	4,36	4,23	4,22	4,38	4,31	4,06	4,27	5,—	4,95	4,44	4,63	4,67	4,42	4,34	—	5,81	4,90	4,52	5,05	5,25
Juillet	4,35	4,27	4,18	4,38	4,35	4,07	4,28	5,06	5,48	4,44	4,64	4,67	4,43	4,29	—	6,14	5,36	4,47	5,13	5,41
Août	4,39	4,42	4,26	4,43	4,43	4,11	4,32	5,69	5,65	4,52	4,77	4,69	4,45	4,33	—	6,34	5,54	4,48	5,42	5,46
Septembre	4,37	4,57	4,37	4,44	4,45	4,13	4,33	5,50	5,37	4,57	4,72	4,70	4,46	4,34	—	5,90	5,35	4,54	5,48	5,36
Octobre	4,48	4,88	4,71	4,73	4,62	4,42	4,50	5,81	6,24	4,67	4,85	4,86	4,54	4,45	—	5,82	5,51	4,68	5,42	5,36
Novembre	4,48	4,64	4,71	4,76	4,57	4,49	4,48	5,33	5,02	4,56	4,87	4,86	4,51	4,46	—	5,91	5,28	4,70	5,41	5,36
Décembre	4,48	4,64	4,63	4,84	4,61	4,43	4,51	5,37	5,26	4,57	4,84	4,90	4,57	4,47	—	6,21	5,56	4,64	5,47	5,34
1951 Janvier	4,49	4,88	4,82	4,98	4,63	4,53	4,52	5,93	5,32	4,66	4,89	4,98	4,56	4,50	—	6,78	5,81	4,69	5,51	5,36
Février	4,58	5,01	5,—	5,45	4,96	4,82	4,62	5,61	5,59	4,71	4,98	5,19	4,66	4,57	—	6,91	5,69	4,71	5,52	5,51
Mars	4,62	5,08	5,41	5,57	5,34	5,04	4,99	6,10	6,21	4,72	5,18	5,25	5,—	5,02	—	7,14	6,08	4,69	5,72	5,61
Avril	4,61	5,26	5,31	5,62	5,36	5,08	5,03	6,86	6,48	4,73	5,10	5,26	5,23	5,06	—	7,36	5,82	4,75	5,57	5,75
Mai	4,62	5,38	5,41	5,67	5,45	5,20	5,—	6,01	5,85	4,76	5,13	5,28	5,29	5,10	—	6,90	6,04	4,80	5,82	5,67
Juin	4,65	5,52	5,36	5,72	5,39	5,17	5,—	5,73	6,29	4,73	5,12	5,30	5,32	5,03	—	7,02	6,05	4,80	5,78	5,69
Juillet	4,67	5,44	5,63	5,75	5,40	5,17	5,10	6,—	6,61	4,64	5,11	5,31	5,33	5,05	—	6,77	6,15	4,84	5,80	5,76
Août	4,64	5,12	5,17	5,59	5,07	5,13	4,96	6,18	5,28	4,59	4,95	5,25	5,25	5,01	—	6,25	6,12	4,73	6,08	5,78
Septembre	4,62	4,89	4,97	5,57	4,96	5,10	4,95	6,10	5,04	4,51	4,89	5,23	5,25	5,—	—	—	6,02	4,68	5,86	5,51
Octobre	4,60	4,65	4,80	5,31	4,86	5,07	4,86	6,02	6,12	4,46	4,92	5,11	5,19	—	—	—	5,64	4,61	5,82	5,69
Novembre	4,60	4,73	4,81	5,42	5,01	5,10	4,83	6,46	—	4,48	4,90	5,15	5,20	—	—	—	6,22	4,58	5,92	5,31
Décembre	4,61	5,19	5,01	5,45	5,09	5,08	4,76	6,12	—	4,46	4,93	5,16	5,20	—	—	—	6,08	4,65	6,—	5,40
1952 Janvier	4,60	5,15	4,81	5,41	5,02	5,06	4,91	5,80	—	4,53	4,88	5,13	5,15	—	5,19	—	6,06	4,63	5,79	5,48
Février	4,58	4,80	4,37	5,36	4,89	5,03	4,90	5,74	—	4,45	4,80	5,11	5,13	—	5,18	—	5,89	4,55	5,66	5,66
Mars	4,57	4,65	4,44	5,16	4,77	5,—	4,81	5,86	—	4,45	4,82	5,05	5,14	—	5,15	—	6,—	4,54	5,82	5,48
Avril	4,54	4,84	4,11	5,20	4,79	4,99	4,81	5,67	—	4,47	4,80	5,07	5,13	—	5,17	—	5,86	4,45	5,70	5,59
Mai	4,52	4,71	4,24	5,18	4,73	4,97	4,72	5,55	—	4,45	4,84	5,06	5,11	—	5,15	—	6,10	4,45	5,72	5,63
Juin	4,51	4,61	4,27	5,07	4,66	4,94	4,71	5,95	—	4,44	4,82	5,01	5,12	—	5,13	—	5,72	4,46	5,78	5,67
Juillet	4,52	4,70	4,76	4,94	4,69	4,93	4,67	6,16	—	4,45	4,90	4,98	5,11	—	5,03	—	5,74	4,55	5,95	5,59
Août	4,49	4,60	4,33	4,90	4,53	4,87	4,53	5,93	—	4,46	4,70	4,83	5,01	—	4,94	—	5,58	4,44	5,69	5,70
Septembre	4,47	4,50	4,22	4,77	4,44	4,88	4,51	6,12	—	4,47	4,67	4,81	4,96	—	4,92	—	5,61	4,45	5,66	5,42
Octobre	4,45	4,52	4,08	4,78	4,43	4,81	4,64	5,96	—	4,50	4,70	4,83	4,94	—	4,91	—	6,05	4,42	5,64	5,61
Novembre	4,47	4,54	4,37	4,72	4,35	4,77	4,59	6,10	—	4,50	4,65	4,81	4,92	—	4,88	—	6,—	4,45	5,76	5,56
Décembre	4,47	4,64	4,53	4,74	4,50	4,75	4,78	6,11	—	—	4,75	4,85	4,92	—	4,94	—	5,88	4,45	5,75	5,36

Rendement des titres à revenu fixe

II -- Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités													Emprunts à lots	
	Echéance de 1 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans					Echéance à plus de 20 ans		Echéance à plus de 20 ans	
	Sociétés		Villes	Sociétés			Colonie	Para-étatiques	Villes	Sociétés		Para-étatiques	Villes	Dettes directe de l'Etat	Dettes indirecte de l'Etat
	4 ½ %	5 %	4 %	4 %	4 ½ %	5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %
1950 Janvier	—	5,07	—	5,96	4,86	4,80	5,01	5,19	5,22	5,63	4,71	4,87	4,91	4,74	5,23
Février	—	4,58	—	5,65	4,76	5,03	4,95	5,12	5,18	5,33	4,76	4,80	4,83	4,68	5,20
Mars	—	4,82	—	5,83	4,72	4,99	4,91	4,96	5,08	5,31	4,55	4,72	4,74	4,62	5,16
Avril	—	4,88	—	5,85	4,85	5,—	4,73	4,92	4,98	5,53	4,68	4,70	4,72	4,68	5,15
Mai	—	4,91	—	5,84	4,83	5,20	4,68	4,81	4,90	5,45	4,67	4,66	4,66	4,70	5,15
Juin	—	4,46	—	5,81	4,79	5,16	4,61	4,67	4,78	5,40	4,64	4,62	4,56	4,71	5,19
Juillet	—	4,74	—	5,91	4,90	5,13	4,61	4,64	4,69	5,33	4,89	4,59	4,47	4,72	5,24
Août	—	4,71	—	6,04	4,84	5,55	4,60	4,72	4,69	5,37	4,68	4,64	4,48	4,79	5,33
Septembre	—	4,68	—	6,07	4,81	5,18	4,58	4,74	4,69	5,72	4,48	4,62	4,48	4,80	5,31
Octobre	—	4,52	—	6,01	4,99	5,60	4,54	4,90	4,91	5,85	4,88	4,72	4,59	4,89	5,44
Novembre	—	4,59	—	5,99	4,89	5,21	4,54	4,92	4,93	5,80	4,94	4,74	4,65	4,86	5,55
Décembre	5,04	5,07	—	5,87	5,05	5,21	4,49	4,98	4,97	5,79	4,72	4,77	4,69	4,88	5,56
1951 Janvier	5,47	4,43	—	6,20	4,94	5,34	4,55	5,02	5,04	5,84	4,83	4,80	4,78	4,95	5,65
Février	5,09	4,59	4,75	6,27	4,97	5,14	4,56	5,16	5,19	5,81	4,81	4,93	4,88	5,05	5,66
Mars	5,93	5,70	5,08	6,53	5,19	4,92	4,68	5,44	5,45	5,79	—	5,09	4,95	5,11	5,62
Avril	6,10	5,88	5,22	6,52	5,29	5,06	4,73	5,54	5,45	6,26	—	5,16	5,02	5,11	5,71
Mai	5,51	5,99	5,33	6,87	5,39	5,15	4,72	5,60	5,54	6,90	—	5,15	5,10	5,18	5,74
Juin	6,01	5,88	5,34	6,43	5,26	5,53	4,71	5,61	5,60	6,01	—	5,15	5,14	5,22	5,85
Juillet	6,—	5,94	5,35	6,52	5,38	5,20	4,72	5,64	5,61	6,14	—	5,16	5,16	5,25	5,85
Août	6,50	6,21	5,35	6,52	5,29	4,95	4,73	5,62	5,62	6,12	—	5,17	5,17	5,22	5,80
Septembre	6,12	5,62	5,33	6,42	5,20	5,08	4,74	5,63	5,60	6,02	—	5,17	5,18	5,17	5,77
Octobre	6,12	5,82	5,34	6,54	5,18	4,92	4,73	5,62	5,63	5,80	—	5,18	5,18	5,15	5,70
Novembre	5,88	5,82	5,34	6,60	5,48	5,06	4,72	5,60	5,64	6,01	—	5,18	5,19	5,17	5,80
Décembre	5,93	5,88	5,35	6,71	5,40	5,11	4,73	5,64	5,65	6,16	—	5,18	5,20	5,16	5,80
1952 Janvier	5,60	5,76	5,38	6,77	5,37	5,01	4,65	5,63	5,67	6,24	—	5,19	5,19	5,13	5,65
Février	5,27	5,48	5,37	6,60	5,23	4,97	4,65	5,62	5,67	6,01	—	5,19	5,18	5,05	5,57
Mars	5,47	5,68	5,31	6,48	5,20	5,07	4,64	5,61	5,66	6,03	—	5,19	5,18	5,04	5,53
Avril	5,58	5,91	5,29	6,40	5,21	4,74	4,62	5,61	5,60	5,94	—	5,19	5,18	5,05	5,56
Mai	5,41	6,31	5,27	6,48	5,23	4,84	4,62	5,64	5,63	5,91	—	5,19	5,18	5,02	5,60
Juin	5,52	6,43	5,28	6,40	5,14	5,11	4,62	5,66	5,60	5,99	—	5,20	5,19	5,—	5,62
Juillet	5,85	6,24	5,28	6,73	5,18	4,87	4,62	5,68	5,64	5,81	—	5,20	5,19	5,—	5,56
Août	5,34	6,33	5,22	6,40	4,99	4,98	4,62	5,67	5,63	5,84	—	5,19	5,19	4,98	5,52
Septembre	5,31	5,75	5,24	6,42	5,06	4,98	4,61	5,66	5,62	5,71	—	5,18	5,19	4,96	5,52
Octobre	5,32	5,88	5,20	6,40	5,18	4,93	4,61	5,63	5,61	5,86	—	5,15	5,18	4,92	5,44
Novembre	5,34	6,09	5,13	6,34	5,06	4,89	4,60	5,59	5,59	5,88	—	5,13	5,16	4,89	5,45
Décembre	4,37	6,26	5,09	6,16	5,01	4,83	4,59	5,74	5,60	6,—	—	5,14	5,16	4,87	5,40

NOMENCLATURE DES EMPRUNTS INCLUS DANS LES CALCULS DE RENDEMENTS

I. Dette amortissable par rachats en bourse

1. Dette unifiée 4 p. c.

II. Emprunts remboursables globalement à date fixe

A. Emissions de l'Etat

2. Certificats de Trésorerie :
 - 3 1/2 p. c. 1942, 1^{re} série;
 - 3 1/2 p. c. 1942, 2^e série;
 - 3 1/2 p. c. 1944, 1^{re} série;
 - 3 1/2 p. c. 1944, 2^e série.
3. Certificats de Trésorerie :
 - 4 p. c. 1943;
 - 4 p. c. 1947;
 - 4 p. c. 1948;
 - 4 p. c. 1949.

B. Emissions des Organismes paraétatiques

4. Société Nationale des Chemins de fer belges :
 - 4 p. c. 1948;
 - 4 p. c. 1950, 1^{re} série;
 - 4 p. c. 1950, 2^e série.
- Régie des Télégraphes et Téléphones :
 - 4 p. c. 1950.
5. Société Nationale de Crédit à l'Industrie :
 - 4 1/2 p. c. 1947;
 - 4 1/2 p. c. 1948, 1^{re} série;
 - 4 1/2 p. c. 1948, 2^e série;
 - 4 1/2 p. c. 1949;
 - 4 1/2 p. c. 1951.
- Régie des Télégraphes et Téléphones :
 - 4 1/2 p. c. 1947;
 - 4 1/2 p. c. 1948;
 - 4 1/2 p. c. 1949;
 - 4 1/2 p. c. 1951.
- Caisse Nationale de Crédit professionnel :
 - 4 1/2 p. c. 1948;
 - 4 1/2 p. c. 1951.
- Société Nationale des Chemins de fer belges :
 - 4 1/2 p. c. 1949.
- Crédit Communal :
 - 4 1/2 p. c. 1948;
 - 4 1/2 p. c. 1952.

C. Emissions des Villes

6. Anvers 4 p. c. 1946 à 5 ans;
- Anvers 4 p. c. 1946 à 10 ans;
- Bruxelles 4 p. c. 1946 à 10 ans;
- Gand 4 p. c. 1946 à 10 ans;
- Liège 4 p. c. 1946 à 10 ans;
- Anvers 4 p. c. 1947 à 5 ans;
- Bruxelles 4 p. c. 1947 à 5 ans;
- Bruxelles 4 p. c. 1947 à 5 ans;
- Liège 4 p. c. 1947 à 5 ans.
7. Anvers 4 1/2 p. c. 1948 à 5 ans;
- Bruxelles 4 1/2 p. c. 1948 à 5 ans;
- Liège 4 1/2 p. c. 1948 à 5 ans;
- Gand 4 1/2 p. c. 1949 à 5 ans;
- Liège 4 1/2 p. c. 1949 à 5 ans;
- Anvers 4 1/2 p. c. 1951 à 5 ou 10 ans;
- Anvers 4 1/2 p. c. 1951 à 5 ans;
- Liège 4 1/2 p. c. 1951 à 5 ans.

D. Emissions des Sociétés

8. Ougrée-Marihaye 4 p. c. 1943;
- Charbonnages de Limbourg-Meuse 4 p. c. 1943;
- Charbonnages de Ressaix-Leval-Péronnes 4 p. c. 1943;
- Cofinindus 4 p. c. 1944;
- Etablissements Sud-Américains Gratry 4 p. c. 1946;
- Mines et Fonderies de Zinc Vieille Montagne 4 p. c. 1942;
- Usines Métallurgiques du Hainaut 4 p. c. 1943.
9. Charbonnages de Mariemont - Bascoup 4 1/2 p. c. 1941;
- Glaceries de Saint-Roch 4 1/2 p. c. 1947;
- Métallurgique de Sambre et Moselle 4 1/2 p. c. 1937;
- Ougrée-Marihaye 4 1/2 p. c. 1948;
- Métallurgique d'Espérance-Longdoz 4 1/2 p. c. 1947.

III. Emprunts remboursables par annuités

A. Emissions des Organismes paraétatiques

10. Crédit Communal :
 - 4 p. c., 1^{re} série;
 - 4 p. c., 2^e série;
 - 4 p. c., 3^e série;
 - 4 p. c., 4^e série.

Pour la période antérieure à la création de ces séries, il a été tenu compte des dettes 4 p. c. de 1929, 1932, 1942, 1943, 1944 et 1945.

B. Emissions de la Colonie

11. Dette coloniale 4 p. c. 1936.

C. Emissions des Villes

12. Liège 4 p. c. 1929;
- Anvers 4 p. c. 1930;
- Bruxelles 4 p. c. 1930;
- Gand 4 p. c. 1930;
- Liège 4 p. c. 1930;
- Bruxelles 4 p. c. 1943;
- Bruxelles 4 p. c. 1943.

D. Emissions des Sociétés

13. Union chimique 4 p. c. 1945;
- Electricité du Pays de Liège 4 p. c. 1945;
- Phenix Works 4 p. c. 1943;
- Union chimique 4 p. c. 1943;
- Belge de l'Azote et Produits chimiques du Marly 4 p. c. 1945;
- Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Thy-le-Château 4 p. c. 1946;
- Charbonnages de Helchteren-Zolder 4 p. c. 1943;
- Charbonnage de La Louvière-Sars-Longchamps 4 p. c. 1944.

14. Intercommunale belge d'Electricité 4 1/2 p. c. 1947;
Englebert 4 1/2 p. c. 1937;
Belge de l'Azote et Produits chimiques du Marly 4 1/2 p. c. 1937;
Ougrée-Marihaye 4 1/2 p. c. 1937;
Electrobel 4 1/2 p. c. 1937;
Gazelec 4 1/2 p. c. 1937;
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre 4 1/2 p. c. 1937;
Charbonnages de Winterslag 4 1/2 p. c. 1937;
Centrales électriques Flandre-Brabant 4 1/2 p. c. 1937;
Gazelec 4 1/2 p. c. 1938.
15. Aciéries et Minières de la Sambre 5 p. c. 1938;

- Tanneries et Maroquinerie belges 5 p. c. 1948;
Charbonnages de Winterslag 5 p. c. 1936;
Charbonnages de Helchteren-Zolder 5 p. c. 1936.

IV. Emprunts à lots

16. Emprunts à lots :
4 p. c. 1932;
4 p. c. 1933;
4 p. c. 1938;
4 p. c. 1941.
17. Dommages de guerre :
4 p. c. 1921;
4 p. c. 1922;
4 p. c. 1923.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de mars 1953. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

del MARMOL Ch., Le régime juridique du franc congolais. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVII, n° 1, 1953, pp. 1-16.*)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Februari 1953. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVIII, n° 1869, 25 mars 1953, pp. 236-238.*)

GUENSER G., Les banques belges en 1952. (*Banque, Paris, XXII, n° 81, mars 1953, pp. 151-154.*)

MAQUET M., Un nouvel institut d'émission au Congo Belge. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LII, n° 154, janvier-février 1953, pp. 50-52.*)

VAN REEPINGHEN P., Un créancier inattendu. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 11, 12 mars 1953, pp. 459-462.*)

2. BOURSE — EPARGNE.

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Februari 1953. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVIII, n° 1869, 25 mars 1953, pp. 236-238.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

MAST A. & MEES K., De autonomie van de Belgische gemeenten in verband met de regeling van haar belastingheffing en van haar financiële verhouding tot het Rijk. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiek Recht, Bruxelles, VIII, n° 1, janvier 1953, pp. 3-14.*)

NUSBAUM S., Le traité contre la double imposition entre les Etats-Unis et la Belgique. (*Etudes économiques, revue de l'Institut supérieur commercial et consulaire de Mons, nos 86-87, février 1953, pp. 197-207.*)

Placements en emprunts à lots de l'Etat. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VIII, n° 13, 29 mars 1953, pp. 97-98, 103-104.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

Un aperçu des mesures tarifaires prises par la Société Nationale des Chemins de fer belges. (*Chronique des Transports, Anvers, IX, 5 mars 1953, pp. 141-145.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

LALOIRE M., L'actualité sociale : aspects actuels du chômage. (*La Revue nouvelle, Bruxelles, IX, t. XVII, n° 3, 15 mars 1953, pp. 271-276.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Où en est la construction de l'unité européenne. (*L'Economie, journal d'informations industrielles, financières et agricoles du monde entier, Paris, IX, n° 388, 5 mars 1953, pp. 14-28.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

CLAESSENS H.-M., Le Benelux piétine. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 12, 19 mars 1953, pp. 497-499.*)

Conférence ministérielle Benelux de Liège. (*Vita, bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, X, n° 5, 15 mars 1953, pp. 289-293.*)

Les pourparlers Benelux. (*L'Echo de l'Industrie, organe de la Fédération des Industriels, Luxembourg, XXXI, n° 10, 7 mars 1953, pp. 1-2.*)

POSTHUMA S., L'évolution monétaire des Pays-Bas depuis la fin de la guerre. (*Revue commerciale de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 2, février 1953, pp. 10-14.*)

RASQUIN M., Le Luxembourg économique. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LII, n° 154, janvier-février 1953, pp. 102-110.*)

van HARINXMA thoe SLOOTEN B., Benelux et l'intégration de l'Europe. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LII, n° 154, janvier-février 1953, pp. 174-178.*)

9. PLAN SCHUMAN

GARDENT P., La communauté européenne du charbon et de l'acier à la recherche de ses frontières naturelles. (*Revue française de l'Energie, Paris, n° 39, février 1953, pp. 158-170.*)

LANDI V., Le problème de la ferraille en Italie et le Plan Schuman. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LII, n° 154, janvier-février 1953, pp. 97-101.*)

La nouvelle organisation des Sociétés du Pool charbon-acier. (*Rheinisch-Westfälische Bank, Bulletin économique, Berlin, février 1953, pp. 4-9.*)

La sidérurgie française devant le marché commun. (*L'Economie, Paris, IX, n° 388, 5 mars 1953, pp. 7-9.*)

Prices in the Coal-Steel Community. (*The Economist, Londres, CLXVI, n° 5718, 28 mars 1953, pp. 860-861.*)

Réorganisation de l'industrie minière. (*Rheinisch-Westfälische Bank, Bulletin économique, Berlin, février 1953, p. 3.*)

Un aperçu des mesures tarifaires prises par la Société Nationale des Chemins de fer belges. (*Chronique des Transports, Anvers, IX, 5 mars 1953, pp. 141-145.*)

Western Europe's coal. (*The Economist, Londres, CLXVI, n° 5716, 14 mars 1953, pp. 722-723.*)

10. GENERALITES

Aperçu de la situation économique en février 1953. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VIII, n° 11, 12 mars 1953, pp. 466-471.*)

BREULS de TIECKEN L., Aperçu sur la situation économique de la Province de l'Equateur. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LII, n° 154, janvier-février 1953, pp. 40-44.*)

La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, II, n° 2, février 1953, pp. 44-49.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Accord international
pour la réglementation de la production et de l'écoulement du sucre sur le marché et protocole,

signés à Londres, le 6 mai 1937. — Dixième protocole de prorogation, signé à Londres, le 30 août 1952 (*Moniteur*, 27 mars 1953, p. 1854).

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 29 janvier 1953
modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1948 déterminant les modalités d'octroi des crédits de restauration en matière de dommages de guerre (*Moniteur*, 5 mars 1953, p. 1254).

Cet emprunt sera représenté par 3.500.000 obligations au porteur de 1.000 francs chacune.

Les obligations porteront intérêt, à partir du 1^{er} avril 1953, au taux de 2 p. c. l'an, jusqu'au 31 mars 1967 et, ensuite, au taux de 5 p. c. l'an jusqu'à la date de leur remboursement.

L'emprunt sera amortissable en vingt ans, par voie de tirages au sort.

Arrêté royal du 18 février 1953
relatif à l'émission de l'emprunt à lots de 1953 au capital nominal de 3 1/2 milliards de francs (*Moniteur*, 14 mars 1953, p. 1491).

Arrêté ministériel du 18 février 1953
relatif à l'émission de l'emprunt à lots de 1953 au capital de 3 1/2 milliards de francs (*Moniteur*, 14 mars 1953, p. 1493).

Le Ministre des Finances est autorisé à émettre en Belgique un emprunt à lots, au capital nominal de 3 1/2 milliards de francs.

Arrêté royal du 2 mars 1953

modifiant le règlement de la Bourse de fonds publics et de change d'Anvers (Moniteur, 7 mars 1953, p. 1300).

Arrêté royal du 2 mars 1953

fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché sur les tranches de ses emprunts qui seront levées en 1953 (Moniteur, 8 mars 1953, p. 1330).

Loi du 2 mars 1953

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1953 (Moniteur, 13 mars 1953, p. 1462).

Loi du 6 mars 1953

autorisant la Régie des Télégraphes et des Téléphones à émettre en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total d'un milliard et demi de francs belges (Moniteur, 12 mars 1953, p. 1426).

Arrêté royal du 11 mars 1953

majorant le taux de la taxe de transmission à l'exportation (Moniteur, 14 mars 1953, p. 1495).

Arrêté royal du 11 mars 1953

modifiant, en ce qui concerne les minima de bénéfices imposables à la taxe professionnelle dans le chef des firmes étrangères opérant en Belgique, l'arrêté royal du 22 septembre 1937 d'exécution des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (Moniteur, 22 mars 1953, p. 1735).

Arrêté ministériel du 17 mars 1953

approuvant l'émission d'un emprunt de 165.000.000 de francs congolais à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Moniteur, 20 mars 1953, p. 1658).

Loi du 19 mars 1953

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1953 (Moniteur, 28 mars 1953, p. 1894).

Arrêté royal du 24 mars 1953

modifiant certaines dispositions de l'arrêté du Régent du 20 septembre 1949, relatif à l'émission de certificats de Trésorerie 4 p. c. de 1949 (Moniteur, 30-31 mars 1953, p. 1983).

Loi du 30 mars 1953

postposant la clôture d'opérations relatives à l'exercice 1952 (Moniteur, 30-31 mars 1953, p. 1982).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Accord international

pour la réglementation de la production et de l'écoulement du sucre sur le marché et protocole, signés à Londres, le 6 mai 1937. — Dixième protocole de prorogation, signé à Londres, le 30 août 1952 (Moniteur, 27 mars 1953, p. 1854).

Arrêté royal du 28 février 1953

modifiant l'arrêté du Régent du 8 février 1947, portant réglementation des subsides aux sociétés d'élevage de bêtes bovines (Moniteur, 18 mars 1953, p. 1619).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 16 mars 1953

modifiant l'arrêté royal du 9 février 1953, accueillant une requête relative à l'industrie de l'acide carbonique et déposée par application de l'arrêté

royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1823).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 10 février 1953

rendant obligatoire la décision en date du 17 décembre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, concernant la fixation des dates de vacances pour l'année 1953 dans l'industrie des cuirs et peaux (Moniteur, 2-3 mars 1953, p. 1202).

Arrêté royal du 2 mars 1953

rendant obligatoire la décision en date du 23 octobre 1952 de la Commission paritaire nationale pour le commerce et l'industrie des sacs en jute, concernant la fixation des dates de vacances pour 1953 (Moniteur, 7 mars 1953, p. 1306).

Arrêté royal du 2 mars 1953

rendant obligatoire la décision en date du 30 octobre 1952 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la Campine anversoise, concernant la fixation des dates de vacances pendant l'année 1953, pour les briqueteries de la Campine anversoise (Moniteur, 7 mars 1953, p. 1308).

Arrêté royal du 2 mars 1953

rendant obligatoire la décision en date du 27 novembre 1952 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la région du Rupel, concernant la fixation des dates de vacances pendant l'année 1953 pour les briqueteries de la région du Rupel (Moniteur, 7 mars 1953, p. 1309).

Loi du 6 mars 1953

portant approbation de la Convention internationale (n° 88) concernant l'Organisation du Service de l'Emploi, adoptée à San Francisco, le 9 juillet 1948, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trente et unième session (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1814).

Arrêté royal du 11 mars 1953

allouant des primes supplémentaires aux ouvriers belges qui s'engagent pour le travail au fond de la mine (Moniteur, 18 mars 1953, p. 1616).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Loi du 5 septembre 1952

relative à l'expertise et au commerce des viandes (Moniteur, 16-17 mars 1953, p. 1562).

Loi du 24 février 1953

régularisant le système de péréquation de certains frais, instauré dans l'industrie et le commerce du charbon (Moniteur, 21 mars 1953, p. 1698).

Arrêté royal du 2 mars 1953

modifiant l'arrêté royal du 16 octobre 1951 réglant l'exécution de l'arrêté royal n° 82 du 28 novembre 1939 réglementant le commerce ambulancier (Moniteur, 6 mars 1953, p. 1280).

Arrêté royal du 9 mars 1953

concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays (Moniteur, 16-17 mars 1953, p. 1568).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 2 mars 1953

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 7 mars 1953, p. 1299).

Cet arrêté accorde une exemption temporaire de droits d'entrée aux importations de certains bois de conifères.

Arrêté royal du 11 mars 1953

majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur, 14 mars 1953, p. 1495).

Arrêté royal du 14 mars 1953

concernant l'importation des viandes (Moniteur, 27 mars 1953, p. 1859).

Cet arrêté organise le contrôle sanitaire des viandes importées.

Arrêté royal du 19 mars 1953

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 25 mars 1953, p. 1795).

Arrêté ministériel du 27 février 1953

complétant l'arrêté ministériel du 14 janvier 1953, réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques (Moniteur, 1^{er} mars 1953, p. 1168).

Arrêté royal du 2 mars 1953

rendant obligatoire la décision en date du 20 novembre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des pâtes, papiers et cartons, relative à la fixation des salaires minima des ouvrières de l'industrie du cartonnage (Moniteur, 11 mars 1953, p. 1407).

Arrêté royal du 2 mars 1953

rendant obligatoire la décision en date du 13 février 1953 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'imprimerie et des arts graphiques relative au rattachement des salaires dans la dite industrie à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 12 mars 1953, p. 1437).

Arrêté royal du 5 mars 1953

rendant obligatoire la décision du 17 décembre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1952 la validité des décisions des 12 mars et 20 décembre 1951 de la même Commission, concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie du gant en général, le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail et l'octroi d'une prime compensatoire, rendues obligatoires respectivement par les arrêtés royaux des 16 avril et 11 juillet 1952 (Moniteur, 15 mars 1953, p. 1540).

Arrêté royal du 5 mars 1953

rendant obligatoires les décisions en date du 17 décembre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie de la maroquinerie, articles de voyage, selleries et équipements militaires, et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 16-17 mars 1953, p. 1582).

Arrêté royal du 5 mars 1953

rendant obligatoires les décisions du 17 décembre 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie du gant en général et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 19 mars 1953, p. 1641).

Arrêté royal du 6 mars 1953

fixant, en ce qui concerne le commerce de charbon de la province de Flandre orientale, des modalités spéciales d'application de l'arrêté-loi du 25 février 1947 relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs pendant un certain nombre de jours fériés par an (Moniteur, 12 mars 1953, p. 1439).

Arrêté royal du 12 mars 1953

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1952 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la province d'Anvers, relative à la fixation de suppléments de salaire en faveur des travailleurs du commerce de charbon d'Anvers et communes environnantes (Moniteur, 29 mars 1953, p. 1941).

Deuxième arrêté royal du 17 mars 1953

excluant certaines communes de l'application des lois coordonnées portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer (Moniteur, 23-24 mars 1953, p. 1763).

Arrêté ministériel du 18 mars 1953

abrogeant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1951, fixant les prix maxima de vente des charbons et agglomérés de houille et de lignite au départ des charbonnages et des fabriques d'agglomérés, modifié par l'arrêté ministériel du 30 mai 1952 (Moniteur, 20 mars 1953, p. 1659).

Arrêté ministériel du 18 mars 1953

fixant les prix maxima de vente aux consommateurs des charbons et agglomérés de houille et de lignite (Moniteur, 20 mars 1953, p. 1660).

**X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES
ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 2 mars 1953

fixant le taux des cotisations à payer, pour l'exercice 1951, par les chefs d'entreprise et les artisans, en exécution de la loi du 24 juillet 1927 relative à la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur, 8 mars 1953, p. 1338).

Arrêté royal du 6 mars 1953

autorisant le comité de gestion de l'Office national du Placement et du Chômage à renoncer à certaines récupérations d'allocations de chômage (Moniteur, 11 mars 1953, p. 1409).

Arrêté royal du 9 mars 1953

fixant en pour-cent le prélèvement à opérer par la Caisse nationale de compensation pour allocations familiales sur la part des cotisations de sécurité sociale destinée aux allocations familiales pour l'exercice 1950 (Moniteur, 18 mars 1953, p. 1616).

Loi du 9 mars 1953

réalisant certains ajustements en matière de pensions militaires et accordant la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques aux invalides militaires du temps de paix (Moniteur, 22 mars 1953, p. 1730).

Arrêté royal du 14 mars 1953

rendant obligatoire la décision du 18 septembre 1952 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen », concernant le montant de l'indemnité de sécurité d'existence (Moniteur, 21 mars 1953, p. 1708).

Arrêté ministériel du 17 mars 1953

déterminant, en ce qui concerne les travailleurs salariés, le montant de la gratification au delà duquel l'apprenti cesse de bénéficier des allocations familiales (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1836).

Arrêté ministériel du 17 mars 1953

déterminant, en ce qui concerne les employeurs et travailleurs non salariés, le montant de la gratification au delà duquel l'apprenti cesse de bénéfi-

cier des allocations familiales (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1836).

Arrêté ministériel du 17 mars 1953

évaluant certains avantages en nature pour l'application de la législation relative aux vacances annuelles des travailleurs salariés (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1837).

Arrêté royal du 18 mars 1953

modifiant l'arrêté royal du 27 décembre 1937, portant exécution de la loi du 15 décembre 1937 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré en ce qui concerne les versements des assurés obligatoires et des assurés libres à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1834).

Arrêté royal du 18 mars 1953

évaluant certains avantages en nature pour l'application de l'arrêté-loi du 20 septembre 1945 étendant aux gens de maison le bénéfice de la loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1835).

Arrêté royal du 21 mars 1953

modifiant l'arrêté du Régent du 16 janvier 1945 concernant le fonctionnement de l'Office national de Sécurité sociale (Moniteur, 26 mars 1953, p. 1833).

Arrêté royal du 24 mars 1953

modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1946, relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur, 30-31 mars 1953, p. 1996).

Arrêté ministériel du 25 mars 1953

modifiant l'arrêté ministériel du 7 novembre 1951, relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur, 30-31 mars 1953, p. 1997).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 29 janvier 1953

modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1948 déterminant les modalités d'octroi des crédits de

restauration en matière de dommages de guerre (Moniteur, 5 mars 1953, p. 1254).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE										CALL-MONEY		
	Escompte				Prêts et avances sur (*)						Mobilisation de comptes spéciaux U. E. P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Autres effets publics				
1951 Moyenne annuelle....	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
1952 Moyenne annuelle....	3,24	3,74	4,74	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	(1) 3,50	1,25	1,25	
Moyennes mensuelles :													
1952 Janvier	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Février	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Mars	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Avril	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Mai	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Juin	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Juillet	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
Août	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Septembre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Octobre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Novembre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Déc. (depuis le 18) ..	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
1953 Janvier	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Février	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Mars (depuis le 5) ...	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25	

(1) Moyenne des cinq derniers mois.

(*) Quotité de l'avance en mars 1953 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 12 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire, 1 ^{re} série	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr. (1)	50.001 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1953 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

Depuis mars 1952, avec effet au 1^{er} janvier 1952, sauf pour les comptes liquidés depuis cette dernière date: (1) Jusqu'à 75.000 francs — (2) de 75.001 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1951 31 décembre	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
1952 31 décembre	248/0	35	83.11	334/9	72,75	83,25	152.12	73
Moyennes mensuelles :								
1952 Janvier	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	180.14	92
Février	248/0	35	104. 3	416/9	77,00	88,00	180. 0	91
Mars	248/0	35	89. 5 (2)	357/3	77,00	88,00	154. 6 (2)	75
Avril	248/0	35	90.13	363/2	77,00	88,00	160. 2	77
Mai	248/0	35	91. 3	364/9	74,89	85,44	164. 3	79
Juin	248/0	35	88. 1	352/3	72,50	82,75	163.14	74
Juillet	248/0	35	89.10	358/6	72,62	82,89	159. 7	77
Août	248/0	35	91. 3	364/9	73,00	83,25	160. 9	77
Septembre	248/0	35	90. 8	362/0	73,00	83,25	160.15	77
Octobre	248/0	35	87. 7	349/6	73,00	83,25	167. 2	75
Novembre	248/0	35	82. 8	330/0	72,82	83,25	162. 0	73
Décembre	248/0	35	80. 6	321/3	72,58	83,25	147. 2	71
1953 Janvier	248/0	35	87. 3	348/9	73,54	84,44	154.14	74
Février	248/0	35	89.15	359/8	74,00	85,25	166. 3	80
Mars	248/0	35	86.14	347/6	74,00	85,25	160. 2	72

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Moyennes du 17 au 31 mars 1952, les marchés ayant été clos du 4 au 15 mars 1952.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 rouble = 16 annas; 1 rouble = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 MARS 1953

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
1 deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 florin P.-B.	1 couronne suédoise
1951 Moyenne annuelle	1.155,38	50,34	14,27	47,76	140,14 (1)			
1952 Moyenne annuelle	1.144,58	50,29	14,27	51,38	139,86	173,98 (2)		
Moyennes mensuelles :								
1952 Janvier	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02			
Février	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63			
Mars	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69			
Avril	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03			
Mai	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98			
Juin	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91			
Juillet	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (3)		
Août	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—		
Septembre	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99		
Octobre	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—		
Novembre	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03		
Décembre	1.145,13	50,16	14,24	51,67	140,05	174,04		
1953 Janvier	1.145,21	50,15	14,23	51,67	140,04	174,03	13,16 (4)	
Février	1.145,03	50,07	14,20	51,26	140,22	174,03	13,16	9,66 (5)
Mars	1.144,80	50,05	14,22	50,90	140,38	174,05	13,16	9,66

(1) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(2) Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952.

(3) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

(4) Moyenne du 26 au 30 janvier 1953.

(5) Moyenne du 23 au 27 février 1953.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} déc. 1952	5 janv. 1953	2 février 1953	2 mars 1953	1 ^{er} avril 1953
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dettes 2 1/2 % (1) (2)	100,—	53,65	53,75	54,—	54,15	54,40
Dettes 3 1/2 % 2 ^e série (1) (2)	100,—	87,85	87,95	88,25	88,50	88,55
Dettes 3 1/2 % 1937 (1) (2)	100,—	79,35	79,35	79,50	79,55	79,70
Dettes 3 1/2 % 1943 (1) (2)	100,—	77,45	77,30	77,65	77,80	77,80
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (impair), 3 1/2 % (2)	100,—	99,30	99,60	99,55	99,70	99,65
Dettes unifiées 4 % (1) (2)	100,—	89,50	89,35	89,70	89,85	90,20
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	87,90	87,90	88,50	88,30	88,15
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	97,10	97,15	97,65	97,55	97,75
Emprunt 4 1/2 %, 1952 à 10 ans (2)	100,—	96,90	97,10	97,65	97,40	97,85
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964 à 12 ans (2)	100,—	—	—	—	97,—	97,10
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	107,70	107,70	109,—	110,05	110,45
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	104,95	104,80	105,15	105,10	104,80
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	99,85	100,50	101,30	100,95	100,95
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	101,30	101,60	103,20	103,85	104,05
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	102,60	102,45	102,95	103,—	103,10
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	98,55	99,30	99,90	99,80	100,40
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.024,—	1.023,—	1.035,—	1.034,—	1.031,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	480,—	485,—	489,—	486,—	485,—
Emprunts à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	911,—	926,—	941,—	943,—	929,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	488,—	495,—	497,—	496,—	491,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	988,—	990,—	991,—	990,—	987,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.008,—	1.022,—	1.034,—	1.004,—	1.000,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.038,—	1.043,—	1.045,—	1.011,—	1.000,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	556,—	562,—	574,—	573,—	564,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	548,—	557,—	564,—	564,—	561,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	452,—	456,—	455,—	458,—	445,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	62,20	62,75	63,40	63,65	63,95
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	98,65	98,95	99,90	100,10	100,25
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 (2)	100,—	97,25	97,35	97,85	97,80	97,85
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e série (2)	100,—	—	97,65	98,05	97,85	98,05
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 %, 2 ^e série 1950 (2)	100,—	97,35	97,70	98,05	98,30	98,65
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 (2)	100,—	97,05	97,25	97,65	97,45	97,75
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	97,25	97,30	97,65	97,75	97,90
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 1 ^{re} série (2)	100,—	97,20	97,30	97,80	97,75	98,—
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e série (2)	100,—	96,90	97,30	97,65	97,45	97,90
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	207,—	209,—	212,—	212,—	213,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,10	70,10	70,—	70,—	70,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	93,—	93,20	93,30	93,30	93,30
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	84,—	84,05	84,10	84,10	84,10
Dettes coloniales 1950-60, 4 % (2)	100,—	99,30	99,10	99,55	99,75	99,85
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	101,15	101,05	101,30	102,—	102,35

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

(4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1953 2 mars	100	100	97	100	100	101	100	98	100	102	97	96	102	95	100	99	102
1 avril	101	103	102	97	101	100	97	96	98	98	92	92	99	97	102	99	103
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1952 1 ^{er} février	254	225	128	81	110	209	226	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 ^{er} avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	284	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 ^{er} juillet	228	207	115	67	92	188	201	280	175	228	66	67	186	174	466	139	236
1 ^{er} août	237	220	120	71	95	195	209	296	182	242	67	75	194	185	482	141	241
1 ^{er} septembre	236	219	120	72	97	195	216	278	181	245	66	73	197	180	474	142	250
1 ^{er} octobre	231	224	118	69	92	186	216	266	170	234	63	69	194	177	462	141	248
3 novembre	231	227	120	68	91	182	201	258	170	238	68	72	197	172	470	137	240
1 ^{er} décembre	232	233	121	69	93	182	198	265	170	244	85	91	202	182	471	135	239
1953 5 janvier	236	241	123	71	98	189	202	265	171	245	74	85	201	180	470	149	248
2 février	235	242	120	72	100	188	198	262	171	234	79	81	201	174	473	137	251
2 mars	235	241	116	72	100	189	198	256	171	239	77	78	205	166	474	135	257
1 ^{er} avril	237	248	118	70	101	189	193	246	168	234	71	72	202	161	483	134	265

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1952.....	250	159	150	14.790	19.644	14.949	19.794
1952 Janvier	22	18	17	2.657	3.599	2.075	3.616
Février	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet	22	15	14	1.082	1.394	1.097	1.408
Août	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483
Octobre	23	14	13	1.074	1.435	1.088	1.448
Novembre	18	12	11	968	1.225	980	1.236
Décembre	22	12	11	975	1.205	987	1.216
1953 Janvier	20	11	10	1.045	1.294	1.056	1.304
Février	20	11	11	1.084	1.344	1.095	1.355
Mars	22	12	12	1.381	1.940	1.393	1.952

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1952 1 ^{er} février	87,25	92,30	89,93	88,12	94,82	4,58	4,33	4,44	4,55	4,75	92,96	4,69
3 mars	87,60	92,40	89,97	87,89	94,56	4,57	4,33	4,45	4,56	4,76	92,76	4,71
1 ^{er} avril	88,05	92,70	90,—	88,64	94,88	4,54	4,31	4,45	4,51	4,75	93,09	4,69
2 mai	88,40	92,65	90,03	88,80	94,33	4,52	4,32	4,44	4,50	4,77	92,85	4,70
3 juin	88,65	92,70	90,01	88,94	94,71	4,51	4,32	4,44	4,50	4,75	93,22	4,68
1 ^{er} juillet	88,45	92,70	89,99	88,45	94,51	4,52	4,32	4,44	4,52	4,77	92,65	4,69
1 ^{er} août	89,—	92,75	90,07	89,62	95,54	4,49	4,31	4,45	4,47	4,71	93,80	4,66
1 ^{er} septembre	89,45	92,80	90,12	89,63	95,22	4,47	4,31	4,44	4,47	4,73	93,75	4,65
1 ^{er} octobre	89,85	92,85	90,29	90,20	94,86	4,45	4,31	4,43	4,43	4,74	93,64	4,66
3 novembre	89,50	92,95	90,48	89,49	95,20	4,47	4,30	4,42	4,47	4,73	93,67	4,66
1 ^{er} décembre	89,50	93,—	90,44	89,57	94,90	4,47	4,30	4,43	4,46	4,75	93,67	4,66
1953 5 janvier	89,35	93,20	90,54	90,12	94,96	4,48	4,29	4,42	4,44	4,74	93,86	4,65
2 février	89,70	93,30	p 90,84	p 90,45	p 95,96	4,46	4,29	p 4,41	p 4,42	p 4,69	p 94,47	p 4,62
2 mars	89,85	93,30	p 91,19	p 90,23	p 95,74	4,45	4,29	p 4,39	p 4,43	p 4,70	p 94,55	p 4,62
1 ^{er} avril	90,20	93,30	p 91,65	p 89,99	p 95,88	4,43	4,29	p 4,36	p 4,44	p 4,70	p 94,55	p 4,62

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	(1)	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.186	5.731	91	2.483	10.104	113,1	1.348	3.876	4.363
1952.....p	2.165	1.640	1.401	1.235	14.251	16.407	15.698	33	3.322	21.369	41,4	1.127	13.925	5.390
1951 Décembre ..	219	263	241	145	1.312	1.892	1.797	—	—	2.155	4,0	188	1.517	337
1952 Janvier	200	129	124	45	2.590	1.209	954	4	1.160	2.498	0,5	86	708	1.445
Février	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai	168	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	564
Juin	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	187	116
Juillet	173	176	168	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août	116	112	103	29	663	240	240	1	25	377	—	70	218	80
Septembre ..	167	88	81	55	309	283	276	2	1.100	1.471	1,0	56	199	1.203
Octobre....	180	124	108	86	558	1.253	1.205	1	20	1.397	0,4	62	1.028	243
Novembre...	156	99	74	140	2.027	3.958	3.950	—	—	4.057	0,1	73	3.858	93
Décembre...p	240	146	139	446	3.457	5.368	5.322	4	65	5.579	—	219	5.074	218
1953 Janvier...p		180	159			56	49		271	507		118	18	343
Février...p		133	126			363	351		300	786		397	17	363

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1950.....	92	1.180	974	71	1.275	1.337	1.123	2	27	2.544	53,8	710	474	994
1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.526
1951 11 prem. mois.	164	2.589	1.552	57	1.319	1.464	1.257	2	70	4.123	10,7	991	516	1.383
1952 11 prem. mois.	225	1.065	726	97	6.265	5.628	4.539	2	100	6.793	39,1	1.562	2.274	1.568
1951 Septembre ..	12	82	67	9	150	236	143	1	20	338	—	55	113	62
Octobre ...	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre...	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	96
Décembre ..	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier	15	85	78	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	183
Février	23	188	154	14	206	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin.....	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet	17	109	70	6	207	125	105	—	—	234	—	29	98	48
Août	22	80	79	12	1.261	1.334	1.332	1	50	1.464	—	1.230	25	206
Septembre ..	17	60	42	9	342	531	182	—	—	591	—	21	9	194
Octobre ..	25	52	49	7	68	29	29	—	—	81	—	33	12	33
Novembre...	14	37	27	6	3.052	2.024	2.014	—	—	2.061	—	14	2.000	27

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Détail des émissions

(milliers de francs)

DECEMBRE 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émissions (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions				
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Aug- menta- tions de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Nombre		Montant											
Banques	1	6.065	6.065	—	—	—	1	6.065	1.935	1.935	—	—	—	6.065	—	—	—	—	—	—	—	1	9.916	
Assurances	1	—	—	—	—	—	1	134	10.050	2.010	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	855	
Opérations financières et immobilières	9	8.600	7.815	1	1.250	1.250	16	118.087	171.882	171.039	—	—	—	5.680	625	86.459	53.010	8	30.197	1	1.000	1	—	
Commerce de détail	3	210	210	30	6.495	6.495	11	2.214	15.016	13.896	—	—	—	75	4.312	506	11.156	10	1.440	—	—	6	10.809	
Comm. de gros et commerce extérieur	16	22.350	22.190	28	11.185	10.700	52	224.701	307.447	304.703	—	—	—	2.894	8.675	17.497	254.706	26	11.475	—	—	3	24.450	
Fabrications métalliques	10	8.700	8.700	7	3.165	3.165	74	365.984	753.440	727.171	—	—	—	6.477	2.738	8.155	706.716	4	5.200	—	—	—	—	
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	7	660.700	805.000	805.000	1	10.000	—	—	—	170	804.830	—	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	—	—	—	1	500	500	6	118.050	57.950	57.950	—	—	—	—	—	—	57.950	—	—	—	—	—	—	
Industrie textile	5	17.368	16.398	11	6.379	5.979	84	767.713	1.423.410	1.423.410	1	15.000	15.000	11.407	4.776	—	1.415.710	11	5.600	—	—	9	20.104	
Industrie alimentaire	1	400	400	1	100	100	41	278.926	501.240	501.240	1	15.000	—	350	50	—	496.460	8	28.245	—	—	3	3.576	
Industrie du bois	1	1.000	640	3	729	729	11	22.470	39.128	39.128	—	—	—	500	707	—	38.828	3	2.400	—	—	—	—	
Industrie chimique	2	2.300	2.300	2	600	600	19	161.145	361.205	360.917	—	—	—	390	260	—	360.845	4	900	—	—	—	—	
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	8	36.284	37.425	37.425	—	—	—	—	—	4.500	32.125	1	2.500	1	2.318	1	1.500	
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	40.000	50.000	50.000	1	25.000	—	—	—	—	50.000	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	1	50.000	50.000	50.000	—	—	—	—	—	—	50.000	—	—	—	—	—	—	
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir	1	300	300	1	100	50	9	117.700	98.550	98.550	—	—	—	177	—	—	98.550	3	4.050	—	—	—	—	
Papier et imprimerie	1	5.000	5.000	—	—	—	20	52.176	120.579	119.139	—	—	—	5.000	—	—	118.779	1	5.000	—	—	3	6.414	
Transport	4	1.450	1.450	4	3.920	3.920	9	13.555	23.415	23.415	—	—	—	1.000	1.800	270	19.745	6	18.440	—	—	1	900	
Tourisme	3	3.610	3.610	10	1.680	1.680	4	6.200	5.300	5.300	—	—	—	3.494	570	—	4.300	1	3.000	—	—	—	—	
Intermédiaires	8	1.130	1.130	17	1.948	1.808	2	200	450	450	—	—	—	322	798	—	100	6	500	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	1	1.100	50	50	—	—	—	—	—	50	—	—	—	—	—	—	—	
Construction	2	200	200	11	12.423	11.125	13	22.830	39.650	37.890	—	—	—	100	9.398	3.224	33.066	5	2.565	—	—	—	—	
Charbon	—	—	—	—	—	—	4	96.500	134.500	134.500	—	—	—	—	—	—	134.500	—	—	—	—	1	25.000	
Terre cuite	—	—	—	1	1.600	1.600	4	5.180	19.620	19.620	—	—	—	—	1.600	—	19.620	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes	4	2.850	1.890	—	—	—	6	24.720	40.380	39.980	—	—	—	1.301	—	1.530	38.350	—	—	—	—	—	—	
Carrières	1	100	20	—	—	—	6	29.988	35.000	35.000	—	—	—	—	—	—	35.000	2	170	—	—	2	2.400	
Chaux	—	—	—	—	—	—	2	19.200	45.800	45.800	—	—	—	—	—	—	45.800	—	—	—	—	—	—	
Industrie céramique	—	—	—	—	—	—	3	47.650	24.350	24.350	—	—	—	—	—	—	24.350	—	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	3	88.297	87.703	87.703	—	—	—	—	—	—	87.703	—	—	—	—	1	13.703	
Industrie du diamant	—	—	—	3	400	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	—	—	
Éditions, librairies, presse	2	907	907	1	50	50	4	28.670	24.580	24.580	—	—	—	348	—	—	24.705	2	150	—	—	—	—	
Films, théâtres, attractions	2	700	700	1	50	50	1	4.000	4.000	4.000	—	—	—	465	—	—	4.000	2	152	—	—	—	—	
Artisanat	4	1.410	1.410	18	4.670	4.396	7	11.550	34.240	33.960	—	—	—	60	2.303	950	32.871	5	1.410	—	—	—	—	
Agric., hortic., pêche, élevage	—	—	—	3	255	235	5	15.500	11.200	10.400	—	—	—	—	85	9.000	200	1	265	3	6.800	1	6.000	
Divers non dénommés	2	3.200	1.600	4	870	870	10	19.610	33.160	31.560	—	—	—	1.195	560	50	19.567	7	1.825	—	—	2	1.755	
TOTAUX...	82	87.850	82.935	158	58.369	55.702	446	3.457.099	5.367.655	5.322.071	4	65.000	15.000	—	47.300	39.255	132.361	5.073.542	117	125.644	5	10.118	35	127.382

(1) Coopératives : 17 sociétés constituées au capital minimum de 1.080.500 francs; 11 sociétés dissoutes au capital minimum de 3.805.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

DECEMBRE 1952

17

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant	Montant	

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	82	87.850	82.935	158.58.369	55.702	445	3.417.099	5.332.655	5.287.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.038.542	125.644	10.118	127.382
Etranger.....	—	—	—	—	—	1	40.000	35.000	35.000	—	—	—	—	—	35.000	—	—	—
Totaux...	82	87.850	82.935	158.58.369	55.702	446	3.457.099	5.367.655	5.322.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.073.542	125.644	10.118	127.382

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	64	22.210	19.865	146.32.379	30.690	99	74.727	47.957	41.854	—	—	—	—	31.159	23.278	22.022	1.800	7.354
de 1 à 5 mill.	14	35.575	33.005	12.25.990	25.012	148	301.379	404.919	398.118	—	—	—	—	54.348	357.831	44.722	2.318	30.669
de 5 à 10 mill.	4	30.065	30.065	—	—	84	358.178	613.237	612.597	1	10.000	—	—	31.795	572.723	—	6.000	27.856
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	58	483.067	825.038	816.998	2	30.000	15.000	—	15.400	787.170	58.000	—	13.703
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	36	635.971	1.130.917	1.106.917	1	25.000	—	—	—	1.100.917	—	—	47.800
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	17	635.777	1.233.587	1.233.587	—	—	—	—	86.214	1.119.623	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	4	968.000	1.112.000	1.112.000	—	—	—	—	—	1.112.000	—	—	—
Totaux...	82	87.850	82.935	158.58.369	55.702	446	3.457.099	5.367.655	5.322.071	4	65.000	15.000	—	218.916	5.073.542	125.644	10.118	127.382

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

18
19
20

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1951.....	10.850	—
1952.....	23.760	\$ U. S. 50 fr. cong. 100 fr. s. 50
1952 Janvier	—	—
Février	1.800	—
Mars	1.650	—
Avril	750	—
Mai	1.250	\$ U. S. 50
Juin	8.030	—
Juillet	—	—
Août	—	—
Septembre	400	—
Octobre	1.000	—
Novembre	8.880	fr. s. 50
Décembre	—	fr. cong. 100
1953 Janvier	400	fr. cong. 100
Février	1.600	—
Mars	3.500	fr. cong. 165

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1951.....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1952.....	4.910.747	863.200	3.310.315
1951 Décembre ..	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier	380.767	182.260	169.693
Février	360.832	175.418	254.261
Mars	359.589	40.660	438.672
Avril	310.043	34.963	159.522
Mai	363.357	16.615	194.988
Juin	359.991	18.002	163.441
Juillet	438.259	21.042	253.358
Août	447.889	35.042	348.715
Septembre	511.489	33.085	161.436
Octobre	487.451	273.399	418.045
Novembre	450.050	15.527	442.899
Décembre	440.430	17.187	305.285
1953 Janvier	334.847	355.156	261.591
Février	331.071	124.247	266.957

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	(milliers de fr.)
1951 Moyenne mens.	1.024.540
1952 Moyenne mens.	1.266.773
1951 Décembre ..	1.046.305
1952 Janvier	1.135.671
Février	1.107.800
Mars	1.194.950
Avril	1.360.312
Mai	1.335.691
Juin	1.219.612
Juillet	1.340.196
Août	1.217.022
Septembre	1.236.472
Octobre	1.437.730
Novembre	1.215.117
Décembre	1.400.648
1953 Janvier	1.263.897
Février	1.138.665

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques	Dettes totales (1) (6)	
	intérieure		extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure (2)	totale	intérieure	extérieure (2)	totale			
	directe	indirecte										totale
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Décembre	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	(5) 19.443	254.226
1952 Janvier	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	(5) 19.407	255.996
Février	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.168	73.966	(5) 19.657	258.657
Mars	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	(5) 19.375	260.620
Avril	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	(5) 18.985	261.977
Mai	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	(5) 19.518	264.000
Juin	108.957	8.701	117.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	(5) 19.642	263.985
Juillet	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	(5) 19.884	260.453
Août	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	(5) 20.586	263.763
Septembre	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	(5) 20.003	264.262
Octobre	110.863	8.739	119.602	14.249	32.046	2.752	34.798	75.892	1.499	77.391	(5) 20.046	266.086
Novembre	115.269	8.732	124.001	14.263	33.251	2.751	36.002	73.251	1.499	74.750	(5) 20.246	269.262
Décembre	119.197	8.725	127.922	14.276	31.249	3.341	34.590	67.566	1.251	68.817	20.373	265.978
1953 Janvier	117.911	8.702	126.613	14.265	32.354	3.328	35.682	68.647	502	69.149	19.576	265.235
Février	117.814	8.695	126.509	14.319	31.478	3.324	34.802	72.725	4	72.729	19.899	268.258

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.694 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1949 Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	—	—	34.763	1.478	42.501

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III -- RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1) (2)
1951.....	34.544 (2)	12.453	23.462	70.459 (2)	—
1952.....	32.761	13.675	24.843	71.279	—
1951 Décembre.....	2.360	999	2.030	5.389	70.459
1952 Janvier.....	4.635	1.131	2.093	7.859	7.859
Février.....	2.663	959	2.166	5.783	13.647
Mars.....	2.514	1.083	2.011	5.608	19.255
Avril.....	2.487	1.205	2.108	5.800	25.055
Mai.....	3.034	1.168	2.037	6.239	31.294
Juin.....	2.805	998	2.202	6.005	37.299
Juillet.....	4.549	1.186	1.987	7.722	45.021
Août.....	2.036	1.097	2.119	5.252	50.273
Septembre.....	1.998	1.222	1.790	5.010	55.283
Octobre.....	1.843	1.306	2.055	5.204	60.487
Novembre.....	1.945	1.083	2.246	5.274	65.761
Décembre.....	2.252	1.237	2.029	5.518	71.279
1953 Janvier.....	4.409	980	1.928	7.317	7.317
Février.....	2.121	990	1.966	5.077	12.394

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 28 février 1953 pour les exercices 1952 et 1953

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1952		EXERCICE 1953		FÉVRIER 1953
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1953
I. Contributions directes.....	30.492 (1)	27.327	2.349 (1)	2.238	1.065 (1)
II. Douanes et accises.....	13.667	12.649	1.867	2.020	989
dont douanes.....	4.383	4.300	684	690	344
accises.....	8.508	8.263	1.055	1.304	557
taxes spéciales de consommat.....	687		98		63
III. Enregistrement.....	24.837	22.361	3.891	4.062	1.964
dont enregistrement.....	2.139	1.980	325	371	165
successions.....	1.011	950	158	139	71
timbres et taxes assimilées.....	21.395	19.100	3.366	3.513	1.706
Total.....	68.996 (1)	62.337	8.107(1)	8.320	4.018 (1)
Différence par rapport aux éval. budgét.	+	6.659	-	213	

(1) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

(2) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1952, commencé le 1^{er} janvier 1952, se clôturera le 31 mars 1953.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

30

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en décembre 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(milliers de francs)										
A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
Banques	5	5	—	240.460	231.983	29.573	—	22.000	43.027	976
Assurances	2	1	1	2.082	398	10	158	37	2	—
Opérations financières et immobilières	34	27	7	364.990	159.146	35.273	366	18.309	981.398	47.004
Commerce de détail	12	8	4	477.238	291.463	59.238	1.057	43.761	13.927	626
Commerce de gros et commerce extérieur	71	52	19	92.018	100.413	25.726	5.067	9.574	55.780	3.861
Fabrications métalliques	29	24	5	313.569	436.138	80.792	5.601	20.339	173.437	9.732
Métallurgie du fer	4	4	—	287.394	293.504	104.576	—	62.007	82.979	4.369
Métaux non ferreux	3	2	1	224.240	528.119	43.390	392	27.708	5.771	262
Industrie textile	21	10	11	447.700	691.459	101.005	16.491	31.455	130.937	7.487
Industrie alimentaire	18	15	3	401.770	356.353	47.888	655	34.605	42.192	2.433
Industrie du bois	7	5	2	31.300	16.016	1.012	930	16	8.810	523
Industrie chimique	14	10	4	175.870	108.088	20.543	2.466	10.823	175.828	8.262
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	208.234	10.990
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	81.709	5.279
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	1	—	100	16	15	—	9	5.380	296
Papier et imprimerie	11	6	5	63.330	72.711	5.989	14.299	2.036	8.945	592
Transport	3	—	3	960	73	—	138	—	20.774	1.228
Tourisme	10	8	2	3.952	27.623	502	560	—	4.692	226
Intermédiaires	5	3	2	1.655	405	111	93	60	2.660	150
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	750	59
Construction	4	3	1	2.450	5.801	2.530	6	100	47.500	3.302
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	126.147	4.772
Terre cuite	2	1	1	5.450	6.068	1.081	545	—	5.100	267
Ciment et industries connexes	2	1	1	7.270	20.330	1.224	12	1.786	15.410	879
Carrières	2	—	2	550	622	—	1	—	—	—
Chaux	1	1	—	1.970	3.324	1	—	—	11.332	939
Industrie céramique	3	3	—	26.625	97.477	3.400	—	587	—	—
Industrie du tabac	1	1	—	677	1.723	1	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	3	1	2	1.250	1.100	704	181	90	—	—
Films, théâtres, attractions	3	2	1	1.750	647	693	1	—	—	—
Artisanat	18	15	3	20.095	14.098	2.536	427	612	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	1.733	120
Divers non dénommés	8	5	3	5.460	8.288	1.941	79	1.071	13.063	646
TOTAL ...	297	214	83	3.202.175	3.473.386	569.754	49.525	286.885	2.267.517	115.280
B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
Banques, sociétés financières	2	1	1	14.500	14	197	9	180	—	—
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	4.350	225
Sociétés industrielles	5	5	—	1.032.400	274.047	101.108	—	4.178	105.000	4.200
Sociétés agricoles	2	2	—	44.000	30.993	30.494	—	15.004	4.736	298
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	3	2	1	47.000	6.208	10.350	702	8.940	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	12	10	2	1.137.900	311.262	142.149	711	28.302	114.086	4.723
C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	1.621	81
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	3	2	1	45.500	24.092	2.639	8.463	—	—	—
TOTAL ...	3	2	1	45.500	24.092	2.639	8.463	—	1.621	81
Total général ...	312	226	86	4.385.575	3.808.740	714.542	58.699	315.187	2.383.224	120.084

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre 1952 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	151.948
Coupons d'emprunts de la Colonie	55.213
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	4.087
Coupons d'emprunts d'organismes divers	124.417

335.665

Coupons d'emprunts extérieurs

33.659

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif (*)

30

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1951 (2).....	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3)25.718.014	1.215.569
1952.....p	12.171	9.327	2.844	118.070.765	88.969.892	24.729.725	1.030.830	12.990.987	(3)25.681.994	1.270.237
1951 Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	2.052.564	102.655
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.660.032	81.348
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	2.294.136	116.964
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février.....	179	138	41	681.569	984.086	337.275	6.527	83.558	2.158.846	107.258
Mars.....	1.510	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.086.542	1.829.314	91.280
Avril.....	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.652	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253
Mai.....	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425
Juin.....	1.184	948	236	20.350.101	16.275.975	7.153.887	93.544	3.500.365	1.989.480	95.980
Juillet.....	503	395	108	6.432.911	4.855.721	1.524.986	61.504	753.459	2.332.635	114.370
Août.....	182	137	45	1.190.834	1.132.602	227.239	16.980	108.630	1.794.714	86.276
Septembre.....	308	214	94	2.209.196	1.648.784	376.209	34.808	147.016	2.081.731	104.401
Octobre.....	560	405	155	8.848.351	6.924.823	1.049.150	97.263	1.021.240	2.124.708	106.785
Novembre.....	311	236	75	11.385.135	7.731.195	2.151.721	42.538	1.321.654	1.869.113	93.927
Décembre.....	312	226	86	4.385.575	3.808.740	714.542	58.699	315.187	2.383.224	120.084

(*) Les chiffres mensuels de 1952 sont provisoires.

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)
(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1952 Janvier.....	1.175.076	566.436	608.640	35.450.320	
Février.....	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars.....	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril.....	954.708	782.281	172.447	36.410.776	
Mai.....	994.067	741.256	252.811	36.663.587	
Juin.....	1.149.681	710.723	430.958	37.094.545	
Juillet.....	1.386.538	711.848	674.690	37.769.235	
Août.....	1.125.276	623.689	501.587	38.270.822	
Septembre.....	941.026	644.785	296.241	38.567.063	
Octobre.....	1.084.348	644.489	439.859	39.006.922	
Novembre.....	900.422	573.595	326.827	39.333.749	
Décembre.....p	1.170.263	839.231	331.032	40.688.781 (1)	
1953 Janvier.....p	1.436.443	601.743	834.700	41.523.481	
Février.....p	987.424	622.531	364.893	41.888.374	
Mars.....p	1.160.736	828.434	332.302	42.220.676	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)
(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1951.....	36.308	414.956	153.069	279.091	883.424
1951 Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre.....	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764
Décembre.....	2.591	34.916	13.834	25.676	77.017
1952 Janvier.....	4.687	37.295	14.677	25.244	81.903
Février.....	2.753	35.520	13.122	25.788	77.183
Mars.....	3.319	37.536	14.170	27.214	82.239
Avril.....	2.658	35.159	13.482	25.964	77.263
Mai.....	3.385	37.178	13.625	26.441	80.529

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

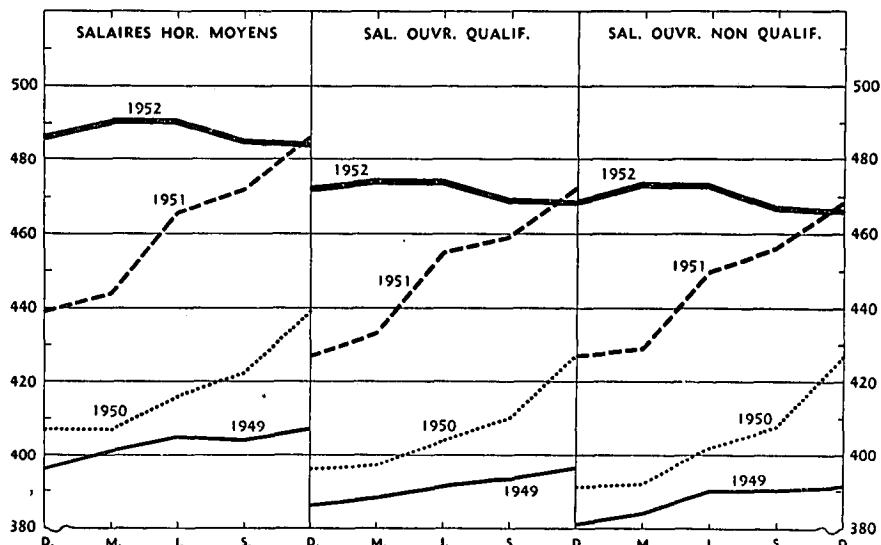
PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gas et électricité	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lan, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques (1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)		Ensemble (2)
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1950 Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456
Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	428	428	378	369	416	441	418	408	410	474
Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	486	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	460	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
Juin	490	513	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540
Septembre	485	514	478	492	489	499	495	436	458	498	468	504	482	493	489	484	458	422	399	462	484	439	448	446	527
Décembre	484	520	472	498	501	493	496	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	399	460	479	455	452	453	526
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	116
1950 Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	366	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
Décembre (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	r 464	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	r 472	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
Juin	474	456	439	463	482	466	467	420	463	r 474	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544
Septembre	469	456	440	446	481	469	462	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	398	491	457	410	—	—	528
Décembre	468	449	438	457	489	468	467	412	452	r 470	449	490	494	492	461	444	456	421	398	490	451	410	—	—	530
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1950 Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
Septembre	456	419	446	458	491	443	465	469	425	427	417	483	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
Décembre (4)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
Juin	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493
Septembre	467	454	462	467	505	468	472	475	432	442	425	480	498	489	469	482	418	431	363	442	477	449	—	—	479
Décembre	467	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	363	443	486	449	—	—	481

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.
 (2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.
 (4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.
 r : chiffres rectifiés.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Salaires horaires moyens.				
Mars	400	407	444	490
Juin	405	418	466	490
Septembre	404	421	472	485
Décembre	407	439	486	484
Salaires ouvriers qualifiés.				
Mars	388	397	433	475
Juin	391	403	455	474
Septembre	393	409	459	469
Décembre	395	427	472	468
Salaires ouvriers non qualifiés.				
Mars	384	392	429	474
Juin	390	402	450	473
Septembre	390	408	456	467
Décembre	391	427	468	467



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1952 Moyenne mensuelle	38 (1)	164	257.119	177	58.764	341	315.883
1952 Mars	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin	38	166	247.469	175	59.198	341	306.667
Juillet	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409
Octobre	38	168	277.929	192	60.174	360	338.103
Novembre	38	150	232.866	167	53.993	317	286.859
Décembre	38	176	292.605	192	65.389	368	357.994
1953 Janvier	38	168	266.483	177	56.034	345	322.517
Février	38	155	244.877	163	50.860	318	295.727
Mars	38	169	257.818	184	52.562	353	310.380

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle	2.322	140.209	1.735	8.226	162.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1952 Moyenne mensuelle	2.336	158.968	1.930	9.374	156.662	84.635	2.922	4.142	163.750	257.119
1952 Mars	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin	2.024	153.070	2.339	9.494	158.618	81.138	2.777	3.767	165.758	247.469
Juillet	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745
Octobre	2.371	175.137	1.994	10.663	160.402	88.383	2.896	3.746	167.663	277.929
Novembre	1.777	138.234	1.750	7.648	143.672	83.702	2.599	3.282	149.798	232.866
Décembre	2.277	180.597	2.104	13.237	168.304	94.855	2.915	3.916	175.600	292.605
1953 Janvier	2.281	167.704	1.701	8.188	161.426	87.559	2.696	3.032	168.104	266.483
Février	2.195	147.724	1.403	7.182	148.767	86.787	2.509	3.184	164.874	244.877
Mars	2.448	181.368	1.812	7.382	162.079	65.566	2.783	3.512	169.122	257.818

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX
(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*) (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1951 Moyenne mens.	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1952 Moyenne mens.	(1)651.839	28.134	20.989	27.886	71.737	28.000	71.737	199.360	91	3,74
1952 Janvier	642.405	30.248	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février	643.305	27.534	20.595	27.213	70.231	26.840	70.231	194.615	92	3,79
Mars	644.676	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril	644.987	28.277	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai	645.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.851	92	4,12
Juin	645.628	28.025	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65
Juillet	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31
Octobre	649.139	28.224	21.315	28.160	74.090	29.297	74.090	205.637	91	3,60
Novembre	650.261	27.816	21.220	26.481	67.755	26.523	67.755	188.514	91	3,91
Décembre	651.839	27.413	20.820	28.767	74.293	28.344	74.293	205.697	91	3,83
1953 Janvier	653.783	29.368	20.928	29.664	76.514	30.032	76.514	212.724	92	3,69
Février	655.144	27.596	20.767	27.959	69.136	27.731	69.136	193.962	92	3,88
Mars	656.159	27.385	20.895	25.145	66.296	25.296	66.296	183.033	91	3,42

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles			Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs
		Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal			Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	
Nombre de produits.	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	388	279	496
1952 Moyenne mens.	444	402	485	395	473	556	507	291	534	462	346	374	280	359
1951 Décembre	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	296	396
1952 Janvier	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344
Mai	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344
Juin	436	376	482	399	478	557	520	298	536	463	349	379	282	339
Juillet	434	398	466	393	467	557	488	298	517	463	346	375	279	350
Août	432	410	457	392	464	557	488	293	506	464	329	353	274	355
Septembre	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360
Octobre	430	402	489	379	453	557	491	293	463	464	318	335	279	360
Novembre	431	416	483	369	453	557	491	293	460	464	320	335	285	368
Décembre	429	409	485	361	453	557	491	293	460	464	320	335	286	377
1953 Janvier	423	383	486	355	446	557	483	292	446	454	316	330	283	369
Février	419	375	480	355	438	557	473	286	431	455	312	322	286	372

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits.	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1952 Moyenne mens.	325	650	499	412	412	369	550	416	273	442	477	525	420	584
1951 Décembre	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier	477	721	697	484	437	445	636	723	291	441	492	538	422	656
Février	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars	392	710	567	426	386	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril	382	695	567	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai	286	657	549	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585
Juin	318	620	474	398	404	350	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet	306	605	426	400	417	363	531	353	269	443	474	514	420	583
Août	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	572
Septembre	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574
Octobre	260	622	423	398	437	353	526	330	269	443	468	519	419	527
Novembre	297	629	433	391	430	353	514	320	264	443	466	514	419	528
Décembre	302	630	432	390	447	345	502	314	264	443	460	509	412	527
1953 Janvier	277	630	428	385	445	342	480	328	264	443	455	493	412	524
Février	265	630	423	384	444	337	481	331	264	443	450	486	411	511

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL
EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France)	Pays- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statist- iek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Admin- istration du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1952 Moyenne mens.	114	106	145	140	149	148	102
1951 Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	116	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	144	137	148	149	102
Septembre	112	106	143	138	147	148	101
Octobre	111	106	141	138	149	147	101
Novembre	111	105	140	138	148	142	101
Décembre	110	104	141	139	149	143	100
1953 Janvier	109	104	141	137	150	p 142	99
Février	108	104	p 138	p 136	p 151		99

PÉRIODES	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1952 Moyenne mensuelle	416	392	453
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447
Novembre	416	395	446
Décembre	417	398	446
1953 Janvier	416	397	445
Février	413	393	443
Mars	412	391	444

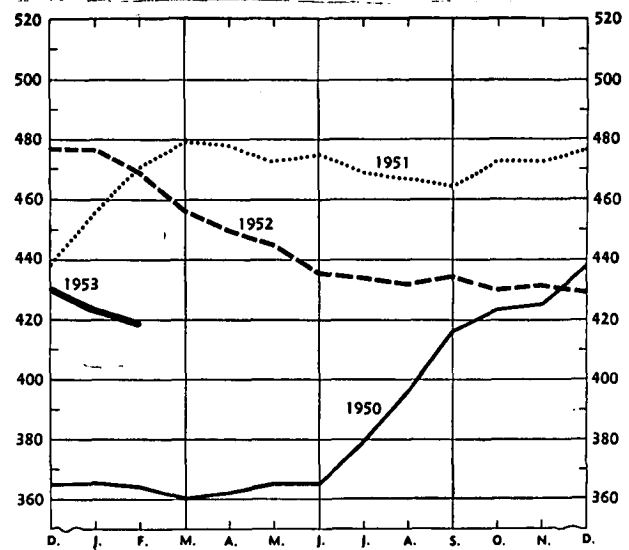
46

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	366	456	477	423
Février	364	471	470	419
Mars	360	479	457	
Avril	362	478	450	
Mai	365	473	445	
Juin	365	475	436	
Juillet	379	469	434	
Août	396	467	432	
Septembre	417	464	434	
Octobre	423	473	430	
Novembre	426	473	431	
Décembre	438	477	429	

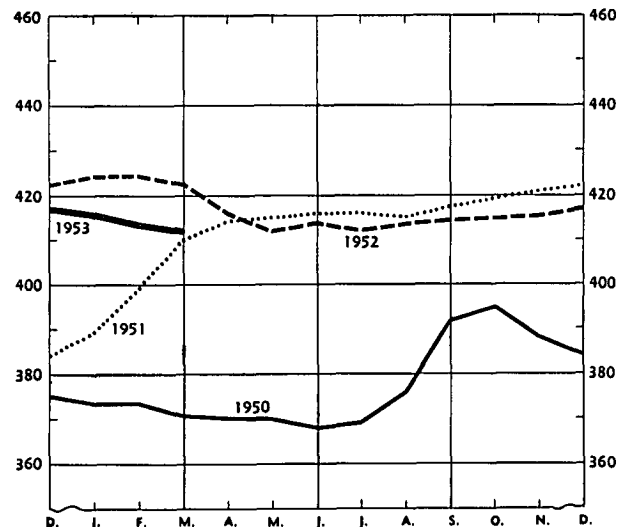


INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

46

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	373	389	424	416
Février	373	399	424	413
Mars	371	410	421	412
Avril	370	414	416	
Mai	370	415	412	
Juin	368	416	413	
Juillet	389	416	412	
Août	376	415	413	
Septembre	392	417	414	
Octobre	395	419	415	
Novembre	388	421	416	
Décembre	384	422	417	



LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1952 Moyenne mensuelle	97.552	135.096	400	309	601	413	809	2.532	24,3	(2) 1.673
1951 Décembre	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225
1952 Janvier	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223
Février	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712
Mai	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136
Juin	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349
Juillet	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544
Août	91.505	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.590
Septembre	93.470	130.217	410	319	611	430	807	2.577	25,6	1.642
Octobre	96.868	134.085	447	352	655	464	853	2.770	26,9	1.709
Novembre	100.529	138.320	383	294	571	406	784	2.438	22,6	1.706
Décembre	100.066	137.490	419	321	616	451	835	2.642	24,4	1.673
1953 Janvier	97.899	134.927	407	332	629	440	831	2.639	25,1	1.767
Février	95.845	132.594	359	293	591	414	778	2.435	23,4	1.832

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne mensuelle	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1952 Moyenne mensuelle	535	4.848	124	672		393	416	314
1951 Décembre	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin	518	4.856	103	640	48	381	391	284
Juillet	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août	504	4.820	107	648	46	329	338	262
Septembre	524	4.871	121	631	46	386	429	322
Octobre	561	4.863	136	652	48	415	453	347
Novembre	542	4.872	118	649	50	395	407	307
Décembre	571	4.894	127	633	50	419	443	323
1953 Janvier	563	4.841	128	649	50	390	415	296
Février	493	4.817	107	617	50	p 342	p 366	p 263

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)								PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne	
				fin	cardé	peignée	cardée						
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527	
1952 Moyenne mensuelle	898	5.140	165	6.338	436	1.375	1.081	665	3.569	5.161	1.688	373	
1951 Novembre	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386	
Décembre	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.301	305	
1952 Janvier	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393	
Février	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399	
Mars	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.256	5.312	1.484	384	
Avril	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332	
Mai	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342	
Juin	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	560	2.791	4.306	1.512	287	
Juillet	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279	
Août	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	633	2.952	4.244	1.717	300	
Septembre	938	4.947	164	6.753	533	1.766	1.348	789	3.225	5.557	1.986	388	
Octobre	945	6.117	137	7.679	510	2.037	1.558	935	3.763	6.507	2.262	483	
Novembre	773	5.718	150	6.657	534	1.765	1.399	792	3.579	5.523	2.005	433	
Décembre	889	6.244	188	6.717	564	1.975	1.337	857	3.766	5.503	2.087	459	
1953 Janvier	692	6.133	156	6.990	587	1.878	1.150						

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538	15.972	14.902	6.209	15.462		194.587	13.838
1951 Moyenne mensuelle	368.286	140.289	195.831	15.787	14.657	7.308	23.255	3.904	169.045	11.430
1952 Moyenne mensuelle	342.572	136.286	145.227	15.787	14.657	7.308	18.282	3.132	169.045	11.430
1951 Décembre	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.608	13.082
Juin	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.809
Août	398.011	126.788	150.137	15.525	14.740	4.542	15.760	3.025	211.364	12.126
Septembre	396.250	175.864	171.817	13.989	12.975	9.634	18.950	3.560	217.054	12.229
Octobre	385.077	148.807	166.302	13.317	11.779	6.686	21.683	3.580	198.658	14.000
Novembre	319.251	131.417	90.948	12.249	10.668	6.886	19.305	3.274	167.579	11.375
Décembre	193.441	132.499	73.234	12.670	10.882	10.890	22.132	3.345	133.621	9.638
1953 Janvier	170.641	129.817	72.754	12.483	10.620	14.553	22.443	3.517	111.436	9.131
Février	p 239.799	p 120.277	p 78.836				21.403	3.087	p 89.960	p 8.129

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Sources : Administration des Douanes et Accises et I.N.S.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Niouport, Zebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités	Valeurs
	(tonnes)							(hectolitres)		(milliers fr.)		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	10.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1951 Moyenne mensuelle	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1952 Moyenne mensuelle	25.033	15.969	147.091	19.030	12.441	19.787	4.114	3.635	32.983			
1951 Décembre	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars	—	19.189	157.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.061	4.103	24.887			
Juin	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.566	27.721			
Juillet	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.358	3.964	20.910			
Août	—	12.851	73.512	22.583	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			
Septembre	507	11.332	48.050	22.802	11.533	14.994	3.301	2.966	34.367			
Octobre	119.776	17.462	134.721	14.991	11.120	33.425	4.231	2.807	34.903			
Novembre	155.809	25.685	250.306	17.579	10.854	21.135	4.264	2.971	30.796			
Décembre	24.301	14.312	258.655	16.287	10.368	23.913	4.960	3.854	37.055			
1953 Janvier	705	12.426	220.108	20.677	10.348	33.369	4.758	3.876	32.414			
Février	382	9.378	206.864	14.399	10.216	30.749	4.371					

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique			
	Régies communales	Sociétés privées					
[1]	[2]	[3]	[4] = [1]+[2]+[3]	[5]	[6]	[7] = [4]+[5]-[6]	
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1952 Moyenne mensuelle	30.895	393.900	364.243	789.038	16.720	9.910	795.848
1951 Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	395.936	904.153	14.991	25.294	893.850
Février	33.707	410.774	382.035	828.516	4.960	16.607	814.869
Mars	32.605	401.897	389.377	823.879	10.029	16.205	817.703
Avril	30.232	363.303	354.600	748.135	28.530	7.610	769.055
Mai	26.845	348.104	363.417	738.366	21.266	1.736	757.896
Juin	25.676	361.461	330.462	717.599	22.966	609	739.956
Juillet	23.788	344.976	319.955	688.719	23.689	9.011	703.397
Août	25.996	340.499	333.116	699.611	20.229	9.832	710.008
Septembre	31.767	392.805	367.193	791.765	5.863	7.322	790.306
Octobre	36.221	426.234	393.743	856.198	11.998	10.040	858.156
Novembre	30.673	418.763	363.492	812.928	15.625	6.814	821.739
Décembre	34.751	448.244	377.588	860.583	20.493	7.835	873.241
1953 Janvier	38.268	440.347	387.334	865.949	13.095	7.953	871.091

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1951 : 238; au début de l'année 1952 : 222.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique	Importations	Exportations	Solde : importations moins exportations	Total de gaz disponible en Belgique
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	[8]	[9]	[10] = [8] - [9]	[11] = [7] + [10]	
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1952 Moyenne mensuelle	47	1.059	5.598	57.404	76.746	7.050	147.904	214	1.977	- 1.763	146.141
1951 Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	- 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	- 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	- 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	- 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	- 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	- 1.812	150.807
Mai	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	- 1.747	153.615
Juin	58	1.136	5.030	56.142	76.432	6.255	145.053	37	1.762	- 1.715	143.338
Juillet	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	- 1.815	134.566
Août	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	- 1.174	138.368
Septembre	44	1.065	5.299	54.360	74.057	8.185	143.010	380	1.761	- 1.381	141.629
Octobre	51	981	5.690	54.712	74.450	8.703	144.587	355	1.977	- 1.622	142.965
Novembre	39	938	5.766	55.924	70.871	8.359	141.897	733	2.041	- 1.308	140.589
Décembre	40	1.003	6.412	61.293	76.430	8.273	153.451	670	2.196	- 1.526	151.925
1953 Janvier	39	1.012	6.514	62.869	77.321	8.417	156.172	841	2.188	- 1.347	154.825

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952) s'élève à 18.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Février	617	364	772	569	550	507	439	396	227	228	515	542	866	586
Mars	515	443	666	598	647	560	409	386	265	243	565	546	713	679
Avril	442	497	584	614	562	590	372	393	249	237	501	522	530	513
Mai	404	448	538	590	527	629	376	393	248	244	504	546	407	458
Juin	441	369	521	481	571	552	375	361	264	228	497	497	417	363
Juillet	431	466	495	525	595	680	367	409	204	229	450	536	357	385
Août	318	309	511	471	600	616	405	397	210	223	480	528	360	363
Septembre	387	502	599	611	575	681	400	410	225	233	489	532	472	542
Octobre	580	612	568	565	601	660	416	408	242	250	534	563	562	554
Novembre	477	487	495	513	864	799	399		229	220	528	545	439	444
Décembre	521	545	583	585	961	1.027	464		251	256	618	658	487	496
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Janvier	439	476	552	540	521	590	413		239	227	536	513	566	552
Février	364	350	569	532	507	545	396		228		542		586	

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																				
		Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parfum.	Jeux, jouets, sports, voyage		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	Total	Textiles	Meubles, lustres	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie		Total	Toilette
1951 Décembre	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232		238	157
1952 Janvier	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février	121	266	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	108	107	115	119
Mai	137	242	124	138	175	81	150	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129
Juin	115	200	102	125	146	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
Juillet	141	215	109	140	158	79	139	161	195	140	103	157	123	129	219	137	116	112	100	102	142	183
Août	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81
Octobre	154	292	129	158	202	89	201	213	169	151	103	160	120	127	336	146	106	115	122	121	120	126
Novembre	159	280	142	151	201	76	162	141	153	131	95	125	106	106	257	121	119	258	150	165	114	559
Décembre	191	356	209	175	267	70	152	148	190	152	98	153	117	155	319	170	232	297	239	247	155	409
1953 Janvier	136	291	137	146	203	77	100	111	169	118	128	121	125	116	203	124	105	109	119	118	113	52
Février	117	258	126	123	182	70	82	90	105	88	98	157	119	111	204	120	89	94	93	93	106	58

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		Gros-Sistes
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	
1951 Décembre	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1952 Janvier	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104
Février	51	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	97
Mars	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	67	82	97
Avril	p 125	p 127	p 127	137	126	143	113	180	150	140	123	108	118	155	124	154	104
Mai	p 105	p 123	p 108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	110
Juin	p 73	p 76	p 69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	104
Juillet	p 75	p 183	p 136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	111
Août	p 56	p 56	p 79	131	118	143	80	127	142	155	357	86	123	169	85	81	111
Septembre	p 91	p 99	p 99	143	123	148	115	220	153	152	319	102	121	185	84	109	p 110
Octobre	p 103	p 143	p 100	147	132	157	119	155	141	168	134	117	130	177	96	128	p 110
Novembre	p 78	p 83	p 89	134	117	146	99	148	132	157	197	104	116	156	93	109	p 98
Décembre	p 79	p 103	p 89	161	138	181	110	140	142	217	274	149	139	179	117	105	p 124
1953 Janvier	p 75	p 76	p 102												93	69	
Février	p 49	p 42	p 46												70	62	

(*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques mercerie, rubans, chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Actes.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1952 Moyenne mensuelle	9.792	32.440	682.898	873
1951 Décembre	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier	6.630	26.940	885.358	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.486	822
Avril	5.720	28.667	695.563	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.373	30.691	780.909	843
Août	10.582	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893
Octobre	13.574	31.551	630.699	839
Novembre	14.384	38.899	615.574	800
Décembre	16.201	50.626	717.587	961
1953 Janvier	9.635	29.436	649.794	748
Février	7.474	27.732	547.969	748

III — ABATTAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.180
1952 Moyenne mensuelle	18.607	3.056	9.454	34.782	5.090
1951 Décembre	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier	21.670	3.660	8.817	38.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865
Avril	19.988	2.749	12.345	35.704	2.886
Mai	17.561	2.455	10.628	33.051	1.781
Juin	16.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.973	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572
Octobre	19.845	3.357	8.835	39.346	8.027
Novembre	18.001	3.308	6.644	36.478	9.814
Décembre	19.681	3.696	8.262	40.691	9.345
1953 Janvier	18.292	3.634	8.524	35.860	9.186
Février	16.424	3.020	9.300	33.002	6.613

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mensuelle (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1951 Moyenne mensuelle	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Septembre	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	22,0	97,3
Octobre	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre	221,4	656,0	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4
Mai	254,9	547,3	30,1	832,3	62,5	894,8	959,1	— 64,3	107,2
Juin	273,5	519,5	39,4	832,4	62,5	894,9	927,8	— 32,9	103,7
Juillet	334,0	511,6	33,2	879,7	62,5	942,2	950,8	— 8,6	100,9
Août	330,0	525,4	33,0	889,3	62,5	951,8	920,5	25,3	97,3
Septembre	293,0	587,6	33,1	913,7	62,5	976,2	941,8	34,4	96,5
Octobre	266,1	623,1	35,7	924,9	62,5	987,4	954,7	32,7	96,7
Novembre	233,6	555,7	31,1	820,4	62,5	882,9	892,4	— 9,5	101,1

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit									
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16 004	511	6.169	186	154	88	428
1951 Moyen. mens.	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1952 Moyen. mens.	296.804	99.406	56.824	353.628	p 18.976	p 620	p 5.510	p 203	p 210	p 94	p 507
1951 Novembre.....	360.898	111.969	63.498	424.396	19.508	595	6.674	257	228	102	587
Décembre.....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier.....	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571
Février.....	292.236	110.164	55.827	348.063	18.035	507	5.477	197	222	99	518
Mars.....	317.362	106.525	59.949	377.311	p 18.851	p 590	6.038	220	240	102	582
Avril.....	304.098	97.460	56.738	360.836	p 18.975	p 615	5.630	203	220	94	517
Mai.....	296.837	90.324	56.283	353.120	p 19.279	p 624	5.476	202	210	95	507
Juin.....	282.602	86.606	52.375	335.037	p 18.452	p 629	5.190	193	205	79	477
Juillet.....	269.549	81.429	54.353	323.902	p 17.491	p 675	4.827	176	193	83	462
Août.....	281.985	89.905	52.738	334.723	p 17.782	p 674	4.972	195	178	91	464
Septembre.....	303.468	100.579	60.219	363.687	p 18.780	p 617	5.562	214	199	89	502
Octobre.....	336.964	108.416	62.378	399.342	p 19.829	p 619	6.152	230	207	92	529
Novembre.....	290.842	96.994	53.821	344.663	p 19.279	p 594	5.416	202	181	87	469
Décembre.....	275.913	109.043	59.726	335.639	p 19.701	p 608	5.347	178	230	104	512
1953 Janvier.....	257.945	103.397	53.806	311.751			4.843				456

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2).....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1951 Moyenne mensuelle.....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1952 Moyenne mensuelle.....p	507	5.510	229	2.072	661	722	445	640	29	229	81	402
1951 Novembre.....	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre.....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier.....	571	6.030	100	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février.....	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars.....	582	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril.....	517	5.630	129	2.041	676	755	504	727	23	206	91	478
Mai.....	507	5.476	87	1.889	693	718	531	837	21	212	69	419
Juin.....	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet.....	452	4.827	119	1.737	653	558	441	698	28	201	66	326
Août.....	404	4.972	102	1.883	618	590	424	690	74	189	62	340
Septembre.....	502	5.562	127	2.099	659	705	469	759	40	213	72	419
Octobre.....	529	6.152	666	2.252	654	725	445	684	23	208	81	414
Novembre.....	469	5.416	716	2.035	533	649	375	493	17	167	71	360
Décembre.....	512	5.347	219	2.275	752	743	338	358	21	212	83	346
1953 Janvier.....	456	4.843	124	2.172	659	647	326	298	18	203	81	315

(1) Non compris les transports militaires

(2) Y compris le Nord-Belge

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

II

B — Service interne belge

Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux

70

PÉRIODES	TOTAL	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanne-ries et vêtement	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. trans-portées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1952 Moyenne mensuelle	3.356	130	1.679	17	218	293	521	7	120	33	338	2.608
1951 Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.657
Mars	3.659	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265
Mai	3.350	29	1.507	15	227	380	693	3	108	31	359	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.547
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	572	41	119	28	290	2.126
Septembre	3.478	55	1.715	20	221	320	627	9	125	31	357	2.323
Octobre	4.023	536	1.867	18	235	299	555	3	114	33	363	4.601
Novembre	3.493	565	1.846	13	213	231	389	2	91	29	314	4.695
Décembre	3.033	93	1.816	14	216	189	269	2	100	34	300	1.944

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)
				chargés	sur lest							
1936-38 Moyenne mens...	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	695	3.762	1.268	
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1952 Moyenne mensuelle	980	2.335	1.304	804	174	986	3.589	1.503	593	3.555	1.494	878
1952 Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	565	3.442	1.432	867
Juillet	965	2.235	1.279	792	179	908	3.621	1.513	587	3.694	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	566	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058	1.235	746	190	974	3.694	1.535	574	3.666	1.465	797
Octobre	1.049	2.479	1.300	863	195	1.022	3.876	1.620	621	3.864	1.615	947
Novembre	984	2.288	1.233	782	156	795	3.395	1.462	536	3.391	1.491	881
Décembre	1.037	2.579	1.347	857	184	836	3.722	1.523	580	3.477	1.459	919
1953 Janvier	965	2.445	1.150	807	147	1.040	3.445	1.394	582	3.188	1.310	792
Février	917	2.143		785	139		3.118	1.363	565	3.151	1.360	761
Mars	1.091	2.422		929	152							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle ..	169	177	208	170	178	92	174	152
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1952 Moyenne mensuelle	157	126	130	157	126	78	134	54
1952 Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	156	57
Juin	153	130	139	151	130	92	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	146	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124	135	142	114	66	141	54
Octobre	152	119	124	158	126	48	148	81
Novembre	154	113	134	151	112	65	119	48
Décembre	168	128	75	167	126	73	99	43
1953 Janvier	150	106	88	150	110	98	83	44
Février	129	118		127	109			
Mars	157	122		160	130			

(1) Trafic international

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1952 Moyenne mensuelle ..	5.399	2.932	2.150	318	10.798	1.427	1.023	769	76	3.295	160,0	63,1	49,7	9,8	282,8
1951 Décembre	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	964	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	266,2
Mars	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril	5.697	3.080	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.629	1.187	756	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	61,8	9,0	275,4
Août	5.487	3.509	2.379	290	11.665	1.428	1.026	836	72	3.360	166,0	67,1	62,0	9,6	294,7
Septembre	5.670	3.331	2.357	249	11.607	1.398	1.076	804	56	3.334	164,1	69,0	64,5	7,4	295,0
Octobre	5.513	3.390	2.440	311	11.643	1.442	1.166	882	75	3.565	162,6	76,7	64,3	9,8	303,4
Novembre	5.202	2.742	2.068	331	10.343	1.416	974	768	75	3.233	158,8	64,0	50,0	9,0	282,8
Décembre	4.957	2.288	1.796	282	9.323	1.468	838	702	62	3.070	166,0	50,0	40,0	8,0	265,0

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISENOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux
Quantités (milliers de tonnes)											
<i>Importations.</i>											
1951 Moyenne mensuelle	279	8,0	1.860	796	10,6	100	100	27,9	3,3	1,5	3.186
1952 Moyenne mensuelle	273	8,3	1.884	834	9,4	89	109	28,5	3,7	1,2	3.240
1952 Janvier	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095
Février	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384
Mars	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226
Avril	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369
Mai	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.295
Juin	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050
Juillet	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132
Août	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116
Septembre	271	8,1	2.095	790	8,8	65	114	41,8	4,6	1,0	3.399
Octobre	366	9,7	2.050	829	10,8	116	129	33,2	5,0	1,3	3.550
Novembre	300	8,7	1.763	766	5,4	84	129	27,4	3,9	1,0	3.088
Décembre	388	9,5	1.599	732	8,3	88	135	21,6	3,7	1,3	2.986
1953 Janvier	234	7,3	1.382	841	6,4	88	100	34,2	3,0	—	2.696
<i>Exportations.</i>											
1951 Moyenne mensuelle	58	0,8	331	274	8,2	283	708	22,3	3,3	0,1	1.688
1952 Moyenne mensuelle	38	0,6	283	462	9,9	225	648	25,0	3,2	0,1	1.695
1952 Janvier	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619
Février	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699
Mars	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685
Avril	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691
Mai	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836
Juin	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.766
Juillet	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731
Août	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550
Septembre	36	0,6	318	460	9,0	188	709	19,6	2,6	0,1	1.743
Octobre	39	0,4	299	501	12,8	206	746	26,5	3,3	0,1	1.834
Novembre	47	0,5	263	402	7,0	163	594	28,5	3,0	0,1	1.599
Décembre	44	0,3	282	474	9,3	173	597	19,8	3,1	0,1	1.603
1953 Janvier	48	0,3	220	455	8,5	225	595	15,7	2,9	0,1	1.570
Février	53	0,6	257	441	4,6	202	521	14,1	2,9	0,1	1.490

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

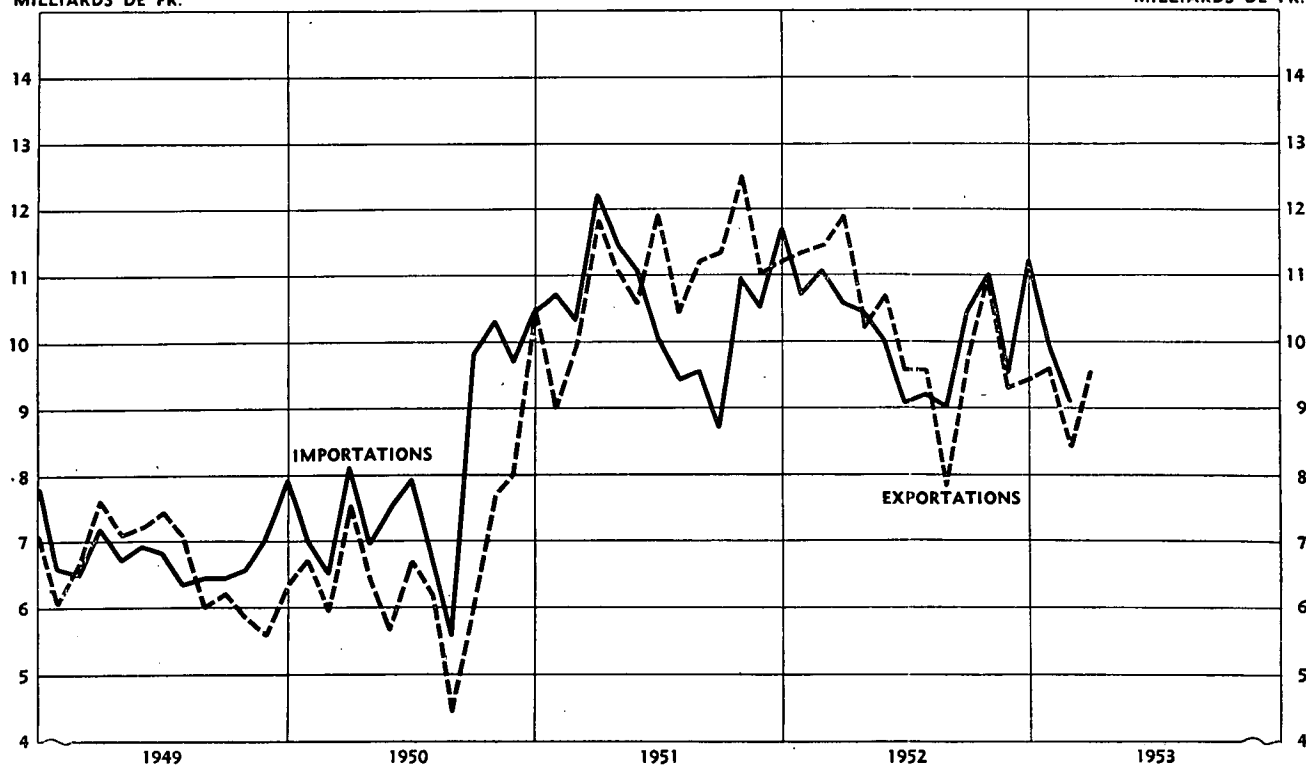
75

D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.) (suite)

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manif., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. o.
Valeurs (millions de francs)														
Importations.														
1951 Moy. mensuelle	1.772	165	3.207	875	203	510	2.087	1.311	381	89	10.600	3.327		
1952 Moy. mensuelle	1.813	165	2.579	958	122	442	2.093	1.552	435	93	10.252	3.164		
1952 Janvier	1.673	187	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.963	3.024		
Juin	1.352	165	2.010	1.007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet	1.778	149	2.132	834	116	415	1.672	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre	1.947	167	2.346	898	101	368	2.201	1.773	517	104	10.422	3.066		
Octobre	2.029	192	2.721	961	119	507	2.136	1.670	588	92	11.015	3.103		
Novembre	1.549	182	2.288	833	67	398	2.094	1.504	468	87	9.470	3.007		
Décembre	2.218	209	3.052	838	92	444	2.344	1.488	455	89	11.229	3.760		
1953 Janvier	1.710	147	2.460	978	81	408	2.259	1.507	360	43	9.953	3.692		
Exportations.														
1951 Moy. mensuelle	508	32	1.140	316	187	857	6.689	954	341	22	11.047	6.543	+ 447	104,2
1952 Moy. mensuelle	337	15	697	580	166	634	6.264	1.135	303	32	10.213	6.026	- 39	99,6
1952 Janvier	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,5
Mai	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.458	+ 679	107,5
Juillet	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.168	86,9
Septembre	302	11	634	552	136	505	6.227	961	318	40	9.686	5.557	- 736	92,9
Octobre	322	13	703	607	178	547	6.879	1.201	369	36	10.855	5.919	- 160	98,6
Novembre	309	13	728	476	122	466	5.847	1.172	331	90	9.254	6.132	- 126	97,7
Décembre	351	12	824	557	144	514	5.712	936	320	24	9.394	5.861	- 1.835	83,7
1953 Janvier	387	9	708	534	126	653	5.941	872	272	54	9.556	6.087	- 397	96,0
Février	386	13	810	512	66	556	4.885	769	299	30	8.326	5.566		

MILLIARDS DE FR.

MILLIARDS DE FR.



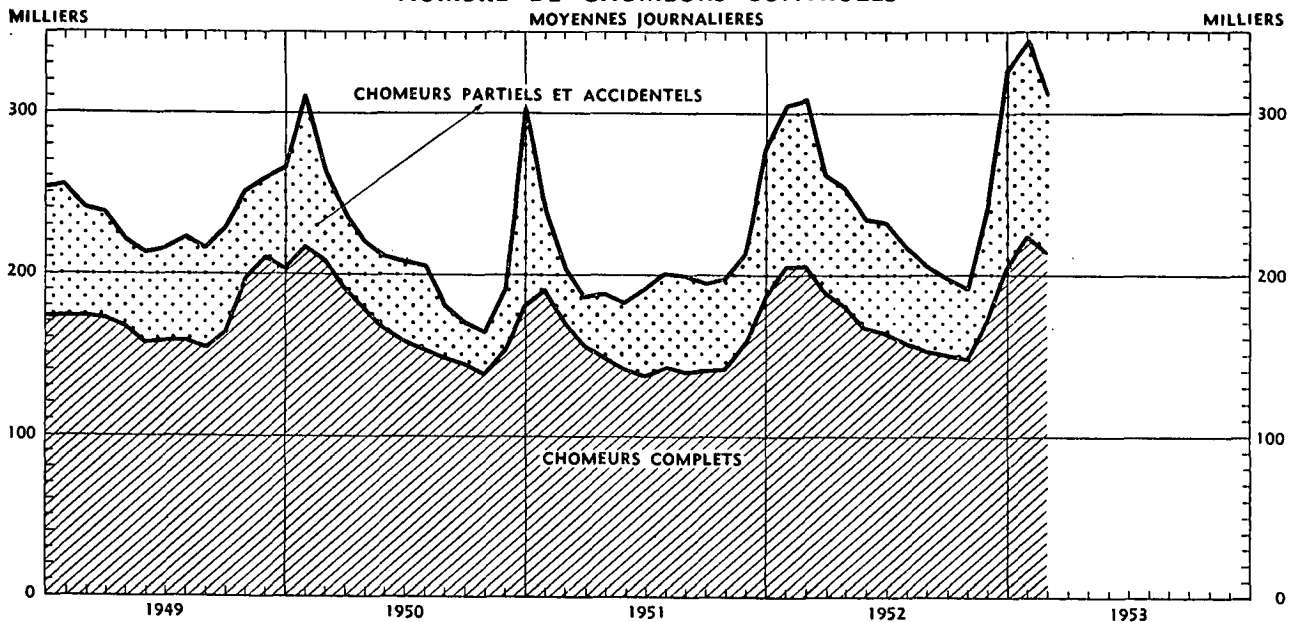
LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1952 Février	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.062	2.186	7.848
Avril	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai	204.042	186.068	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet	196.408	171.778	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre	188.892	150.035	338.927	150.136	46.849	196.985	3.606	1.123	4.729
Octobre	179.447	133.540	312.987	146.575	44.713	191.268	3.374	1.026	4.400
Novembre	215.033	235.815	450.848	169.970	71.958	241.928	4.035	2.094	7.029
Décembre	239.904	329.339	569.243	204.054	121.075	325.129	4.502	2.679	7.181
1953 Janvier	258.451	263.678	522.129	224.062	119.716	343.778	5.380	2.866	8.246
Février				212.794	98.689	311.483			

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1952 Février	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959
Mai	—	—	23	234.251	54.013	37.319	42.400	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923
Juin	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.513	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764
Juillet	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717
Août	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790
Septembre	—	—	24	196.985	47.561	33.079	35.833	45.280	15.970	11.446	4.662	478	2.676
Octobre	—	—	23	191.288	48.179	31.663	33.910	43.234	15.045	10.931	4.846	729	2.751
Novembre	—	—	29	241.928	58.664	39.210	44.516	52.975	19.936	13.583	7.390	2.017	3.637
Décembre	—	—	22	325.129	69.445	51.119	62.297	72.879	28.687	19.484	11.175	3.994	6.049
1953 Janvier	—	—	24	343.778	74.113	55.166	62.834	74.279	31.529	21.649	12.819	4.284	7.105
Février	—	—	24	311.483									
Moyenne journalière par semaine													
1953 Février	1	7	6	305.217	66.292	49.220	52.405	64.602	27.622	22.983	10.789	4.081	7.223
	8	14	6	334.740	68.614	54.539	59.328	70.159	32.993	23.244	12.826	4.868	8.169
	15	21	6	327.461	68.559	53.711	56.600	69.082	31.004	22.729	12.673	5.301	7.802
	22	28	6	278.517	60.227	46.083	49.328	59.566	24.839	19.440	9.383	3.856	5.795
Mars	1	7	6	260.771	58.908	43.456	46.722	57.007	22.968	17.169	8.228	1.756	4.557
	8	14	6	250.835	56.388	42.091	44.456	56.260	22.037	16.380	7.727	1.190	4.216
	15	21	6	244.660	56.834	41.350	42.813	54.770	21.508	15.272	7.316	804	3.993
	22	28	6	237.661	54.029	40.359	42.062	54.236	21.233	14.428	6.770	744	3.800
	29	4	6	236.766	53.623	40.057	41.883	54.058	21.476	14.603	6.750	641	3.675

III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS
(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

Période	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Cens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1951 Novembre	9.430	764	756	563	5.886	3.074	18.780	7.993	16.856	1.948	1.383	1.473	20.112	14.424	4.813	9.930	13.811	—	—	5.842	4.782	475	12.639	1.060	156.794
Décembre	13.085	815	802	784	7.325	3.938	26.647	9.948	18.650	2.197	1.573	1.523	23.202	17.657	5.788	11.362	14.826	—	—	5.854	4.944	479	12.815	1.051	185.265
1952 Janvier	14.248	986	846	948	8.017	3.875	34.031	10.662	20.186	2.543	1.873	1.656	25.129	18.913	5.702	12.257	15.906	—	—	5.982	5.080	529	13.221	1.104	203.494
Février	14.389	954	879	909	8.293	3.746	35.056	10.757	21.166	2.597	1.712	1.703	25.751	17.186	4.880	12.547	16.933	—	—	6.044	5.105	505	13.152	1.060	204.324
Mars	12.171	723	883	783	7.295	4.371	26.199	9.882	21.046	2.606	1.814	1.713	26.740	14.697	4.538	12.412	15.570	—	—	5.870	4.950	473	12.850	1.033	188.619
Avril	10.893	715	861	695	5.543	5.585	21.400	9.208	20.404	2.748	1.966	1.590	29.249	13.577	4.373	11.909	15.358	—	—	5.129	4.902	422	12.515	1.164	180.287
Mai	6.469	758	833	675	4.055	5.377	17.479	8.131	19.397	2.699	2.015	1.580	30.069	12.556	3.980	11.316	14.735	—	—	5.081	4.788	411	12.403	1.223	166.020
Juin	8.618	780	811	677	3.799	5.208	16.830	7.592	19.332	2.542	1.985	1.513	29.677	13.125	4.059	10.404	14.302	—	—	4.507	4.657	358	11.858	1.233	163.865
Juillet	8.863	734	841	631	3.757	4.481	17.168	7.299	17.931	2.569	1.793	1.425	27.909	13.807	4.552	9.954	13.923	—	—	3.443	4.447	356	11.374	1.123	158.380
Août	7.911	732	851	614	3.859	3.383	16.702	7.075	17.715	2.578	1.620	1.349	25.349	13.624	4.030	9.676	13.722	—	—	3.555	4.544	343	11.324	1.106	151.707
Septembre	8.877	814	879	603	4.594	3.494	16.890	6.775	17.129	2.431	1.528	1.313	23.238	11.687	3.553	9.640	13.560	—	—	5.068	4.856	445	11.664	1.098	150.136
Octobre	5.912	793	858	638	5.586	2.980	17.042	6.949	17.427	2.356	1.480	1.267	21.735	10.929	3.429	9.567	13.633	—	—	5.759	5.027	435	11.791	977	146.575
Novembre	10.886	894	961	838	6.412	3.194	23.424	8.111	20.430	2.405	1.445	1.338	22.991	12.639	3.987	10.472	14.866	—	—	6.010	5.091	448	12.163	965	169.970
Décembre	15.103	997	1.062	1.481	8.042	3.258	33.823	10.574	23.686	2.680	1.607	1.358	26.468	16.058	4.837	12.039	16.066	—	—	5.941	5.163	499	12.365	947	204.054
1953 Janvier	16.306	1.112	1.134	2.082	8.568	3.032	40.609	11.912	25.869	2.787	1.699	1.458	28.558	18.162	4.915	12.629	17.344	—	—	6.069	5.353	512	12.971	981	224.062
Chômeurs partiels et accidentels																									
1951 Novembre	865	479	68	203	569	299	3.439	1.828	3.814	597	616	296	21.839	8.418	3.924	1.777	2.064	3.869	385	324	281	67	369	61	56.451
Décembre	1.301	837	836	539	2.160	595	11.906	3.595	7.365	1.401	1.118	347	32.118	11.947	6.182	2.478	2.833	3.932	129	342	355	62	406	56	92.840
1952 Janvier	1.866	2.600	1.123	2.063	1.777	338	27.647	3.832	6.136	914	902	362	26.702	9.382	3.452	2.142	3.540	4.974	54	354	307	67	433	58	101.085
Février	1.823	2.516	74	1.872	2.098	436	26.571	4.123	6.763	943	1.092	361	31.358	8.089	2.627	2.411	3.722	4.839	71	334	327	57	434	71	103.017
Mars	746	572	38	351	1.944	543	5.212	2.111	5.829	1.094	1.439	364	32.010	6.073	2.241	2.153	2.789	5.919	187	313	307	48	414	73	72.775
Avril	569	205	770	239	1.718	823	2.505	2.032	6.839	1.092	1.614	360	34.662	5.602	2.133	1.970	2.674	6.003	43	314	340	68	437	69	73.081
Mai	969	204	259	263	1.548	598	2.023	1.791	5.890	1.079	1.724	418	32.500	4.659	1.883	1.884	2.570	6.798	45	293	307	52	414	60	68.231
Juin	1.164	204	1.020	188	1.275	369	2.051	1.733	6.035	1.002	1.532	378	28.469	6.214	4.103	1.768	2.431	7.225	25	285	296	51	385	63	68.268
Juillet	892	212	764	240	999	288	2.222	1.727	5.409	850	1.095	332	21.421	6.035	4.156	1.766	2.285	6.888	44	247	341	49	317	44	58.623
Août	814	319	107	286	1.101	219	2.855	1.598	5.184	842	934	273	20.364	5.359	2.220	1.537	2.048	6.176	57	283	328	49	328	44	53.325
Septembre	1.130	527	153	279	1.205	247	3.948	1.223	4.331	722	709	218	15.880	3.658	1.703	1.384	1.878	6.615	63	281	334	37	295	29	46.849
Octobre	773	566	124	313	992	224	3.586	1.379	4.314	893	547	217	13.824	3.716	1.904	1.700	1.973	6.537	80	303	363	53	281	51	44.713
Novembre	1.544	890	149	691	1.297	251	19.212	2.643	5.943	729	520	223	15.058	6.996	3.105	1.978	2.739	6.497	381	323	308	47	394	40	71.958
Décembre	2.325	1.953	71	1.994	2.087	279	37.975	5.830	11.256	1.384	790	259	23.755	11.422	5.433	2.938	4.322	5.419	308	329	407	62	421	56	121.075
1953 Janvier	2.205	1.746	516	2.731	1.963	201	43.658	5.697	11.121	1.185	655	288	18.705	9.752	2.981	2.710	4.510	7.665	76	348	347	85	519	52	119.716
Total des chômeurs contrôlés																									
1951 Novembre	10.295	1.243	824	766	6.455	3.373	22.219	9.821	20.670	2.545	1.999	1.769	41.951	22.842	8.737	11.707	15.875	3.869	385	6.166	5.063	542	13.008	1.121	213.245
Décembre	14.386	1.652	1.638	1.323	9.485	4.533	38.553	13.543	26.015	3.598	2.691	1.870	55.320	29.604	11.970	13.840	17.659	3.932	129	6.196	5.299	541	13.221	1.107	278.105
1952 Janvier	16.114	3.586	1.969	3.011	9.794	4.213	61.678	14.494	26.322	3.457	2.575	2.018	51.891	28.295	9.154	14.399	19.446	4.974	54	6.336	5.387	596	13.654	1.162	304.579
Février	16.217	3.470	953	2.781	10.391	4.182	61.627	14.880	27.929	3.540	2.804	2.064	57.109	25.275	7.507	14.958	19.655	4.839	71	6.378	5.432	562	13.586	1.131	307.341
Mars	12.917	1.295	921	1.134	9.239	4.914	31.411	11.993	26.875	3.700	3.253	2.077	58.750	20.770	6.779	14.565	18.359	5.919	187	6.188	5.257	521	13.264	1.106	261.394
Avril	11.462	920	1.631	934	7.261	6.408	23.905	11.240	27.243	3.840	3.580	1.950	63.911	19.179	6.506	13.960	18.032	6.003	43	5.443	5.242	490	12.952	1.233	253.368
Mai	7.438	962	1.092	938	5.603	5.975	19.502	9.922	25.287	3.778	3.739	1.998	62.559	17.215	5.863	13.200	17.305	6.798	45	5.374	5.095	463	12.817	1.283	234.251
Juin	9.732	984	1.831	865	5.074	5.575	18.881	9.325	25.367	3.544	3.517	1.891	58.146	10.339	8.162	12.172	16.733	7.225	25	4.792	4.953	409	12.243	1.296	232.131
Juillet	9.755	946	1.605	871	4.756	4.769	19.390	9.026	23.340	3.419	2.888	1.757	49.330	19.842	8.708	11.720	16.208	6.888	44	3.690	4.788	405	11.691	1.167	217.003
Août	8.725	1.051	958	900	4.960	3.602	19.557	8.673	22.899	3.420	2.554	1.622	45.758	18.983	6.250	11.213	15.770	6.176	57	3.838	4.872	392	11.652	1.150	205.032
Septembre	10.007	1.341	1.032	882	5.799	3.741	20.838	7.998	21.460	3.153	2.237	1.531	39.118	15.345	5.256	11.024	15.436	6.615	63	5.349	5.151	482	11.998	1.127	196.985
Octobre	6.685	1.364	982	951	6.578	3.204	20.628	8.328	21.741	3.249	2.027	1.484	35.559	14.645	5.333	11.267	15.608	6.537	80	6.062	5.308	488	12.154	1.028	191.288
Novembre	12.430	1.784	1.110	1.529	7.709	3.4																			

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)
(millions de francs)

RUBRIQUES	30 nov. 1952	31 déc. 1952	31 janv. 1953	28 fév. 1953
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.313	4.201	2.329	2.270
Prêts au jour le jour	3.097	1.858	1.813	1.811
Banquiers	2.943	2.955	3.093	2.858
Maison-mère, succursales et filiales	751	635	655	605
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.894	3.405	3.494	3.053
Portefeuille-effets	48.295	45.134	46.805	44.198
a) Portefeuille commercial (2)	13.473	11.483	12.012	10.290
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	11.656	11.614	11.396	10.761
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	23.166	22.037	23.397	23.157
Reports et avances sur titres	1.070	1.180	1.103	1.187
Débiteurs par acceptations	8.502	9.134	8.783	8.390
Débiteurs divers	14.489	14.749	14.590	15.465
Portefeuille-titres	10.281	10.657	10.661	10.698
a) Valeurs de la réserve légale	233	233	234	234
b) Fonds publics belges	8.123	8.524	8.517	8.546
c) Fonds publics étrangers	57	57	60	67
d) Actions de banques	914	895	906	907
e) Autres titres	954	948	944	944
Divers	4.534	4.125	4.008	3.890
Capital non versé	4	4	4	4
Total disponible et réalisable...	100.173	98.037	97.338	94.454
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles	759	754	703	767
Participation dans les filiales immobilières	287	294	294	294
Créances sur filiales immobilières	236	239	236	244
Matériel et mobilier	98	94	96	100
Total de l'immobilisé...	1.382	1.383	1.391	1.407
Total général actif...	101.555	99.420	98.729	95.861
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	384	394	407	401
Emprunts au jour le jour	—	—	5	—
Banquiers	7.091	6.999	6.577	6.745
Maison-mère, succursales et filiales	2.183	2.212	1.857	1.667
Acceptations	8.503	9.134	8.784	8.390
Autres valeurs à payer à court terme	2.585	818	1.050	783
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.285	2.219	2.002	1.361
Dépôts et comptes courants	64.097	64.252	64.340	63.171
a) À vue et à un mois au plus	57.453	57.510	57.259	55.463
b) À plus d'un mois	6.644	6.742	7.087	7.703
Obligations et bons de caisse	920	954	1.008	1.054
Montants à libérer sur titres et participations	705	661	657	645
Divers	7.082	6.007	6.205	5.859
Total de l'exigible...	95.835	93.650	92.956	90.067
C. Non exigible :				
Capital	3.424	3.426	3.425	3.425
Fonds indisponible, par prime d'émission	177	186	186	186
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	236	230	236	236
Réserve disponible	1.805	1.840	1.843	1.855
Provisions	78	82	83	92
Total du non exigible...	5.720	5.770	5.773	5.794
Total général passif...	101.555	99.420	98.729	95.861

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 30 novembre 1952, 31 décembre 1952, 31 janvier 1953 et 28 février 1953 respectivement à 5.306, 7.902, 6.421 et 7.718 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

ACTIF

	12-2-1953	19-2-1953	26-2-1953	5-3-1953	12-3-1953	19-3-1953	26-3-1953	1-4-1953	9-4-1953
Encasse en or	35.385	35.085	35.069	34.948	35.093	35.094	35.078	35.078	34.948
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères	879	655	700	773	517	497	754	652	607
b) en francs belges	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,5
Devises étrangères et or à recevoir....	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492	2.492
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
sans provision spéciale	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
a) U.E.P. { avec provision spéciale	3.603	3.703	3.470	3.596	3.421	3.533	3.286	3.388	3.500
convention du 28 nov. 1952	1.251	1.074	1.307	1.181	1.356	1.166	1.414	1.312	1.200
b) pays membres de l'U.E.P.	1.480	1.314	1.512	1.467	1.431	1.759	827	783	796
c) autres pays	497	482	469	454	446	450	444	265	280
Débiteurs pour change et or, à terme	880	386	371	251	251	259	409	409	279
Effets commerciaux sur la Belgique...	4.869	5.137	5.695	5.939	5.661	5.452	5.313	6.052	6.151
Avances sur fonds publics	308	266	374	326	291	296	292	395	375
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	10	106	191	49	11	11	8	17	16
Effets publics (art. 20 des statuts, Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952) :									
a) certificats du Trésor	8.520	7.190	7.595	7.705	8.140	7.465	7.780	8.005	7.805
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—	290
c) autres effets publics belges	65	83	83	186	138	87	56	38	26
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	347	357	359	348	365	379	388	379	360
Avoirs à l'Office des { Compte A	2	2	2	2	2	2	0,5	1	2
Compte B	725	725	730	730	726	724	730	731	738
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.723	34.723	34.723	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.478	1.483	1.494	1.511	1.529	1.543	1.557	1.568	1.578
Immeubles, matériel et mobilier	889	889	889	889	889	889	889	889	889
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	707	707	707	707	707	708	708	708	708
Divers	361	301	423	381	387	414	447	405	491
	109.537	107.226	108.721	108.661	108.579	106.946	107.599	108.293	108.255

PASSIF

	12-2-1953	19-2-1953	26-2-1953	5-3-1953	12-3-1953	19-3-1953	26-3-1953	1-4-1953	9-4-1953
Billets en circulation	96.739	96.093	96.603	97.910	97.156	96.357	95.843	97.458	97.741
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire	5	4	4	5	6	4	5	5	1
Comptes Accord de Coopération Economique	1.306	210	209	209	209	220	220	226	227
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	379	374	352	347	345	346	504	337	365
Comptes courants divers	1.971	2.242	3.264	1.568	2.338	2.117	2.794	1.748	1.313
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P.	1.073	618	925	1.154	1.353	599	950	1.211	1.297
Autres pays { a)	210	209	120	131	125	136	99	113	111
b)	725	725	730	730	726	724	730	731	738
Total des engagements à vue	102.408	100.475	102.207	102.054	102.258	100.503	101.145	101.829	101.793
Comptes spéciaux pour avances U.E.P. (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952)	3.603	3.703	3.470	3.596	3.421	3.533	3.286	3.388	3.500
Devises étrangères et or à livrer	987	508	491	478	361	366	606	500	364
Caisse de Pensions du Personnel	707	707	707	707	707	708	708	708	706
Divers	153	156	167	147	153	157	175	189	213
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279
	109.537	107.226	108.721	108.661	108.579	106.946	107.599	108.293	108.255

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

(millions de francs)

ACTIF

	30-9-1952	31-10-1952	30-11-1952	31-12-1952	31-1-1953	28-2-1953
Encaisse-or	3.093	3.124	3.248	3.264	3.541	3.700
Avoirs en monnaies convertibles en or	2.812	3.425	3.651	4.166	4.291	4.219
Avoirs en francs belges :						
Banques et divers organismes	192	224	89	108	200	69
Certificats du Trésor belge	2.176	1.800	1.000	1.450	1.350	1.150
Autres avoirs	67	6	44	4	12	38
Francs belges à recevoir	—	—	—	—	2.325	2.225
Avoirs en autres monnaies	23	31	26	41	29	23
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	2	2	2
Effets commerciaux sur le Congo belge et le Ruanda-Urundi	1	—	—	2	1	—
Avances sur fonds publics et substances précieuses...	—	—	—	—	8	19
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	10	4	2	3	11	15
Effets publics belges émis en francs congolais	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)...	92	99	99	99	99	103
Immeubles, matériel et mobilier	36	48	52	53	54	63
Divers	110	116	122	126	131	137
	13.048	13.313	13.369	13.754	16.490	16.199

PASSIF

	30-9-1952	31-10-1952	30-11-1952	31-12-1952	31-1-1953	28-2-1953
Billets et monnaies métalliques en circulation	4.125	4.057	4.113	4.202	4.151	4.128
Comptes courants et créditeurs divers :						
Congo belge.....	} 4.607	} 4.318	} 4.185	} 4.570	4.301	3.827
Ruanda-Urundi					314	324
Comptes courants divers	1.794	2.372	2.459	2.499	2.692	2.931
Valeurs à payer	114	115	135	111	2.481	2.611
Total des engagements à vue	10.640	10.862	10.892	11.382	13.939	13.821
Engagements en francs belges :						
A vue	630	798	674	559	594	428
A terme	626	276	276	240	310	280
Engagements en monnaies étrangères :						
En monnaies convertibles	931	1.069	1.194	1.224	1.269	1.356
En autres monnaies	7	7	7	13	8	22
Monnaies étrangères et or à livrer.....	—	—	—	2	3	2
Divers	64	152	177	184	217	140
Capital	150	150	150	150	150	150
	13.048	13.313	13.369	13.754	16.490	16.199

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédi-teurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totale (2)	Dont avances provisoires (3)		
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1952 Moyenne annuelle.	193.393	21.072	874.523	252.284	7.454	21.068	709.319	593.758	1.935.932	152.512
1952 10 janvier	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars	191.447	15.173	877.834	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	176.022
10 avril	191.447	12.628	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511
5 juin	191.447	15.774	873.799	249.700	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet	191.447	17.377	883.723	258.355	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août	191.447	20.309	876.265	250.599	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre	194.943	27.883	929.290	283.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.944
6 novembre	194.943	29.133	927.356	259.951	8.339	21.654	719.911	595.800	2.030.974	133.027
4 décembre	198.439	30.265	932.962	259.739	7.550	21.787	713.230	600.200	2.036.309	142.170
1953 8 janvier	200.187	30.791	1.020.954	264.691	7.460	23.764	685.350	599.900	2.110.391	123.532
5 février	200.187	16.068	973.644	253.778	8.089	22.921	716.385	613.500	2.083.557	119.798
5 mars	200.187	16.349	981.004	255.668	8.266	24.007	730.553	625.300	2.101.472	123.373

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1952 Moyenne annuelle	0,36	1,55	314,8	15,5	22,3	352,6	1.435,2	1.475,6	13,1	12,5	277,2	73,9	376,7	11,2
1952 9 janvier	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août	0,36	1,53	285,8	27,6	30,5	339,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	359,1	12,1
10 septembre	0,36	1,57	324,2	5,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	268,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre	0,36	1,81	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7
5 novembre	0,36	1,59	307,0	7,5	30,4	344,9	1.449,5	1.500,0	12,9	26,6	272,4	67,6	379,5	13,8
10 décembre	0,36	1,49	332,4	8,6	13,6	354,6	1.512,7	1.500,0	14,8	16,0	273,8	71,2	375,8	10,4
1953 7 janvier	0,36	1,41	358,7	6,1	14,5	379,3	1.502,0	1.525,0	13,2	24,3	275,2	73,2	385,9	6,4
4 février	0,36	1,41	309,1	10,2	31,4	350,7	1.451,6	1.500,0	11,3	32,2	272,0	66,9	382,4	13,1
4 mars	0,36	1,72	356,8	4,3	15,2	376,3	1.474,7	1.500,0	22,7	23,3	269,2	70,0	385,2	7,1

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nantées en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décaissant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Avoirs libellés en monnaies étrangères	
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décaissant d'accords de paiement	Autres avoirs		Avoirs de non-résidents
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1952 Moyenne annuelle...	1.314	3,9	1.443	3,6	58	721	1.350	336	43	2.919	592	1.250	66	84	127	98	47
1952 7 janvier	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.600	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.600	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.062	68	75	141	87	30
8 septembre	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31
10 novembre	1.241	—	2.210	0,7	37	151	1.300	373	41	2.946	871	1.163	42	59	105	86	30
8 décembre	1.569	—	1.949	0,6	40	151	1.300	382	40	2.979	878	1.185	69	58	93	87	31
1953 5 janvier	2.061	21,3	1.479	0,4	39	151	1.300	387	39	3.077	881	1.155	35	34	134	86	33
9 février	2.187	—	1.512	5,1	36	151	1.300	346	38	2.982	1.051	1.163	33	46	136	87	29
9 mars	2.261	—	1.503	0,4	34	151	1.300	329	36	3.019	1.012	1.174	36	38	129	87	32

Taux d'escompte actuel : 2 1/2 % depuis le 7 avril 1953.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} août 1952.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1952 Moyenne annuelle.....	5.848	337,1	206,2	30,0	13,0	4.605	1.692	98,23
1952 7 janvier	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.666	98,11
7 août	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.663	98,40
7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29
7 novembre	5.803	436,2	198,3	26,7	9,5	4.739	1.597	98,47
6 décembre	5.811	496,3	197,6	34,9	6,9	4.813	1.601	98,33
1953 7 janvier	5.875	494,7	234,7	41,6	10,3	4.938	1.582	97,69
7 février	5.906	458,8	198,6	18,2	4,4	4.684	1.765	98,68
7 mars	5.905	461,3	199,0	18,9	7,0	4.703	1.751	98,64

Taux d'escompte (actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936)

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1952 Moyenne annuelle	21.345	707	22.052	344	23.078	24.915	21.586	47,4
1952 9 janvier	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février	21.074	703	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0
5 novembre	21.433	706	22.139	310	23.520	25.500	22.016	46,6
10 décembre	21.376	767	22.143	277	24.239	26.113	22.549	45,5
1953 7 janvier	21.125	811	21.936	359	24.391	26.032	22.437	45,3
4 février	20.980	758	21.738	408	23.989	25.593	22.144	45,5
4 mars	20.724	752	21.476	400	23.852	25.636	21.330	45,7

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 16 janvier 1953.
précédent : 1,75 % depuis le 21 août 1950.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1951 Moyenne annuelle	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,29
1952 Moyenne annuelle	443	596	2.657	281	1.326	201	4.106	637	223	23	883	619	4.600	25,30	22,58
1952 Janvier	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	755	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	26,88	25,03
Juillet	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	26,30	22,20
Août	445	599	2.502	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	25,34	21,75
Septembre	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73
Octobre	418	563	2.552	309	1.280	189	4.292	237	206	19	511	647	4.800	22,85	20,44
Novembre	407	549	2.549	310	1.283	202	4.291	350	128	23	501	654	4.800	22,27	19,91
Décembre	406	548	3.240	321	1.350	209	4.577	449	558	22	1.029	609	4.800	20,85	19,88
1953 Janvier	429	578	2.666	301	1.313	162	4.350	525	163	29	717	514	4.800	23,15	20,98
Février	428	577	2.665	294	1.319	140	4.365	371	260	20	657	542	4.800	23,04	20,95
Mars	428	577	2.404	322	1.240	158	4.311	343	29	24	396	563	4.800	23,30	20,93

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
 (2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.
 (3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ».
 (4) Le droit d'émission est fixé à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.
 (5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 mars 1953)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	8 janvier 1953	4, —	Grèce	12 juillet 1948	12, —
Autriche	26 mars 1953	5, —	Irlande	25 mars 1952	3,50
Belgique	18 décembre 1952	3, — (1)	Italie	6 avril 1950	4, —
Congo belge et Ruanda-Urundi	1 ^{er} juillet 1952	4, — (2)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	2 novembre 1950	5, —	Pays-Bas	1 ^{er} août 1952	3, — (3)
Espagne	22 mars 1949	4, —	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	16 janvier 1953	2, —	Suède	1 ^{er} décembre 1950	3, —
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suisse	26 novembre 1936	1,50
France	8 novembre 1951	4, —	Turquie	26 février 1951	3, —
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4, —	Yougoslavie	20 août 1948	1, — à 3, —

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
 (2) Taux de traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le 6 avril 1953, le taux est de 3,50 %.
 (3) Depuis le 7 avril 1953, le taux est de 2,50 %.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 décembre 1952		31 janvier 1953		28 février 1953			31 décembre 1952		31 janvier 1953		28 février 1953	
	ACTIF							PASSIF					
		%		%		%		%		%		%	
I. Or en lingots et monnayé.....	599.415	41,6	657.029	45,9	656.518	51,3	I. Capital :						
II. Encaisse.							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	48.700	3,4	62.167	4,3	57.355	4,5	Actions libérées de 25 %.....	125.000	8,7	125.000	8,7	125.000	9,8
III. Fonds à vue placés à intérêts..	15.320	1,1	7.480	0,5	10.699	0,8	II. Réserves :						
IV. Portefeuille réescomptable :							1. Fonds de Réserve légale ...	6.948		6.948		6.948	
1. Effets de commerce et acceptations de Banque	22.310	1,5	18.365	1,3	20.607	1,6	2. Fonds de Réserve générale...	13.343		13.343		13.343	
2. Bons du Trésor	245.602	17,1	248.650	17,4	192.679	15,1	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	20.291	1,4	20.291	1,4	20.291	1,6
	267.912		267.015		213.287		1. Banques Centrales pour leur compte :						
V. Effets divers remobilisables sur demande	43.393	3,0	33.441	2,3	31.866	2,5	a) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
VI. Fonds à terme et avances :							b) A 3 mois au maximum...	65.059	4,5	47.841	3,3	—	—
1. A 3 mois au maximum.....	78.491	5,5	63.311	4,4	26.166	2,0	c) A vue	409.225	28,4	447.779	31,3	458.269	35,8
2. De 3 à 6 mois	13.072	0,9	15.156	1,1	13.370	0,1	2. Autres déposants :						
3. De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	A vue	5.737	0,4	5.391	0,4	5.191	0,4
4. De 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—		480.021		501.011		463.460	
5. A plus d'un an	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :						
	91.563		78.467		39.536		1. Banques Centrales pour leur compte :						
VII. Effets et placements divers :							a) De 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
1. Bons du Trésor.							b) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
a) A 3 mois au maximum....	172.033	12,0	125.990	8,8	64.555	5,0	c) De 3 à 6 mois	21.943	1,5	23.090	2,0	32.474	2,5
b) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum...	552.201	38,4	476.543	33,3	370.481	29,0
c) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	e) A vue	66.174	4,6	107.479	7,5	73.375	5,7
d) De 9 à 12 mois	—	—	3.557	0,2	3.544	0,3	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
e) A plus d'un an	3.557	0,2	—	—	—	—	a) A 3 mois au maximum...	—	—	—	—	—	—
2. Autres effets et placements divers :							b) A vue	242	0,0	242	0,0	242	0,0
a) A 3 mois au maximum...	78.655	5,5	75.938	5,3	84.041	6,6	3. Autres déposants :						
b) De 3 à 6 mois	22.907	1,6	15.050	1,1	12.839	1,0	a) A plus d'un an	11.418	0,8	9.292	0,7	9.287	0,7
c) De 6 à 9 mois	8.673	0,6	21.952	1,5	21.851	1,7	b) De 9 à 12 mois	—	—	5.708	0,4	5.720	0,5
d) De 9 à 12 mois	4.669	0,3	989	0,1	2.868	0,2	c) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
e) A plus d'un an	13.098	0,9	13.312	0,9	11.041	0,9	d) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
	303.592		256.788		200.739		e) A 3 mois au maximum...	16.471	1,1	12.562	0,9	28.045	2,2
VIII. Actifs divers	1.333	0,1	1.386	0,1	1.425	0,1	f) A vue	17.954	1,3	17.701	1,2	22.752	1,8
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....	68.291	4,7	68.291	4,8	68.291	5,3	V. Divers	686.403		657.617		542.376	
<i>Total actif...</i>	1.439.519	100,0	1.432.064	100,0	1.279.716	100,0		14.485	1,0	14.826	1,0	15.270	1,2
							VI. Compte de profits et pertes :						
							Report à nouveau	2.970	0,2	2.970	0,2	2.970	0,2
							VII. Provision pour charges éventuelles	110.349	7,7	110.349	7,7	110.349	8,6
							<i>Total passif...</i>	1.439.519	100,0	1.432.064	100,0	1.279.716	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne :			Dépôts à long terme :		
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus)	221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606	
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) ..	76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303	
<i>Total...</i>	297.200			228.909	
			Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus)	68.291	
			<i>Total...</i>	297.200	

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1 ^{er} juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à sept. 1950	Jun 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Jun (3) 1952	Septembre 1952	Décembre 1952	Février 1953
ACTIF.										
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots	—	—	—	17.105	100.291	—	149.547	183.485	152.984	162.984
c) Solde du compte courant (dollars)	—	30.958	65.908	9.646	4.575	215.214	78.379	47.831	96.746	57.391
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	—	—	—	—	—	—	56.603	—	49.820
	350.000	338.311	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230	373.041	383.506
II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44.050	44.050	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	15.625	21.200	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	21.200	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952										
	—	—	—	—	—	—	1.878	—	2.559	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950										
	—	—	—	—	—	—	—	16.916	3.357	—
V. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Danemark	—	15.570	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492	29.736	35.505
Allemagne	—	142.436	182.552	104.775	—	—	—	—	—	—
France	—	—	—	—	167.978	(2)362.856	270.637	298.593	312.000	312.000
Islande	—	—	—	—	—	—	1.769	1.850	1.566	1.781
Pays-Bas	—	11.492	175.599	157.073	23.070	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	20.009	8.446	9.669	8.090	—	5.439	16.506	28.046
Royaume-Uni	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000	589.601	573.533
Suède	—	—	44.304	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	169.498	511.742	503.934	808.476	1.033.383	965.418	986.374	979.409	981.765
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (1).										
Norvège	—	—	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
VII. Divers										
	565.250	637.738	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.393.366	1.400.271
PASSIF.										
I. Fonds de roulement										
	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.										
Autriche	80.000	72.049	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	73.509	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4.000	2.127	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636	238.955	265.242
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	15.125	13.764
France	—	144.810	149.633	87.825	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	188	—	—	—	—	—	—
Islande	—	—	—	—	20	42	—	—	—	—
Italie	—	2.351	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000	94.211	60.552
Norvège	—	—	—	—	—	—	550	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	124.035	153.081	182.698	183.659	196.803
Portugal	—	15.839	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000	38.827	37.972
Suède	—	—	—	2.788	111.679	149.091	141.693	133.953	133.178	132.135
Suisse	—	—	11.122	63.399	95.962	112.996	110.295	121.840	117.790	125.093
Turquie	—	1.413	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	—	291.968	—	—	—	—	—	—	—
	—	164.413	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440	1.023.058	1.032.874
IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.856	47.091	43.995
Italie	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27	—	—
Portugal	—	—	—	655	14.861	19.265	8.997	3.634	—	—
	—	—	—	40.727	171.187	265.066	53.502	50.517	47.091	43.995
V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950										
	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000	50.000	50.000
VI. Divers										
	565.250	637.738	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.393.366	1.400.271

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (2) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (3) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

1^{er} juillet 1950 au 28 février 1953 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b+c+d+e)	DONT (3)	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 1.424,4	- 1.005,0	+ 419,4	+ 11,9	-	- 0,8	500	+ 430,5	+ 265,2	+ 165,2
Autriche	+ 126,1	- 237,4	- 111,3	-	+ 125,0	+ 0,0	70	+ 13,8	+ 13,8	-
Belgique-Luxembourg	+ 1.282,6	- 537,9	+ 744,7	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 418,6	+ 245,3	+ 173,3
Danemark	+ 394,1	- 426,9	- 32,8	- 5,0	-	+ 10,4	195	- 39,6	- 35,5	- 4,1
France	+ 694,2	- 1.357,7	- 663,6	+ 12,9	-	- 1,8	520	- 655,0	- 312,0	- 343,0
Grèce	+ 41,8	- 282,8	- 240,9	+ 1,1	+ 239,8	- 4,3	45 (4)	nil	-	-
Islande	+ 3,8	- 16,5	- 12,7	-	+ 10,9	+ 0,0	15	- 1,9	- 1,8	- 0,1
Italie	+ 570,2	- 535,9	+ 34,4	+ 42,5	-	- 0,0	205	+ 80,1	+ 60,6	+ 19,6
Norvège	+ 328,8	- 419,6	- 90,8	+ 0,4	+ 60,0	+ 3,2	200	- 31,2	- 28,9	- 2,2
Pays-Bas	+ 1.036,6	- 743,8	+ 292,8	-	+ 30,0	- 0,8	355	+ 322,6	+ 196,8	+ 125,8
Portugal	+ 186,3	- 123,3	+ 62,9	-	-	- 3,0	70	+ 61,9	+ 38,0	+ 24,0
Royaume-Uni	+ 1.870,3	- 2.466,9	- 596,5	- 93,1	- 150,0	+ 2,0	1.060	- 851,8	- 573,5	- 278,2
Suède	+ 662,0	- 457,9	+ 204,1	+ 15,4	- 9,8	- 12,1	260	+ 212,3	+ 132,1	+ 80,1
Suisse	+ 533,1	- 336,0	+ 197,1	-	-	+ 2,6	250	+ 200,2	+ 125,1	+ 75,1
Turquie	+ 189,3	- 396,1	- 206,8	- 1,9	+ 82,5	- 2,2	50	- 128,4	- 30,0	- 98,4
Total...	+ 9.343,6	- 1.955,4	+ 1.955,4	+ 100,0	+ 548,2 - 189,2	+ 21,3 - 348,2		+ 1.740,0 - 1.707,8	+ 1.076,9 - 981,8	+ 663,1 - 726,1

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
France	135,0
Turquie	78,4

Excédents réglés conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952,

en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg	88,0
---------------------------	------

(4) Le quota de la Grèce en tant que débiteur est bloqué à zéro; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tant que créditrice, est de 331 millions d'unités de compte.

(*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements para-banquiers (*)	Stock de monnaie scripturale			
								(1)	(2)	(3)
1951 Janvier	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907	59,2	11.516
1951 Novembre	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489
1951 Décembre	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
1952 Février	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
1952 Mars	5.478	94.778	98.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
1952 Avril	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257
1952 Mai	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595
1952 Juin	5.605	96.311	100.580	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,9	14.552
1952 Juillet	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	2) 7.347
1952 Août	5.687	96.588	100.782	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477
1952 Septembre	5.597	95.990	100.283	468	20.820	49.372	70.660	170.943	58,7	7.384
1952 Octobre	5.578	96.704	101.071	451	20.496	51.254	72.201	173.272	58,3	7.522
1952 Novembre	5.546	96.262	100.450	510	20.501	50.376	71.387	171.837	58,5	6.899
1952 Décembre	5.506	97.784	102.001	681	19.781	50.659	71.121	173.122	58,9	7.971
1953 Janvier	5.524	97.466	101.645	476	20.026	49.804	70.306	171.951	59,1	6.918

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne: « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Novembre	3,82	1,85
1951 Décembre	3,77	1,84
1952 Janvier	3,70	1,94
1952 Février	3,79	1,89
1952 Mars	3,63	1,81
1952 Avril	3,72	1,74
1952 Mai	4,12	1,75
1952 Juin	3,65	1,73
1952 Juillet	3,79	1,81
1952 Août	3,77	1,58
1952 Septembre	3,31	1,62
1952 Octobre	3,60	1,69
1952 Novembre	3,91	1,59
1952 Décembre	3,83	1,87
1953 Janvier	3,69	1,66

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES

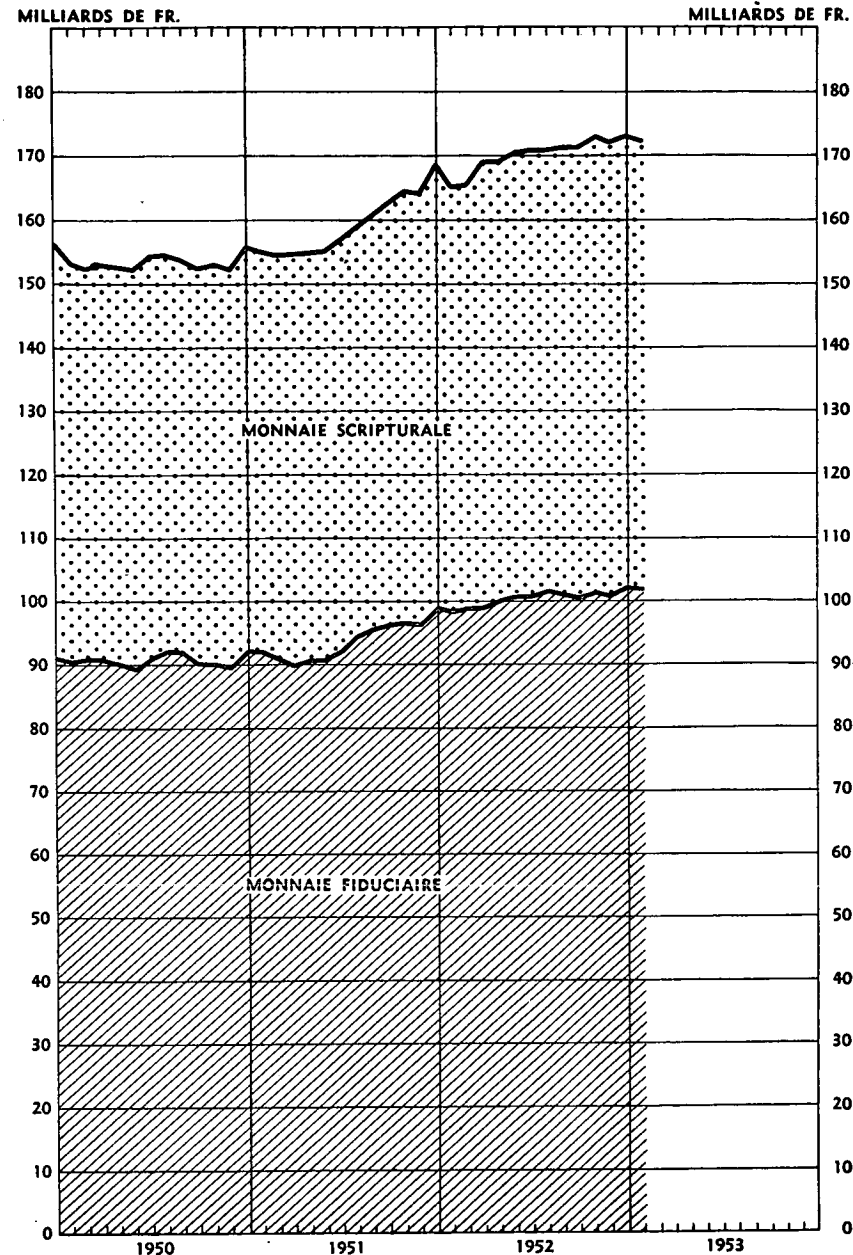


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux.....	9	IV — Energie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Emissions des sociétés congolaises en no- vembre 1952 :		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
Emissions des sociétés belges en décembre 1952:		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI — Emprunts des pouvoirs publics.....	18	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	III — Les ports	71
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	a) Anvers	
LES FINANCES PUBLIQUES		b) Gand	
I — Situation de la Dette publique	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
III — Rendement des impôts	26	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	LE CHOMAGE	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		I — Chômage complet et partiel	81
décembre 1952		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Tableau rétrospectif		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Belgique et Congo belge :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations globales des banques.....	85
III — Indice trimestriel des salaires	32	Banque Nationale de Belgique :	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Situations hebdomadaires	85
I — Chambres de compensation	35	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
a) Mouvement du débit		Situations mensuelles.....	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères :	
II — Chèques postaux	36	Situations	86
LES PRIX		Banque de France	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Bank of England	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Nederlandsche Bank	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
